

**DELEGATION DE Monsieur Fabien ROBERT**

**D-2018/145**

**Projet scientifique et culturel du Musée des Arts décoratifs et du Design. Approbation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de la programmation contemporaine et du design, le musée des Arts décoratifs et du Design (madd-bordeaux) a actualisé son projet scientifique et culturel.

Celui-ci, présenté en annexe à la présente délibération, traduit les nouveaux axes culturels mis en place depuis l'arrivée de la directrice du musée, Constance Rubini en janvier 2013, et les perspectives de travail pour les prochaines années.

Objectif : faire du madd-bordeaux une institution de référence pour la culture du design en France, tout en valorisant la richesse de ses collections d'arts décoratifs, un lieu qui soit également un tremplin pour les jeunes designers talentueux, un lieu d'interactions artistiques, scientifiques et économiques, un lieu d'éducation et de sensibilisation des jeunes générations, trait d'union entre passé et présent.

Cette direction prise par le musée vers plus de transversalité thématique et chronologique, se traduit aussi par un axe ambitieux de développement d'un programme d'action culturelle, en particulier vers le jeune public.

Le projet scientifique et culturel du madd-bordeaux repose également sur l'investissement – déjà effectif – de nouveaux espaces d'exposition, au sein de l'ancienne prison, que les Bordelais ont découvert pour la première fois lors des *Journées européennes du patrimoine* en 2016 et qui a accueilli en 2017 l'exposition *Oh Couleurs !* découverte par plus de 43 000 visiteurs. Un programme de travaux en cours d'étude doit permettre dans une deuxième phase de doter ces espaces des normes de qualité attendues pour un Musée de France tant pour la conservation des collections et des œuvres exposées que pour l'accueil du public.

Le projet scientifique et culturel, canevas pluriannuel de l'action conduite par les Musées de France, doit être transmis au Ministère de la Culture, service des Musées de France et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le projet scientifique et culturel élaboré par le Musée ;
- Transmettre ce projet aux services de l'Etat – DRAC et Ministère de la Culture, et à tout autre partenaire de la Ville en tant que de besoin.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

## **M. le MAIRE**

Monsieur ROBERT.

## **M. ROBERT**

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, c'est une délibération importante puisqu'il s'agit de valider ici le projet scientifique et culturel de notre Musée des arts décoratifs et du design. Je voudrais tout d'abord dire que ce projet s'inscrit pleinement dans la troisième orientation de notre DOC qui vise à encourager le rayonnement et l'attractivité de Bordeaux, notamment grâce à ces événements et ces institutions culturelles municipales.

En arrivant à la tête du Musée en 2013, Constance RUBINI, qui nous écoute et que je salue, a lancé une nouvelle dynamique, notamment en accolant le terme de « design » à notre Musée des arts décoratifs en mêlant nos collections 18<sup>e</sup> très réputées et la thématique du design. Le design étant une thématique contemporaine qui mêle art, culture, mais aussi industrie et économie, ce qui en fait probablement le succès auprès du public. Il s'agit d'un travail toujours exigeant et en même temps très populaire.

Ce Musée accueille d'ailleurs actuellement une exposition remarquable, celle de Martin SZEKELY que je vous invite à aller voir. Vous avez probablement tous eu en main un jour ou vu dans la rue des objets dessinés par Martin SZEKELY qui fait aussi un travail plus poussé de recherche, un travail artistique et je vous invite vraiment à voir cette exposition. Elle a pris place à l'arrière, dans l'ancienne prison municipale qui, vous le savez, depuis les Journées européennes du patrimoine de 2016, et après l'exposition « Oh couleurs » qui a permis à notre musée de battre son record historique de fréquentation, eh bien, cette ancienne prison représente une partie de l'histoire future et de l'avenir du Musée des arts décoratifs puisque nous allons la rénover, la relier à l'avant du musée dans les années à venir et réaliser ici d'importants travaux dans l'hôtel de Lalande et à l'arrière. Ces travaux font notamment l'objet d'un cofinancement important de la part du mécène, le Château Haut Bailly.

Il s'agira ensuite d'adresser ce projet scientifique et culturel au Ministère de la Culture. C'est une obligation dans le cadre de labellisation « Musée de France » que tous nos musées ont reçue.

## **M. le MAIRE**

Merci. Madame JAMET.

## **MME JAMET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, à travers cette délibération, vous nous proposez de voter le projet scientifique et culturel du Musée des arts décoratifs et du design. Ce document nous permet d'avoir un état des lieux assez clair de la situation du musée et montre les évolutions qu'il a connues depuis 2013. Toutefois, je m'interroge sur la dénomination du document aujourd'hui présenté. Nous aurions aimé trouver en annexe le document élaboré en 2013 qui n'a pas fait l'objet d'un vote devant cette Assemblée, si je peux me permettre de le faire remarquer, comme c'est le cas pour tous les autres projets scientifiques et culturels des établissements culturels de la Ville alors même que c'est vivement recommandé par le Ministère de la Culture. Nous ne l'avons ni trouvé dans les délibérations ni sur les sites internet dédiés de ces institutions.

Le projet scientifique et culturel est un document préalable, indispensable pour obtenir des aides de l'État à l'investissement. Ces projets scientifiques et culturels permettent de définir la politique scientifique, culturelle et parfois éducative de l'institution et donc de préciser les projets, les besoins et les moyens à mettre en œuvre sur une période donnée. Ici, nous n'avons pas d'éléments sur cette période. S'agit-il de 2013-2017 avec une remise à niveau aujourd'hui en 2018, ou est-ce que ça va jusqu'en 2020 ? Ça n'apparaît pas dans le document. On s'attendait *a minima* à retrouver des objectifs donc au moins allant jusqu'en 2020. Nous aurions aimé trouver dans ce document des objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et donc en actions quantifiables et planifiables dans le temps. Mis à part le volet communication, nous ne retrouvons aucune trace de ce genre d'éléments. Par ailleurs, un tel document devrait aussi comporter des indicateurs permettant de l'évaluer, car comment évaluer des politiques publiques sans indicateurs et donc comment évaluer ce projet scientifique sans ces éléments ?

Je ne remets pas en cause le travail de qualité mené depuis 2013 au sein de l'établissement, mais aujourd'hui, on nous demande de nous positionner sur un document qui ne me semble pas correspondre à un véritable projet scientifique et culturel tel qu'il devrait être. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce document qui nous permet d'avoir quelques pistes sur ce qui a été réalisé, mais qui nous ne permet pas clairement de regarder vers le futur comme c'est indiqué dans la conclusion. Je vous remercie.

**M. le MAIRE**

Pas d'autres interventions ? Monsieur ROBERT.

**M. ROBERT**

Oui, Madame JAMET, je vous trouve assez dure avec ce document et forcément avec les gens qui l'ont rédigé et qui vont vous entendre. Ce n'est pas un projet de politique culturelle. La politique culturelle, c'est le DOC. Nous en débattons ici. Vous venez au Comité de suivi et on parle des indicateurs. Il s'agit d'un projet scientifique et culturel, rédigé par une conservatrice en chef, Constance RUBINI que nous avons beaucoup de chance d'avoir à Bordeaux.

Quand vous me parlez d'évaluations et de critères, si j'en prends un seul, celui de la fréquentation, le musée a battu son record historique de fréquentation en 2017. Alors ce n'est pas le seul critère, naturellement, je ne dis jamais cela, vous le savez bien, mais c'est un critère fondamental. Ce document fait 120 pages. Il est d'une très grande qualité. Alors, je peux entendre qu'il ne correspond peut-être pas à l'archétype Agenda 21, objectifs opérationnels, suivis, etc., que nous avons adopté dans le DOC, mais ce n'est pas du tout un document de même nature. J'entends ce que vous dites sur les dates. Évidemment, ce document c'est une projection vers l'avenir puisqu'on y parle notamment de la prison, des travaux. Évidemment, ils ne sont pas réalisés. C'est une projection vers l'avenir. Je veux bien qu'on vous précise les dates, mais je ne peux pas laisser dire que ce document n'est pas de très grande qualité parce qu'il l'est.

**M. le MAIRE**

Merci. Je partage bien sûr ce sentiment et je voudrais rendre hommage au travail de Madame Constance RUBINI qui a donné à ce musée, depuis qu'elle en assure la Direction, un nouvel élan avec des expositions qui ont connu un très grand succès de fréquentation et puis un lieu qui vit, un projet, un projet culturel et un projet aussi immobilier. Je sais quel est intérêt qu'elle y attache. Vous avez dit, Monsieur ROBERT, qu'elle était là, je ne la vois pas.

**M. ROBERT**

Non. Elle est dans la salle à l'arrière. Elle écoute le Conseil municipal derrière nous, mais elle nous entend.

**M. le MAIRE**

Je sais à quel point elle tient à la réalisation de ce projet. J'espère que nous le mènerons à bien avec le mécénat que vous avez rappelé tout à l'heure.

Madame JAMET veut revenir à la charge.

**MME JAMET**

Non, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de revenir à la charge, il s'agit d'expliquer un peu plus mon point de vue, si vous me le permettez, parce qu'effectivement, je ne me remets pas du tout en cause le travail, comme je l'ai dit, effectué depuis 2013. C'est vraiment sur la façon dont a été élaboré le document et sur son articulation où il n'y a pas de visibilité par action, et il n'y a pas de schéma directeur. Et pour un projet scientifique et culturel, il y en a, il y a des documents. Je suis désolée, mais vous allez sur le site du Ministère de la Culture, vous retrouvez des documents qui sont élaborés pour faire un projet scientifique et culturel et là, on ne voit pas ces articulations, si je peux me permettre...

**M. ROBERT**

On verra la réponse du Ministère de la Culture.

**MME JAMET**

Je vais rajouter aussi un élément. Par exemple, moi, ce que je m'attendais à trouver dans ce projet scientifique et culturel, c'est le développement des partenariats. Et dans ce document, je ne vois nullement ce point-là. Je le vois très faiblement et je ne vois même pas citée, par exemple, l'École des Beaux-arts et du Design que nous avons. Où est le partenariat avec l'école de Bordeaux ? C'est des points qu'on aurait pu voir au moins dans les annexes, et c'est quelque chose qui n'est effectivement pas formaté comme ce qu'on devrait avoir dans un projet scientifique et culturel.

**M. le MAIRE**

Eh bien voilà un point de désaccord total. Le projet ne consiste pas à décalquer ce qu'on trouve sur le site du Ministère de la Culture. J'espère que nous avons plus de capacité créative que cela. En tout cas, c'est un beau projet. C'est un beau musée promis à un bel avenir et un lieu que les Bordelais et les touristes devraient visiter davantage encore et ceci le permettra.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Je suis toujours sidéré par les leçons que reçoivent tous ceux qui sont les mains dans le cambouis. Le Directeur d'établissement, « Voilà ce qu'il faudrait faire ». « Voilà, ce n'est pas bien ». « Il faudrait faire plus », « Il faudrait faire mieux ». Eux, ils sont dans la réalité, ils travaillent et je voudrais rendre hommage à leur travail. C'est tellement facile de dire : « Y'a k'a fau qu'on ». On va restaurer aussi les monuments historiques, et on va nous dire que ce n'est pas assez.

**M. ROBERT**

Surtout, Monsieur le Maire, je ne vais pas relancer le débat, mais on l'a écrit avec la DRAC ce document. On l'a écrit avec les services de l'État quand même.

**MME MIGLIORE**

Délibération 146 : « Restauration des Monuments Historiques. Programme annuel 2018. Demandes de subventions. Autorisation. Signatures. »



m  
ad  
d

musée  
des arts décoratifs  
et du design  
bordeaux

projet  
scientifique  
et culturel

202

décembre 2017



# Avant-propos

C'est en tant que spécialiste de design que j'ai postulé au musée des Arts décoratifs de Bordeaux. Ma candidature a été choisie par Alain Juppé, le maire de Bordeaux, au départ de Bernadette de Boysson, conservatrice du musée de 2000 à 2012, afin de donner un essor aux collections et présentations contemporaines. J'ai ainsi pris la direction du musée des Arts décoratifs de Bordeaux en 2013.

À la suite de l'ouverture au design initiée par Jacqueline du Pasquier dans les années 1980, marquée par certaines expositions phares dans ce domaine (première exposition dans un musée dédiée au mouvement Memphis en 1983 ; *Objets Danese* en 1988), et poursuivie par Bernadette de Boysson (exposition *Jasper Morrison* en 2009), un projet posé en 2013, proposant notamment l'accroissement des collections de design et le développement des expositions contemporaines, est actuellement en cours. Ce projet scientifique et culturel (PSC) en est le reflet. Dans une première partie, il présente la première étape de ce travail (2013-2017), puis en expose le second souffle, marqué par le projet architectural qui vise à transformer l'ancienne prison en musée, et à la rattacher à l'hôtel de Lalande.

Le musée ambitionne d'évoquer, au gré des conférences, des rencontres et des expositions, la diversité qui caractérise ce domaine hybride qu'est le design, dont les champs d'activité vont du design d'objet au design d'environnement, en passant par le design d'information, multimédia, graphique, ou encore sonore, et de montrer comment ce domaine, qui se construit entre art, science, technique et économie, est une discipline moteur de l'innovation et de l'industrie.

Le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux, ou madd-bordeaux, vise ainsi à devenir une institution de référence pour la culture du design en France, qui soit également un tremplin pour les jeunes designers talentueux, un lieu d'interactions artistiques, scientifiques et économiques, un lieu d'éducation et de sensibilisation des jeunes générations.

En accord avec le maire de Bordeaux, j'ai souhaité également exprimer ce choix du design au travers du nom et du logo du musée. Ainsi, courant 2013, le conseil municipal de la Ville de Bordeaux a entériné cette nouvelle dénomination et le maire de la Ville a sollicité l'avis du Haut Conseil des musées de France afin de transformer « musée des Arts décoratifs de Bordeaux » en « musée des Arts décoratifs et du Design ». Ce projet passe par la création d'un second espace, dédié à la culture du design, afin de conserver la présentation des arts décoratifs prenant place aujourd'hui, et depuis 1955, dans l'hôtel de Lalande. Il s'agit de mettre en évidence le fait que le présent renouvelle le regard sur le passé, et vice versa, que le passé nourrit le présent.

Loin d'être voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien, ce musée d'arts décoratifs et de design est dédié à la création, de quelque époque qu'elle soit, et son rôle est de faire comprendre et aimer les productions artistiques anciennes et nouvelles. Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est, en effet, un gage de vitalité pour l'institution.

Le PSC propose ainsi un dialogue entre l'esprit des Lumières, dont le musée est une des plus belles représentations patrimoniales bordelaises, et les formes les plus contemporaines du champ artistique. Il est en cela tout à fait emblématique du projet culturel de la Ville de Bordeaux. Le modèle bordelais, ce laboratoire de la bienveillance et du vivre-ensemble, qui nourrit les champs intellectuels et culturels du territoire, peut être particulièrement mis en lumière et susciter un intérêt national et international à travers l'esprit qui souffle sur le madd-bordeaux, dont l'histoire très forte est également tournée résolument vers l'avenir et la jeunesse.

Le site du madd-bordeaux comprend deux bâtiments : l'hôtel particulier, qui accueille le musée actuel, et, à l'arrière, un second édifice, ouvert au public depuis 2016, dans lequel se trouvaient les réserves des collections.

Le projet est de réaménager ce second bâtiment, une ancienne prison, pour y présenter le design dans les conditions requises par les nouvelles normes muséales, et de relier les deux bâtisses pour fluidifier les circulations du public.

Le PSC rédigé en 2013, quelques mois après mon arrivée, est actuellement en cours de réalisation. De nombreux points présentés dans le projet initial sont aujourd'hui déjà bien développés. À l'heure où ce PSC doit accompagner le projet de réaménagement du musée, le présent document vise à en appréhender un éclairage réactualisé. Il s'articule entre un « état des lieux » des actions et résultats obtenus au regard des objectifs énoncés en 2013 et une partie « seconde étape du projet », insistant sur les axes du projet initial (énoncés en 2013) restant à élaborer et demeurant une priorité, ainsi que sur les nouveaux points qui se sont révélés essentiels depuis.

Constance Rubini  
Directrice du musée des Arts décoratifs et du Design



# sommaire

## I. État des lieux des actions développées depuis 2013 : réalisations du PSC en cours

1. Contexte local	9
2. Bâtiments du madd-bordeaux	11
3. Collections	19
4. Acquisitions	25
5. Recherche	27
6. Programmation des expositions	31
7. Travail en direction des publics et rayonnement hors les murs	33
8. Communication off line et on line	39
9. Ressources humaines et financières	40
10. La communauté des Amis du musée	41

## II. 2018. Seconde étape du projet

Avant-propos	45
1. Bâtiments et parcours des collections	47
2. Contenus scientifiques et culturels	51
3. Médiation à destination des publics	53
4. Mission d'éducation et d'ouverture à l'art	55
5. Communication	57
6. Le projet architectural, au cœur de cette deuxième phase du PSC	59
7. Rayonnement du musée	65
8. En conclusion	67

## Annexes



# État des lieux



# 1. Contexte local

Au cours des vingt dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996, 2009, 2013), la Ville a requalifié ses quartiers anciens, tout en lançant d'ambitieux opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en entreprenant des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le stade Matmut Atlantique ou la Cité du Vin. La population, qui avait sensiblement décliné au cours des décennies antérieures, est aujourd'hui en hausse, avec une croissance, sur vingt ans, de l'ordre de 30 000 habitants, soit 15 %.

Tout cela s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des enjeux environnementaux et culturels s'est affirmée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser sur ses acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI<sup>e</sup> siècle, à la fois ambitieuse dans son développement vers le million d'habitants dans les vingt ans à venir, attractive en termes économiques et donc créatrice d'emplois, et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants. Dans ce contexte, la culture prend une place plus marquée, qui doit contribuer à l'attractivité de la ville auprès des entreprises et des visiteurs qui souhaitent s'y installer.

Parallèlement à la notoriété de son patrimoine architectural (1 810 hectares ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2007, au titre d'ensemble urbain exceptionnel, ce qui en fait le plus grand périmètre urbain classé par l'Organisation), le tourisme du vin et le rayonnement du vignoble font la renommée de la ville (23 bouteilles de vin de Bordeaux sont vendues chaque seconde dans le monde !).

Depuis 2016, l'implantation de la nouvelle Cité du Vin a recentré dans Bordeaux intra-muros la pratique de l'œnotourisme, jusqu'alors essentiellement excentrée dans les vignobles et châteaux girondins.

L'essor du tourisme intra-muros doit rejaillir sur la fréquentation de ses musées. Bordeaux connaît, en effet, des mutations profondes depuis quelques années, qui ont des implications sur la façon de penser la politique culturelle : 6 millions de visiteurs en 2016, 50 escales de croisière maritime, soit plus de 32 000 touristes, un aéroport qui a accueilli près de 5,8 millions de voyageurs (+ 8,9 %) et une gare qui a vu passer plus de 11 millions de passagers. En 2015, Bordeaux est nommée meilleure destination européenne par l'organisme *European Best Destinations*. En 2016, Bordeaux est la deuxième destination incontournable du monde selon le *New York Times*. En 2017, *Lonely Planet* place Bordeaux à la tête du classement des villes les plus attractives du monde, seule ville française du palmarès, et le *Los Angeles Times* choisit Bordeaux en n° 1 des lieux à visiter en 2017.

Cette forte attractivité fédère les professionnels d'industries créatives et rejaillit également sur l'évolution de la population étudiante : 120 928 étudiants à la rentrée 2015 dans l'académie de Bordeaux, soit 3 725 de plus qu'à la rentrée précédente. L'Université de Bordeaux, devenue « initiative d'excellence » en 2011, rassemble 52 000 étudiants et 3 000 enseignants et chercheurs.

Face à ces nouvelles données, le madd-bordeaux doit faire sa place au sein d'un paysage culturel riche, composé de :

- cinq autres musées municipaux : musée d'Aquitaine, musée des Beaux-Arts (musée et galerie), muséum d'Histoire naturelle, CAPC centre d'art contemporain et centre Jean-Moulin ;
- cinq musées relevant de différentes tutelles : le Musée national des douanes, service à compétence nationale de la direction générale des Douanes et Droits indirects, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, le musée d'Ethnographie rattaché à l'Université, un musée du compagnonnage, un musée du vin et du négoce et un musée de l'imprimerie ;
- une bibliothèque classée et douze bibliothèques de quartier ;
- un conservatoire à rayonnement régional ;
- les Archives de Bordeaux Métropole (qui mutualisent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 Bordeaux Métropole et deux autres villes du territoire métropolitain) ;
- le jardin botanique de Bordeaux ;
- huit espaces culturels municipaux – espaces d'exposition et/ou d'événements : base sous-marine, Bordeaux Patrimoine Mondial, Espace Saint-Rémi, Halle des Chartrons, Marché de Lorme, Cour Mably-salle capitulaire, Pergola et Inox ;
- une biennale d'architecture : Agora ;
- une saison culturelle qui fédère un public désormais très nombreux : 605 000 personnes en 2017.



## 2. Bâtiments du madd-bordeaux

Le madd est installé dans un hôtel particulier construit entre 1775 et 1779 pour le conseiller au parlement Pierre de Raymond de Lalande. Depuis la première publication du musée d'Art ancien, en 1924, l'architecture du bâtiment est attribuée à l'architecte bordelais Étienne Laclotte. Cette attribution est aujourd'hui communément partagée. Pour autant, aucun acte depuis 1773 (actes d'achat, de construction de l'hôtel, déclaration de succession...) ne mentionne de nom d'architecte pour cette construction. D'ailleurs, dans sa récente monographie consacrée aux architectes Laclotte, Philippe Maffre précise que « si ce n'était le témoignage de Paul Pallandre, contemporain des Laclotte, aucun document ne permettrait d'affirmer que ce sont bien ces architectes qui construisirent le vaste hôtel du conseiller Pierre de Raymond de Lalande ».

Cette *Description historique de Bordeaux* de Paul Pallandre, datée de 1785, bien que sommaire, indique « Hôtel de Lalande, rue Bouffard, bâti par M. Laclote [sic], célèbre architecte qui a produit des chefs-d'œuvre à Bordeaux. Il se présente avec la plus grande noblesse, son entrée belle, sa cour, l'édifice, l'escalier, sa distribution et son jardin tout est ingénieux ».

À la lecture du document d'archive de demande de construction de l'hôtel de Lalande, daté du 18 mai 1778, il nous semble aujourd'hui lire (plutôt décrypter) le nom d'un autre architecte bordelais, François Lhôte (1743-1808). Un travail de recherche est en cours afin de confirmer ou non cette nouvelle piste, qui pourrait être vraisemblable compte tenu du contexte architectural bordelais.

Nous insistons, ici, sur ce point, car ces recherches sont essentielles pour la compréhension du bâtiment.

Nous ne possédons, en effet, actuellement aucun plan d'origine permettant de connaître la distribution de l'hôtel particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après la Révolution, celui-ci passe de main en main avant d'être racheté en 1880 par la Ville, qui y installe les services de police. S'ensuit la construction d'une prison, à l'arrière, à la place du vaste jardin.

Un musée d'Art ancien est créé à l'étage de l'hôtel particulier en 1924.

Restructuré, il est transformé en musée des Arts décoratifs en 1955 (voir annexe n°1 : le discours de réception à l'Académie de Bordeaux de Constance Rubini en 2016, qui retrace l'histoire du bâtiment et celle du musée).

En 1984, le musée s'étend dans l'aile des communs et dans les combles, formant ainsi deux ensembles architecturaux distincts. Le corps de logis, avec ses boiseries et ses parquets anciens, constitue une enveloppe parfaite pour la présentation des collections XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, quand les communs offrent, eux, un espace neutre, peint en blanc.

Ces deux espaces d'univers différents cohabitent et sont accessibles par une entrée et un accueil communs.

En 2014, la création de l'exposition rétrospective *Andrea Branzi, Pleased to meet you. 50 ans de création* a immédiatement confronté le musée au problème d'espace : comment développer la présentation contemporaine sans réduire les espaces dédiés au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui d'une part aurait été contraire à l'esprit du musée, aménagé avec raffinement entre 1980 et 2012, par les deux conservatrices Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, pour qu'il soit à l'image des plus belles maisons de la noblesse bordelaise du XVIII<sup>e</sup>, et d'autre part aurait été perçu par le public bordelais comme un parti pris trop provocateur.

L'exposition *Andrea Branzi* a ainsi été organisée hors les murs, dans une église gothique désacralisée, devenue espace culturel municipal.



## L'ancienne prison

À l'heure où les musées délocalisent leurs réserves en raison de la hausse du coût du foncier en centre-ville, la solution qui est vite apparue comme évidente a été de récupérer le très bel espace de la prison qui, depuis 1983, accueillait les réserves du musée. D'autant plus que cet espace, aménagé il y a plus de trente ans, ne correspond plus aux normes de conservation actuelle.

La toiture en métal n'est plus étanche et le système de chauffage par ventilation propage les moisissures. Un tel système de chauffage n'est plus envisageable aujourd'hui.

Restaurer la toiture et renouveler le système de chauffage impliquent des travaux importants, nécessitant de vider le lieu de ses œuvres. Le choix a été de rebondir sur cette situation de façon positive en cherchant des réserves à l'extérieur, de façon à doter le musée d'un bâtiment supplémentaire dédié au design.

Le projet posé dès 2013 est de faire dialoguer arts décoratifs et design, en continuant à exposer les arts décoratifs anciens dans leur si belle enveloppe xviii<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Lalande, et en exposant le design, cet art appliqué né au xix<sup>e</sup> siècle, dans la prison, ce bâtiment construit au xix<sup>e</sup> et dont on lit encore la fonction à travers l'organisation architecturale intérieure (cellules, portes lourdes en bois, judas...). Cette configuration favorise la lecture du projet et le dote d'une singularité et d'une force architecturale.

Ainsi, en 2016, une première étape a été franchie : la prison a été vidée et les réserves délocalisées. Cela a entraîné un chantier important de localisations, photographies des œuvres, constats d'état et reconditionnements, conduisant à la mise en place d'une campagne de restauration sur le long terme, de nombreuses œuvres – surtout celles qui étaient localisées sur les mezzanines, sous les toits – étant dans un état alarmant. Des listes de restaurations à mettre en œuvre, hiérarchisées par état d'urgence, ont été réalisées.

Ouvert au public pour les Journées européennes du patrimoine en 2016, l'espace de la prison accueille une première exposition en juin 2017 : *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur*.

Dans ce bâtiment de la prison ont été aménagés également une petite salle de conférence (capacité d'accueil maximale : 50 personnes) et un atelier pour les enfants (capacité d'accueil maximale : 17 enfants). Y sont aussi installés l'atelier de restauration, un espace de stockage des catalogues régi par la Ville, un espace/studio photo, l'atelier de menuiserie et une salle de repos et de change pour le personnel qui travaille à la fois à l'atelier et à la garde dans les salles du musée.

Tous ces espaces sont à rénover et à rationaliser. Un programmiste a conduit en 2016-2017 une étude dans ce sens, en collaboration avec les services de la Ville et l'équipe du musée. L'objectif est de conserver l'atmosphère, très forte et particulière de la prison, son identité et son intérêt architectural.

Les travaux envisagés doivent permettre le fonctionnement d'un musée dans les conditions requises au xxi<sup>e</sup> siècle (accueil du public, conservation et mouvement des œuvres et programmation transversale).

La construction d'un plan de financement est en cours, sur la base d'une enveloppe d'étude de 6 millions d'euros hors taxe, qu'il s'agira de confirmer selon les capacités financières des différentes parties prenantes possibles du projet : un mécénat privé, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, ainsi que l'État.

La restitution d'une étude de préprogrammation fin novembre 2017 permet aujourd'hui d'envisager le lancement d'une procédure de commande publique adaptée au projet début 2018, pour une sélection du maître d'œuvre à l'automne de cette même année.

## Des bâtiments en cours de classement

Dans le cadre de la révision du périmètre du site patrimonial remarquable de la Ville de Bordeaux, qui ne comprenait que le portail sur rue du madd-bordeaux, l'hôtel de Lalande a été inscrit, à la demande du maire de Bordeaux et en accord avec la directrice du musée, à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, le 6 octobre 2016.

Cette protection, initialement demandée pour l'hôtel seul, a été étendue, sur proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), à la prison construite à l'emplacement des jardins de l'hôtel. La CRPS du 12 mai 2016 a également donné un avis favorable à l'unanimité pour une proposition de classement de l'hôtel de Lalande et de la prison.

Cette protection totale, si elle est confirmée, permettra une reconnaissance nationale de ce patrimoine.

Le musée étant ainsi installé dans un bâtiment à fort caractère patrimonial, il s'avère difficile de conjuguer sa préservation avec la conservation préventive des œuvres. Les portes et fenêtres du xviii<sup>e</sup> siècle tout comme la toiture d'ardoises ne permettent pas actuellement une gestion stricte de la température et de l'hygrométrie, ce qui a pour conséquence la dégradation de certaines œuvres fragiles (verrerie et mobilier marqueté notamment) et des



ensembles de boiseries. De même, le manque d'étanchéité des différents accès facilite l'introduction sporadique d'insectes xylophages qui implique une surveillance constante des meubles et le traitement par anoxie ou en chambre froide de certains d'entre eux.

Enfin, une partie des collections souffrant également de la lumière du soleil et de la lune (verrerie, mobilier et textiles), les vitres du musée sont presque toutes équipées de filtres anti-UV (qui nécessitent des budgets pour être changés tous les dix ans) et les volets intérieurs sont fermés autant que possible (la nuit en particulier).

## *L'hôtel de Lalande*

L'intérieur du corps de logis de l'hôtel de Lalande évoque une riche demeure aristocratique bordelaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Le rez-de-chaussée**

Le rez-de-chaussée a conservé ses boiseries d'origine, les cheminées, la majorité des parquets à compartiments et l'escalier d'honneur, dont la rampe est un chef-d'œuvre de ferronnerie bordelaise.

Les deux antichambres du rez-de-chaussée évoquent actuellement le Bordeaux des Lumières, avec le portrait en buste de Montesquieu, la statue équestre de Louis XV par Jean-Baptiste Lemoyne, la réduction des statues de Pierre-François Berruer qui ornent le prostyle du Grand Théâtre de Bordeaux et une gravure le représentant. Une enfilade de salons prend jour côté cour intérieure (côté jardin, à l'origine), alors que la salle à manger, où la table est dressée, donne sur la cour d'honneur pavée. Ces pièces privilégient les arts décoratifs bordelais du XVIII<sup>e</sup> siècle : faïence stannifère, porcelaine des Terres de Bordes, orfèvrerie, armoires portuaires en acajou, miniatures, portraits de notables bordelais, dont quatre œuvres de Jean-Baptiste Perronneau.

À côté, le salon dédié au legs Cruse-Guestier montre l'intérieur d'un négociant emblématique bordelais au début du XX<sup>e</sup> siècle, entièrement aménagé avec des meubles et objets du XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut comparer l'installation de ces meubles avec leur agencement d'origine grâce à une huile sur toile de Félix Carme qui représente l'intérieur de l'hôtel particulier Cruse-Guestier.

### **Le premier étage**

Le premier étage a été réaménagé dans les années 1950 avec des boiseries anciennes à décor de singeries, rocaïlle et néoclassique.

C'est au premier conservateur du musée, l'historien Paul Courteault, que l'on doit l'aménagement dans l'hôtel de Lalande et le classement au titre d'objets Monuments historiques de ces boiseries. Elles proviennent de prestigieux hôtels particuliers bordelais :

#### *L'hôtel de Jean Ravezies*

En déposant les boiseries (remontées dans le Salon bordelais), on découvre leur date de conception : 1782. Ce sont des arabesques délicates, attribuées par Jacqueline du Pasquier au sculpteur Barthélemy Cabirol, maître du néoclassicisme, actif durant tout le règne de Louis XVI, ayant réalisé les boiseries des salons d'honneur du palais Rohan en 1781, dont les décors sont très proches de ceux de l'hôtel de Lalande. Ce même type de décor d'arabesques, enroulements végétaux très fins et raffinés, souvent avec des motifs de blé, renvoie également aux décors du salon circulaire de l'hôtel Saint-Marc, cours d'Albret, remontés au Metropolitan Museum of Art (Met), à New York, et surtout au décor du salon de l'hôtel de Lisleferme (actuel musée d'Histoire naturelle de Bordeaux) illustrant les quatre saisons, attribué aussi à Cabirol.

#### *L'hôtel de Louis-Hyacinthe Dudevant (1759 -1856)*

Fait rare à Bordeaux, on possède des renseignements sur ceux qui ont exécuté ces boiseries.

Au moment du démontage, Armand Bardié, négociant en meubles qui est en quelque sorte l'« Alfred de Champeaux bordelais », grâce à qui tous ces décors ont été conservés et installés à l'hôtel de Lalande, découvre une note au revers des boiseries : « les boiseries ont été commencées au mois de novembre 1779 et terminées courant avril 1780. Elles ont été exécutées d'après les plans donnés par monsieur Hyacinthe Dudevant par les soins des sieurs Delabraise, sculpteur et Paul Lionnais, menuisier ».

Il est rare à Bordeaux d'avoir des noms d'exécutant, le seul un peu connu étant Barthélemy Cabirol.

Ce décor néoclassique est caractéristique du règne de Louis XVI.

En revanche, la couleur pose question, ce type de couleur jaune pastel étant plutôt une invention du XIX<sup>e</sup> siècle, même si sous le règne de Louis XVI on a aimé les couleurs claires. Elles ont certainement été repeintes au moment de l'installation. Leur état actuel est préoccupant, et nécessite une restauration.

### **L'hôtel d'Antoine de Gascq**

L'hôtel est construit en 1735. Ses décors rocaille sont d'une grande richesse, coloris vert, rare et surprenant, mais on sait que le règne de Louis XV a mis les couleurs vives à la mode.

Le vert s'est oxydé, il était plus clair à l'origine. On voit encore les traces de dorures. Ces boiseries sont à comparer avec celles du cabinet des Fables de l'hôtel de Soubise, aujourd'hui dans l'hôtel de Rohan, à Paris (Archives nationales), bleu et or. Les boiseries de l'hôtel de Gascq étaient probablement tout aussi luxueuses.

Les boiseries du petit salon des singeries, avec ses décors inspirés par Christophe Huet, proviendraient du même salon de l'hôtel de Gascq. Ces décors auraient été liés à la corniche, qui, comme souvent, n'a pas pu être démontée. Elle est décrite par Bardié en 1917 : « la corniche d'une richesse remarquable [...] Elle offre dans les encoignures quatre cartouches portant des singeries et des amours avec figuration des saisons. Une très belle rosace centrale accompagne le tout ».

Des recherches documentaires auprès de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et des Archives nationales ont permis récemment de retrouver les dossiers de classement des boiseries de ces quatre pièces. Elles marquent fortement l'identité bordelaise du musée.

En 2015, le musée a engagé une réflexion sur les couleurs de ces boiseries, réflexion qui a été le point de départ de l'exposition *Oh couleurs !*, ouverte au musée en juin 2017.

D'importantes collections de faïences françaises et hollandaises (Delft) du XVIII<sup>e</sup> siècle sont exposées au premier étage, ainsi qu'un très bel ensemble de verres bordelais « façon de Venise ».

En contrepoint d'une chambre avec un lit à la polonaise et un mobilier parisien est installée une chambre bordelaise, au lit tendu d'une toile de Beautiran et entouré de meubles régionaux en acajou.

Enfin, dans une *period room* installée dans les boiseries de l'hôtel Ravezies, les grands classiques du mobilier portuaire du XVIII<sup>e</sup> siècle (commode, scriban, table à cabaret, pianoforte, table à jeu) restituent l'atmosphère d'un intérieur aristocratique bordelais. Sur les murs, des portraits de négociants d'origine étrangère venus s'installer à Bordeaux, peints par Adolf Ulrik Wertmüller (1751-1811) en 1788 et 1789, accompagnent cette présentation du Bordeaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sous les combles sont exposés le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles jusqu'à l'entre-deux-guerres. Les objets présentés témoignent essentiellement de la production bordelaise.

Dans la première salle sont exposées les faïences fines des manufactures bordelaises de Lahens & Rateau (1830-1832), de David Johnston (1834-1845) et de Jules Vieillard & Cie. La seconde salle présente l'épanouissement de cette dernière manufacture, jusqu'à sa fermeture en 1895. Elle a récemment été réaménagée dans l'esprit de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : les riches intérieurs éclectiques de la bourgeoisie où tous les styles historiques et extra-occidentaux se mêlent, l'abondance et l'accumulation d'objets caractéristiques des Expositions universelles, auxquelles la manufacture J. Vieillard & Cie a participé.

Dans une pièce adjacente sont présentés l'Art nouveau et l'Art Déco autour de figures majeures comme Émile Gallé, Louis Majorelle et René Lalique et de personnalités bordelaises comme Henri Hamm, l'ensambleur Maurice Triboy, les verriers Amédée de Caranza et Alphonse Giboin, ou encore l'orfèvre Maurice Daurat.

Cette présentation constituée de *period rooms* et d'objets sous vitrines est aujourd'hui datée et nécessite d'être entièrement repensée pour une meilleure mise en valeur des objets et des ensembles exposés.

Dans la dernière salle des combles, en cours de réaménagement, est présentée une partie du mobilier de la salle à manger de l'hôtel Frugès, cet exceptionnel hôtel particulier situé place Saint-Seurin à Bordeaux, construit pour l'industriel Henry Frugès, et dont la décoration, réalisée entre 1913 et 1927, fit intervenir les plus grands artistes et artisans de l'époque : le ferronnier Edgar Brandt, Gentil & Bourdet pour les décors en mosaïque, le laqueur Jean Dunand, les verriers Lalique et Decorchemont et le décorateur Clément Mère. Le mobilier fut réalisé sur les dessins d'Alexandre Callède, conservés dans les collections du musée. Cette salle rend également hommage à deux artistes bordelais de renommée internationale qui ont eux aussi participé à la décoration de cet hôtel : Jean Dupas et René Buthaud. De ce dernier, un grand nombre de vases, de sculptures émaillées et un important fixé sous verre sont exposés, présentant les différentes périodes du céramiste, du début des années 1920 aux années 1960.

## L'aile des communs

L'aile des communs est constituée de deux espaces distincts, séparés par l'accueil.

Sur la cour d'honneur, un espace de 200 mètres carrés sur deux étages accueille des expositions temporaires sur des sujets d'arts décoratifs et de design.

Après l'accueil, le long du corps de logis, quatre petits salons ont été aménagés dans les années 1980 pour abriter la collection du XIX<sup>e</sup> siècle réunie par le Bordelais Raymond Jeanvrot, sur le thème des derniers Bourbons ; une statue en biscuit de Sèvres du duc de Bordeaux à l'âge de sept ans, acquise par la Ville en 1999 lors de la vente Groussay, enrichit magnifiquement cet ensemble.

La première salle, qui sert en quelque sorte d'introduction à la collection Jeanvrot, présente, dans deux vitrines, les origines créoles de la famille du collectionneur d'une part, des objets évoquant la Restauration des Bourbons d'autre part. La salle, décorée d'un papier peint panoramique de la maison Dufour (1824), est ornée d'un ensemble de meubles d'époque Restauration.

La seconde salle, ancienne cour des cuisines de l'hôtel de Lalande, est consacrée à la figure du duc de Bordeaux, comte de Chambord. Deux vitrines sont dédiées à son enfance à la cour de France et deux autres à son exil, en Écosse tout d'abord, puis au château de Frohsdorf, en Autriche, où il aura passé toute sa vie d'adulte.

La troisième salle est consacrée au duc et à la duchesse d'Angoulême, et principalement aux journées de mars 1815 passées à Bordeaux.

Enfin, la dernière salle, installée au bout de l'aile des communs dans ce qui était probablement, à l'origine, le cabinet de monsieur de Lalande, est consacrée à la duchesse de Berry, véritable passion de Raymond Jeanvrot. Les œuvres accrochées aux murs et présentées dans les vitrines retracent toute la vie de la princesse, de sa naissance au palais royal de Caserte (Naples, Italie) à sa mort au château de Brunnsee (Autriche), en passant par son premier mariage, son veuvage, la naissance de son fils, sa fascination pour Marie Stuart, son domaine personnel de Rosny, « l'équipée vendéenne » et son emprisonnement à la forteresse de Blaye, pour finir sur son second mariage et sa vieillesse. Le sol de cette enfilade est recouvert d'un tapis tissé de la maison Braquenié sur un modèle Restauration.

À l'étage sont installés les bureaux du musée.

L'équipe est très à l'étroit, dans des espaces assez réduits, certains bureaux ne possédant pas de fenêtre. C'est un des points d'amélioration que doit apporter le projet des travaux, détaillé, plus loin, dans la seconde partie de ce document.

Jusqu'en 2013, la visite du public se faisait à l'aide de fiches plastifiées, mises à disposition dans les salles. Mais ces fiches ne peuvent pas faire figurer l'ensemble des objets présentés. Il a été décidé de réaliser un petit livret par pièce, mis à disposition gracieusement, et vendu à la demande. Ces livrets sont aujourd'hui en cours de réalisation et exigent un important travail de récolement dans les salles et leurs nombreuses vitrines (dernières étapes du récolement). Il s'accompagne d'un travail de recherche pour attribuer et dater les objets dont les fiches sont bien souvent incomplètes ou erronées. Imprimés en noir et blanc, les livrets sont facilement réactualisables à chaque mouvement d'œuvre.



## 3. Collections

Les collections du madd-bordeaux sont estimées à 35 000 œuvres.

Leurs origines sont très diverses et, de fait, il est difficile de croiser les différents inventaires successifs, parfois même simultanés. Ces inventaires concernent également des collections de musées précédant la création du musée des Arts décoratifs, dont une partie des collections se retrouve dans celles du madd-bordeaux (sans que l'on sache systématiquement les identifier, car elles ne sont absolument pas détaillées). Parmi ces musées, celui des Antiques, le musée d'Armes et d'Objets anciens, le musée Sidi Bonie ou encore le musée d'Art ancien.

Si le récolement des réserves, au moment du déménagement, a permis de pointer toutes les œuvres qui y étaient conservées (le récolement dans les salles est en cours. Il est long et difficile à finaliser en raison du nombre d'objets en vitrine et du peu de temps laissé libre par les horaires d'ouverture au public), il reste un travail important à mener pour faire correspondre les pièces d'un inventaire à l'autre.

L'inventaire en usage a été réalisé via le logiciel de gestion des collections Micromusée, prenant pour base de numérotation :

1. les objets portant un numéro Mesuret, lié à l'inventaire Mesuret (1951-1953), inventaire commun des collections municipales réalisé par Robert Mesuret, inspecteur des musées de province, après la Seconde Guerre mondiale, au moment du retour des collections, qui avaient été mises à l'abri, dans les musées bordelais. Cet inventaire ne mentionne cependant pas les musées auxquels les œuvres sont attribuées.

2. les objets portant un numéro lié aux cahiers d'inventaire propres au musée : un certain nombre de cahiers d'inventaire, dont certains se chevauchent chronologiquement et d'autres sont spécifiquement liés à des dons de collections particulières.

La numérotation dans Micromusée n'est donc pas continue, et n'adopte pas toujours (en fonction des dates) la règle édictée par le service des Musées de France.

Depuis 2004, le musée édite (diffusion interne) son inventaire informatisé (outil : Micromusée). Les collections contemporaines sont en cours d'accessibilité sur le portail des collections Design de Videomuseum.

### La collection Raymond Jeanvrot

Au sein des collections, majoritairement constituées à partir de dons de collectionneurs, il faut distinguer la collection Raymond Jeanvrot : elle rassemble près de 19 000 œuvres évoquant les Bourbons de la Restauration et la société bordelaise du XIX<sup>e</sup> siècle. Une partie de cette collection a été vendue à la Ville en rente viagère en 1958, et l'autre partie a été léguée en 1966.

### Mobilier

Le musée possède un ensemble cohérent et représentatif de meubles du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui constitue le cœur de sa collection : sièges, tables, armoires, commodes et lits. Parmi ces pièces, nous pouvons identifier deux ensembles distincts : les meubles portuaires bordelais, dits « de menuiserie », en acajou massif (scribans, armoires lingères et de salle à manger, commodes, tables à cabaret, etc.), et les meubles parisiens, dits « d'ébénisterie », présentant un décor de marqueterie (secrétaires, commodes, bureaux plats, petites tables, etc.). Dans ce dernier ensemble, deux meubles méritent d'être particulièrement distingués pour leur raffinement : une table-liseuse (vers 1750) de Pierre Migeon IV (1696-1758), ébéniste qui a notamment travaillé pour le garde-meuble de la couronne et pour la marquise de Pompadour, et un buffet bas de salle à manger (vers 1790) de Jean-Ferdinand Schwerdfeger (1734-1818), auteur du célèbre serre-bijoux de Marie-Antoinette.

Les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sont également représentés dans les collections par des pièces importantes : buffets dresseurs, cabinets d'ébène ou d'écaillé de tortue et meubles d'Alphonse Giroux (1776-1848) réalisés pour les enfants de France (1826) complètent le parcours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Céramique

La collection de céramiques est principalement centrée autour des productions bordelaises : faïences stannifères et porcelaines du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que faïences fines du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en 1714 que Jacques Hustin installe la première manufacture de faïence stannifère à Bordeaux. Elle fonctionnera jusqu'en 1783. Dans l'importante collection du musée, nous pouvons notamment remarquer une imposante fontaine de forme balustre à pans coupés décorée en camaïeu bleu et surtout les très nombreuses pièces du service de table commandé par les



Chartreux de Bordeaux présentant l'inscription « Cartus Burdig ». La manufacture de porcelaine des Terres de Bordes en Paludate eut, quant à elle, une existence beaucoup plus courte (1787-1790). Sa production est d'une grande élégance et ses décors raffinés se déclinent sur des services à boissons chaudes, de table, de toilette et sur des objets décoratifs (cache-pots, vases, etc.).

Les autres manufactures françaises de faïence stannifère sont également bien représentées dans les collections (Nevers, Rouen, Strasbourg, Moustiers, Marseille...), avec un accent tout spécialement mis sur les autres manufactures du Sud-Ouest : Toulouse, Samadet, Montauban et Moncaut.

Les manufactures de céramiques étrangères sont, elles aussi, évoquées, à travers les productions de Delft (xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles) et les porcelaines de la Compagnie des Indes, à l'image de la paire de potiches couvertes à images séduisantes (dissimulant les profils de Louis XVI et Marie-Antoinette) datant du Directoire.

### **Orfèvrerie**

Le très important fonds d'orfèvrerie bordelaise est constitué d'une typologie variée : ustensiles de toilette, pièces liées à la consommation des boissons chaudes exotiques (théières, cafetières, chocolatière, sucriers et pincettes à sucre), pièces de forme pour la table (pot à oïlle, légumier, jatte, écuelle à bouillon, huilier-vinaigrier, salière, saupoudreuse à sucre), couverts, objets liés à l'activité viticole (tasse à vin, gobelet, pipette) et à la pratique religieuse (seau à aspersion). De nombreuses pièces parisiennes – à l'image de l'exceptionnelle toilette provenant du comte de Marcellus – et quelques pièces étrangères (Allemagne, Angleterre, Italie) complètent cette riche collection.

### **Verrerie**

La verrerie constitue un autre axe significatif des collections du musée, qui possède notamment un ensemble emblématique de verres d'apparat : verres français « façon de Venise » et verres soufflés et/ou gravés d'Allemagne et des Pays-Bas des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Le xviii<sup>e</sup> siècle est, quant à lui, principalement représenté par des verres à boire bordelais de la manufacture fondée en 1723 par Pierre Mitchell et par un étonnant lustre en verre de Murano à décor d'œillets datant des années 1780. Enfin, les opalines et cristallos-cérames de la collection Jeanvrot permettent d'évoquer les productions françaises du xix<sup>e</sup> siècle.

### **Textiles**

Outre la toile de Beautiran, indienne locale produite entre 1797 et 1832 et notamment présentée grâce à une garniture complète de lit à la duchesse, le musée conserve de nombreux éléments textiles dans ses collections : tapis, tapisseries, soies brodées, châles en cachemire ou encore éléments de costumes. Dans cette dernière catégorie, nous pouvons signaler, entre autres, un habit d'homme « à la française » des années 1780 ou encore une pantoufle du pape Pie VI (1717-1799).

### **Instruments de musique**

Le musée possède une rare collection d'instruments de musique du xviii<sup>e</sup> siècle : une viole austro-vénitienne à décor mythologique (vers 1700), une harpe parisienne à décor chinoisant (vers 1780), une épinette marseillaise à décor révolutionnaire (1791) et deux pianoforte bordelais (vers 1790), dont un fabriqué rue Bouffard (rue dans laquelle se trouve le musée). Un autre piano carré, signé Pleyel et daté de 1816, complète cet ensemble.

### **Instruments de mesure**

Le musée détient une importante collection d'instruments de mesure du temps (horloges de parquet, pendules à poser, pendules de voyage, cartels d'applique et montres) représentative des productions françaises des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, ainsi que de nombreux objets scientifiques en tout genre (baromètres, boussoles, cadrans solaires, graphomètres, équerres, sablier, etc.), dont un étonnant thermomètre-hygromètre d'Alexis Magny (1743).

### **Miniatures**

La riche collection de miniatures du musée (près de 1 000 pièces) est dominée par la production de Pierre-Édouard Dagoty (1775-1871), surnommé « l'Isabey bordelais » pour avoir portraituré toute la bonne société de la ville pendant près de cinquante ans. Un des chefs-d'œuvre de l'artiste est sans nul doute le portrait sur ivoire de son épouse et de ses deux filles tenant son propre autoportrait en miniature.



## Émaux

Le musée conserve une belle collection d'émaux de Limoges, principalement d'art sacré : croix, pyxides et reliquaire du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que des plaques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Un service à boissons dit « aux femmes fortes », composé de six gobelets, six soucoupes et un sucrier, signé de Jacques II Laudin (1663-1729), mérite particulièrement d'être remarqué parmi les émaux non religieux.

## Tabletterie

De très nombreux petits objets de tabletterie permettent au musée d'évoquer les activités du quotidien aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : boîtes, coffrets, écrins, nécessaires, tabatières, étuis, carnets, cachets, râpes à tabac ou encore objets pieux font aussi la richesse des collections. Les éventails (plus de 200) méritent d'être signalés.

## Ferronnerie et armes

Le musée présente un très riche ensemble d'objets de ferronnerie bordelaise, près de 950 pièces couvrant une période s'étendant du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup>. Chefs-d'œuvre de maîtrise, serrures, clés, heurtoirs et platines évoquent les mécanismes complexes inventés par les artisans locaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, nombre d'entre eux provenant du don Chaventon.

Une collection notable d'armes allant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle est également conservée dans les réserves.

## Arts graphiques

Outre les importantes séries d'estampes réunies par Raymond Jeanvrot et Daniel Astruc, le musée conserve de très nombreuses œuvres graphiques (dessins, pastels, aquarelles, gravures, etc.). Quatre portraits au pastel de Jean-Baptiste Perronneau (1715-1783), dont deux déposés par le musée des Beaux-Arts, constituent les chefs-d'œuvre de cette collection.

## Peinture

Des tableaux sont exposés sur les murs du musée. Les familles de négociants bordelais sont représentées dans les beaux portraits peints par Adolf Ulrik Wertmüller (1751-1811) et Pierre Lacour (1745-1814).

## Sculpture

Le musée jouit d'une importante collection de bustes en plâtre, terre cuite, biscuit ou marbre. Les sept réductions en plâtre des statues mythologiques réalisées par Pierre-François Berruer (1733-1797) pour le Grand Théâtre de Bordeaux (1780) et une série de bronzes animaliers d'Antoine-Louis Barye (1796-1875) sont à remarquer plus particulièrement.

Au 1<sup>er</sup> juin 2013, 70 % des 35 000 biens estimés dans la collection avaient été récolés.

En septembre 2017, le chiffre est monté à 86 %. L'objectif est de terminer ce récolement en 2020.



## 4. Acquisitions

Dans le projet du musée mis en place courant 2013 par la nouvelle direction se sont dégagés différents axes de collections à développer :

### Les collections anciennes

- Continuer à enrichir les collections anciennes lorsque se présente une pièce susceptible de compléter l'ensemble des œuvres liées à la culture des arts décoratifs bordelais.
- Compléter la présentation en cours d'aménagement d'un cabinet de curiosités.

### Les collections d'arts de la table

Le thème des arts de la table s'impose dans le contexte culturel et commercial bordelais. Il remporte beaucoup de succès auprès des mécènes et partenaires locaux.

Il a l'avantage d'être un thème chronologiquement transversal, faisant un trait d'union entre les arts décoratifs et le design, et comporte également un fort potentiel à interroger les mutations culturelles de notre société.

Il s'agit ici de compléter des collections déjà importantes en orfèvrerie, faïence et porcelaine bordelaises, et de les ouvrir à un contexte contemporain plus global.

### Les collections de design

À l'arrivée de Constance Rubini, en 2013, le musée possédait quelques pièces des années 1980, entrées grâce à Jacqueline du Pasquier (conservatrice en chef du musée des Arts décoratifs de 1972 à 2000) et à sa fille Nathalie, designer au sein du groupe Memphis, ainsi que des pièces historiques mais d'éditions contemporaines, entrées grâce au mécénat de monsieur Vossen. Le reste des collections était constitué par des dépôts du Centre national des arts plastiques (Cnap). Certaines ont été restaurées et rendues, et une nouvelle politique de collaboration sur le long terme a été mise en place avec le Cnap.

**Une des priorités fixées a été de développer l'axe de cette décennie 1980**, encore peu chère sur le marché, pour en faire un point fort, une référence.

Le mouvement Memphis est une période clé de basculement dans l'histoire du design du xx<sup>e</sup> siècle. Bordeaux en a organisé la première exposition monographique (1983) et, de fait, se trouve légitime pour continuer à en être un lieu de référence. D'autant que deux des designers phares (et femmes !) de Memphis sont bordelaises : Nathalie Du Pasquier et Martine Bedin.

Collectionner Memphis implique d'étendre aux années 1980 en France et dans le reste de l'Europe. Depuis 2013, de nombreuses pièces importantes sont entrées par don, dont la table *Rocher*, meuble iconique de Garouste & Bonetti (voir annexe n° 2 : liste des dons).

Se pose alors la question du lien entre ces années 1980, l'époque actuelle et le reste des collections du musée. L'appellation de « musée de design » doit-elle nous conduire à constituer des collections historiques, de façon à faire un trait d'union entre les collections anciennes et l'actualité ?

Pas nécessairement, car cela obligerait à des moyens financiers trop importants pour l'accroissement, le stockage et l'entretien, souvent complexes lorsqu'il s'agit de matériaux contemporains.

On peut accepter l'idée d'un musée qui n'établirait pas de lien chronologique entre ses collections, mais qui développerait des axes thématiques, en proposant, à l'image de notre époque, une collection en zapping, à savoir une collection qui constituerait des îlots d'intérêt sans continuité. Une collection encyclopédique à l'heure actuelle serait de toute façon démesurée à constituer, à stocker et à conserver, et ne correspondrait pas à l'esprit du xxi<sup>e</sup> siècle (la chronologie est accessible grâce aux outils numériques).

**Nous souhaitons donc développer des thématiques qui renvoient à des objets relativement faciles à acquérir, à transporter et représentatifs de la variété contemporaine du design. Nous abordons ainsi le design par la fonction plutôt que par la chronologie.**

Une approche par les fonctions est aussi une façon de singulariser une collection de design par rapport aux collections d'art.



## Les premières thématiques fonctionnelles pourraient être :

– Contenir (en priorité, des vases – tous les designers font des vases. Ce sont des objets fonctionnels sans que la fonction ne soit trop directrice, ce sont donc souvent des objets singuliers, emblématiques. Cette collection de vases est commencée depuis 2013).

– Éclairer (luminaires ou autres sources lumineuses). Cette collection pose cependant des difficultés pour l'électrification et exige un budget important en ampoules, d'autant que certaines d'entre elles ne sont plus en fabrication. Cette dernière collection ne pourra se faire qu'avec l'accompagnement d'un mécène, type Philips ou autre.

– Empiler (objets à ranger. L'empilable est un thème du design depuis la réduction des espaces domestiques).

– Orner, se parer (le thème du corps est intéressant, un peu en décalage avec la mode : bijoux contemporains ou autres ornements corporels).

## 5. Recherche

Le madd-bordeaux participe à plusieurs échelles à la recherche sur l'histoire des arts décoratifs, du design et de la culture matérielle.

Chacune des grandes expositions fait l'objet de la publication d'un catalogue, auquel sont associés des chercheurs (conservateurs, universitaires ou chercheurs indépendants) spécialistes du ou des sujets développés. Un budget spécifique pour les contributions de ces auteurs est prévu en amont.

### 2017. *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur*

Le catalogue de l'exposition *Oh couleurs !* (29 juin – 3 décembre 2017) réunit, par exemple, les contributions de l'historienne britannique Alison Clarke, de l'historien des couleurs Michel Pastoureau, de la linguiste Annie Mollard-Desfour et de l'historien suisse de l'architecture Arthur Rüegg.

Parallèlement, le musée a entrepris une réflexion sur la couleur des différentes boiseries de l'hôtel de Lalande. Un tel projet fait intervenir aussi bien des acteurs de la restauration, de la conservation préventive et des scientifiques que des chercheurs en histoire de l'art. Des relevés et analyses ont été effectués sur toutes les boiseries. Cette première étape, plus ou moins satisfaisante, nous apporte, dans certains cas, des éléments précieux sur les traditions chromatiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles bordelais et nourrit les réflexions que le musée mène désormais avec Bérangère Poulain, doctorante à l'Université de Genève, qui travaille dans le cadre de sa thèse sur l'utilisation des couleurs dans les intérieurs français au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Un projet de rénovation est en cours (recherche de financement) pour refaire, notamment, les peintures des quatre antichambres, qui détonnent par leurs couleurs et l'aspect contemporain de leur application (voir annexe n° 3 : rapport de sondages sur les boiseries du musée des Arts décoratifs et du Design).

### 2017. *Johnston – Vieillard – La manufacture bordelaise Johnston-Vieillard (1835-1895) : Approches historique et technique et influence européenne*

Le musée fait également partie d'un projet de recherche intitulé « Johnston – Vieillard – La manufacture bordelaise Johnston-Vieillard (1835-1895) : Approches historique et technique et influence européenne », qui bénéficie du financement de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet, qui s'appuie sur les récentes fouilles entreprises dans le quartier de Bacalan, à l'emplacement de l'ancienne manufacture de faïence Johnston puis J. Vieillard & Cie, rassemble un grand nombre d'acteurs, dont plusieurs instituts et unités de recherche (IRAMAT et CEMMC de l'Université Bordeaux Montaigne, EHIC et SPCTS de l'Université de Limoges), le centre archéologie préventive de Bordeaux Métropole, ainsi que la Société archéologique de Bordeaux.



### **2017. Inventaire des collections publiques liées à l'histoire de l'esclavage, de la traite négrière et de leurs abolitions**

En partenariat avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), la direction générale des Patrimoines poursuit une opération initiée en 2005, par la direction des Musées de France, d'un inventaire des œuvres, des objets et des documents conservés dans les collections publiques et liés à l'histoire de l'esclavage, de la traite négrière et de leurs abolitions. Ce travail d'inventaire, en cours dans les collections des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles du madd-bordeaux, permettra d'identifier, d'étudier et de valoriser ce patrimoine d'une grande richesse et d'une grande diversité.

### **2016. Houselife. La Collection design et arts décoratifs du Cnap au madd-bordeaux**

Le livre publié à l'occasion de l'exposition *Houselife* (24 septembre 2016 – 29 janvier 2017) a donné lieu à de nombreuses recherches sur les collections du Cnap, en collaboration avec Juliette Pollet, conservatrice des collections Design du Cnap. Une invitation a été faite à Patricia Falguières, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris, afin qu'elle rédige pour ce livre un texte, « Hôtes précaires », sur les rapports complexes entre architecture et design.

### **2016. Histoire de la prison municipale à l'arrière de l'hôtel de Lalande**

Comme beaucoup d'hôtels particuliers, l'hôtel de Lalande a été construit entre cour et jardin. La municipalité de Bordeaux, qui prend possession des lieux en 1880, y installe l'hôtel de police et rase le jardin pour construire cette prison qui demeure active jusque dans les années 1960. Les anciennes portes, les cellules, les graffitis sur les murs rappellent aux visiteurs le quotidien des détenus. Une histoire jusqu'ici méconnue du grand public.

Des recherches menées aux archives municipales et départementales, associées à la redécouverte d'archives et photographies conservées au madd-bordeaux, ont permis de retracer l'évolution de ce dépôt de sûreté devenu, depuis, un espace dédié aux expositions temporaires du musée.

Un livret, édité à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2016, synthétise l'état des recherches sur ce lieu étonnant.

### **2015. Repérage des restes humains dans les collections publiques**

Suite à la modification du Code du patrimoine par la loi n° 2010-501 du 18 mai 2010 (dite loi « têtes maories »), un groupe de travail consacré à la problématique des restes humains a été mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, le madd-bordeaux a participé à un premier repérage dans ses collections d'objets « patrimonialisés » comprenant des restes humains.

Un ensemble de 19 objets du XIX<sup>e</sup> siècle, principalement des reliques contenant des fragments d'os ou des cheveux, a ainsi pu être identifié.

### **2015. Les objets-frontières dans l'art en Europe, de la Renaissance à nos jours**

Lié au programme de l'Agence nationale de la recherche (ANR) « Exogenèses. La production d'objets-frontières dans l'art en Europe depuis 1500 » (2013-2015), coordonné par l'Université Bordeaux Montaigne en partenariat avec le Collège de France et l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense.

Le programme « Exogenèses » étudie les objets-frontières et les espaces-frontières en contexte muséal et non muséal pour mettre en évidence l'apport d'autres cultures dans la construction de la conscience européenne moderne. Un inventaire des objets exogenèses conservés au madd-bordeaux a été réalisé par les équipes du musée à l'initiative de Sabine du Crest, maître de conférences en histoire de l'art moderne à l'Université Bordeaux Montaigne. Le résultat de ces recherches, accessible sur le réseau social Pinterest, a également donné lieu à l'exposition *Si loin*

*si proche* au musée d'Ethnographie de Bordeaux, portant sur les intérieurs de collectionneurs aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, pour laquelle le madd-bordeaux a reconstitué une partie de la maison du collectionneur bordelais Édouard Bonie à travers une mise en scène mêlant photographies et objets de collections.

Le madd-bordeaux propose également des sujets de recherche pour les étudiants en master de l'Université Bordeaux Montaigne. Ces sujets permettent de lever le voile sur des aspects méconnus de certains objets ou artistes représentés dans les collections.



## 6. Programmation des expositions

Depuis quatre ans, l'équipe du madd-bordeaux, soutenue par la direction générale des Affaires culturelles (DGAC) de la Ville de Bordeaux, développe une programmation conséquente pour faire dialoguer arts décoratifs et design, et pour nourrir la diffusion culturelle et l'éducation en matière de design, domaine encore trop méconnu, associant économie et culture.

Pour réactiver la lumière sur le musée, que beaucoup de Bordelais appelaient « belle endormie », l'équipe du musée a mis en place une programmation très dynamique, organisée en quatre cycles :

1. **Un cycle d'invitations à un(e) jeune diplômé(e) de design.** Le madd-bordeaux affirme ainsi sa volonté de soutenir la création, en proposant chaque année à un(e) jeune designer de présenter le projet de diplôme qui lui a permis de se distinguer. Le choix du madd-bordeaux se porte sur des étudiant(e)s dont le travail soulève des enjeux de société et d'innovation.

2. **Un cycle de grandes expositions de design.** Il s'agit, ici, de poser les bases d'une culture du design. Ce cycle a été inauguré symboliquement avec la première rétrospective du designer italien Andrea Branzi, considéré comme un des pères du design, dont les œuvres, plastiques et théoriques, représentent un outil essentiel de compréhension de l'évolution du design dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle.

3. **Un cycle d'invitations aux collectionneurs particuliers.** Inauguré en 2014 avec la présentation d'une des cinq plus belles collections européennes de verres de la Renaissance, réunie par le Bordelais Philippe du Mesnil, ce cycle a pour enjeu principal de juxtaposer une collection institutionnelle, celle du musée, qui s'inscrit dans un passé et doit créer un lien avec l'avenir, avec une collection privée, réunie librement, et d'aborder ainsi le thème de la constitution des collections publiques et privées. De plus, le public est ainsi invité, pendant quelques mois, à découvrir des richesses habituellement inaccessibles.

4. **Un cycle qui vise à renouveler le circuit de visite permanent** en sortant des réserves des œuvres encore inconnues, autour d'une thématique particulière.

Si le design est un domaine culturel important, d'autant plus important qu'il est un outil privilégié pour accompagner tous les bouleversements que vit notre époque, le public, en revanche, en a encore une mauvaise connaissance. Tout le monde utilise le mot, voire l'adjectif, « design », mais sa définition reste floue. La situation a beaucoup évolué au cours de ces vingt dernières années, et il s'est constitué en France un paysage du design qui n'existait pas avant les années 1990. Mais il reste cependant un travail encore très important à faire pour asseoir sa culture en France.

Parallèlement à l'organisation de ces cycles, le musée reste ouvert à toute autre opportunité intéressante lui permettant de rebondir sur l'actualité et d'être ainsi en phase avec le public.

Toutes ces expositions sont possibles grâce à un financement privé.

Le madd-bordeaux bénéficie de la confiance de Robert Wilmers, mécène d'honneur américain, qui soutient le musée depuis 2014.

Simultanément, et pour chaque projet d'exposition, le musée est en quête de partenaires spécifiques.

Chaque exposition est le sujet d'un travail de recherche scientifique, doublé d'un travail de médiation : aides à la visite et rédaction du catalogue.

Ces documents, parfois traduits en interne par manque de budget, tendent à être maintenant traduits, le plus systématiquement possible, par des traducteurs professionnels.

Afin de rendre visible la direction scientifique que nous souhaitons donner au musée, toutes les expositions, depuis 2013, sont produites en interne, avec des commissariats internes à l'équipe, faisant appel à des artistes et designers associés. Une situation qui sera amenée à évoluer dans le futur, pour susciter des commissariats extérieurs, visant notamment à établir des partenariats avec d'autres institutions.



## 7. Travail en direction des publics et rayonnement hors les murs

Depuis 2016, le musée, qui ouvrait ses portes à 14 heures, ouvre à 11 heures, nouvelle étape vers l'existence d'un lieu plus vivant, dont l'activité doit rayonner dans la ville et l'agglomération.

### *Le madd-bordeaux dans son contexte*

À la fois « musée-maison », musée d'histoire et musée spécialisé dans les arts décoratifs et le design, le madd-bordeaux séduit autant un public de spécialistes, amateurs d'objets d'art, qu'un public local de Bordelais, attachés à préserver les monuments de son patrimoine, et un public de touristes, qui voit réunies en ce lieu toutes les manifestations d'un art de vivre à la française. Depuis le renouvellement de la programmation en design, il fédère également un large public jeune.

Cette diversité des publics (origines et générations) fait la richesse du lieu et contribue à la singularité du musée. Nous l'entretiens par une programmation variée, qui reste pointue.

Situé en plein centre-ville, non loin des musées des Beaux-Arts et d'Aquitaine, le madd-bordeaux est par ailleurs très lié à son quartier, à sa rue – qui est historiquement celle des antiquaires. Il émane de son bâti imposant, logé dans une cour-écran, une force tranquille qui attire autant qu'elle peut impressionner. L'ouverture de cette cour à des événements – depuis des projections de films en plein air jusqu'à l'installation de foodtrucks, en passant par des concerts de pop-rock – véhicule le message d'un lieu ouvert à tous, un lieu de rendez-vous, d'échanges, d'expérimentations. Un lieu qui vit aussi grâce à son architecture, avant même d'aborder ses collections et ses expositions.

### *Accueil des publics*

Le musée accueille le public pour des visites, libres ou accompagnées, des conférences, des rencontres et des ateliers.

Ce public est constitué, pour une grande partie, de Bordelais et de Girondins, mais si l'on compare les fréquentations des différents musées de la ville, le madd-bordeaux possède l'un des plus forts rayonnements touristiques, en particulier durant la période estivale : attire des touristes étrangers pour les « musées-maisons », élégance de cet intérieur bordelais qui témoigne du raffinement français, un des joyaux du Bordeaux patrimoine de l'UNESCO.

La grande exposition autour du design et de la couleur *Oh couleurs !*, organisée dans la prison durant l'été 2017, a suscité une augmentation de ce public de touristes. Français ou étrangers en visite à Bordeaux pendant l'été, nombreux sont ceux qui ont découvert la prison. La fréquentation est montée certains jours à 390 personnes, et 1 600 personnes le premier dimanche du mois (gratuit), des chiffres encore jamais vus dans ce musée.

La fréquentation a ainsi augmentée de 50 % en juillet-août 2017 (10 000 visiteurs contre 5 000 à l'été 2016). L'exposition a été visitée par 43 000 visiteurs, chiffre record de l'histoire du musée et de la fréquentation des musées bordelais en 2017.

### *Un public rajeuni et investi*

L'accueil des scolaires et des étudiants s'est renforcé depuis 2014 grâce aux présentations successives autour du design, domaine qui attire également les jeunes actifs, trentenaires et quarantenaires. On observe, en effet, depuis 2014, un fort renouvellement des publics, rajeunis et diversifiés.

Ce renouvellement n'est pas uniquement quantitatif, puisque nous proposons à ces publics scolaires et étudiants une autre manière d'aborder le musée, plus active, et grâce à laquelle ils participent concrètement aux actions du musée en mettant en pratique leur apprentissage : rencontres et projets menés avec des designers, conception de supports documentaires à l'occasion des conférences, captation des dites conférences, travail sur la scénographie du musée...

Le musée a clairement resserré ses liens avec le public étudiant.

Nous souhaitons cependant encore développer nos actions envers le secondaire (collèges, lycées), mais pour



l'instant le temps d'accueil est fortement monopolisé par les classes de primaire, qui affluent. Des projets sont menés, sans atteindre encore l'ampleur souhaitée, avec les lycées professionnels, dont les formations trouvent spécifiquement un écho dans les savoir-faire liés aux arts décoratifs et au design, par exemple avec le lycée professionnel Toulouse-Lautrec, à proximité du madd-bordeaux.

La demande ne cesse d'augmenter, mais, en raison du manque de personnel, nous ne sommes pas toujours en capacité d'y répondre.

Il devient indispensable de développer l'équipe de médiation.

## *Une offre de médiation culturelle qui s'enrichit et se diversifie*

Le musée produit des contenus spécifiques pour ses différents publics, adultes, adolescents, enfants.

Sont mis à la disposition du public individuel des livrets de visite des collections permanentes (en cours de rédaction) et les livrets d'exposition adulte et enfant, synthétisés et pédagogiques, qui sont en partie accessibles sur le nouveau site Internet, lancé en juin 2017.

À la disposition des professeurs qui viennent faire des visites accompagnés de leurs élèves ou étudiants sont proposés des documents adaptés aux demandes.

### **Le public individuel adulte**

Pour le public individuel adulte sont proposées des visites hebdomadaires, ou quotidiennes pendant les vacances scolaires, qui connaissent une forte affluence de visiteurs en demande de médiation. Elles sont organisées sans rendez-vous et permettent de découvrir les collections permanentes et les expositions temporaires.

Toutes les semaines d'octobre à mai, les *Jeudis du musée* offrent au public des rencontres, conférences ou visites thématiques sur les collections, les arts décoratifs et le design. Organisées par l'association des *Amis du musée des Arts décoratifs et du Design*, ces interventions sont suivies d'un échange convivial, autour d'un verre offert par le musée, entre le public et l'intervenant. C'est l'occasion pour les visiteurs de côtoyer directement des historiens, des spécialistes du monde des arts décoratifs et des designers dans un contexte privilégié.

Ouvert à un large public, qu'il soit jeune, étudiant, touristique ou professionnel, ce programme a comme ambition sous-jacente de nourrir culturellement les étudiants bordelais ou venus à Bordeaux faire leurs études. L'objectif est que ces étudiants découvrent, grâce aux *Jeudis*, des personnalités ou des domaines encore inconnus d'eux, et que ces rencontres enrichissent leur vision du monde.

Ce programme des *Jeudis* est possible grâce au soutien financier des Galeries Lafayette, qui permet, notamment, d'offrir un accès gratuit aux étudiants.

### **Le public individuel enfant**

Le madd-bordeaux a créé un club de jeunes amis, la *Team junior du musée des Arts décoratifs et du Design*, affilié à l'association des *Amis du musée*. L'adhésion très abordable – 10 euros à l'année – permet aux enfants de participer à des ateliers et des stages gratuitement ou à un tarif préférentiel, et d'être invités à des vernissages junior lors desquels ils rencontrent des artistes ou des designers et testent en avant-première les ateliers mis en place.

Membres de la *Team junior du madd-bordeaux*, ils peuvent aussi organiser leur anniversaire au musée. Le but de cette *Team* est d'habituer le jeune public à la fréquentation du musée, de l'animer en créant un esprit de groupe.

### **Les groupes**

Pour les groupes d'adultes, le musée organise des visites thématiques (en français et en anglais par l'équipe ; pour les autres langues, nous sommes en relation avec les guides de l'office de tourisme) portant sur les collections permanentes et les expositions temporaires. Ces visites peuvent se dérouler en dehors des horaires d'ouverture (le matin, par exemple, ou en soirée). Nous sommes de plus en plus sollicités pour des visites en soirée couplées avec une location de salle ou un dîner au restaurant du musée.

Le madd-bordeaux renforce également ses actions conjointes avec l'office de tourisme de Bordeaux pour instituer des visites thématiques dans Bordeaux en lien avec l'actualité du musée.

L'accueil des groupes scolaires tous niveaux, des centres aérés, des étudiants est gratuit. Pour le jeune public, la visite est régulièrement suivie d'un atelier plastique (fabrication d'une petite maquette, par exemple).

Malheureusement, notre salle réduit actuellement la capacité d'accueil à 17 enfants, ce qui pénalise les groupes trop nombreux.



## *Le madd-bordeaux hors les murs*

Le musée développe par ailleurs ses activités hors les murs avec trois objectifs :

- favoriser l'accès à la culture pour un public éloigné géographiquement (intervention de designers et de médiateurs dans les écoles et les centres de loisirs de Gironde) ;
  - sensibiliser de nouveaux publics et motiver leur venue au musée (collaborations avec les maisons de quartiers et les maisons du projet des quartiers prioritaires, ou avec des infrastructures comme Quai des sports) ;
  - préparer la venue au musée de publics en situation de handicap (en collaboration avec l'Union nationale des aveugles et déficients visuels – UNADEV –, le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés – SAMSAH – ou encore la Scop Signe – agence d'interprètes en langue des signes –, nous développons, dans la mesure de nos moyens humains et financiers, des propositions sur mesure).
- Des réflexions avec le pôle Culture du centre hospitalier Charles-Perrens pour un projet délocalisé au sein de cet établissement sont également en cours.

## *Une dynamique de réseau*

Depuis 2013, le madd-bordeaux travaille à devenir un interlocuteur incontournable de la scène culturelle bordelaise : institutions et structures privées ou associatives.

Les collaborations avec les réseaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sont de plus en plus actives, notamment autour du design, qui fédère des acteurs de domaines très variés. Ce champ de la création, intimement lié aux transformations actuelles de la société, est essentiel pour constituer les bases de la pédagogie, qui se renouvelle autour des nouvelles problématiques de développement durable, de numérisation et de responsabilité collective et civique. Le musée met en place différentes propositions en ce sens, à destination des enseignants de tous les niveaux.

La direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le réseau Canopé sont des partenaires récurrents de nos projets pédagogiques, articulés autour de l'exposition phare de l'année. Ces projets, se déroulant de septembre à mai, sont constitués de cinq temps forts, des séances de formation des enseignants jusqu'à l'accueil d'un designer dans les écoles.

Les structures culturelles du territoire et lieux de pratique culturelle (le Rocher de Palmer, le Grand Théâtre, musées, Cap Sciences, librairie Mollat/Station Ausone, Quai des sports...) sont des partenaires réguliers. Le musée est maintenant parfaitement intégré dans une dynamique de proximité (notamment avec l'association des commerçants de la rue Bouffard) qui permet de proposer des actions communes originales.

Les prochaines étapes sont la création de liens plus forts avec le réseau associatif spécialisé et l'élargissement du champ des actions aux structures de la Nouvelle-Aquitaine.

D'autres activités ponctuelles mettent en œuvre différents partenariats avec des institutions extérieures : les élèves commissaires-priseurs de l'École du Louvre, les Ateliers d'Art de France, les Rencontres de l'AFAV (Association française pour l'archéologie du verre), le séminaire national du réseau des ressources protocolaires de France, le pôle senior de la Ville de Bordeaux, l'office de tourisme, l'Opéra de Bordeaux, le CAPC de Bordeaux sur le thème « l'Objet tout un art »...

## *Limites de l'organisation actuelle*

Le développement d'un public plus jeune ces trois dernières années rend nécessaire l'acquisition d'outils de médiation numériques.

Les initiatives se multiplient (projet étudié avec l'entreprise HistoPad, projets expérimentaux menés avec des étudiants diplômés ou en cours de diplôme en design interactif, projet conduit en partenariat avec une start-up locale, I Can Fly, pour l'exposition *Oh Couleurs !*), mais reste à produire un système permanent de médiation interactive.



## 8. Communication off line et on line

À la prise de fonction de Constance Rubini, en 2013, il n'y avait aucun poste lié à la communication, pas de présence sur les réseaux sociaux ni de site Internet. Le musée était accessible on line via la page qui lui était dédiée sur le site de la Ville de Bordeaux.

Avec le soutien de la mairie, un service communication a été mis en place, avec, depuis 2016, une responsable du service, accompagnée d'un service civique pendant huit mois de l'année.

Avec plus d'une intervention média (off line ou on line) par jour en 2017, le madd-bordeaux ambitionne de s'affirmer en tant qu'institution culturelle vivante, très présente au cœur de la métropole. Le déploiement des nouveaux axes stratégiques de l'institution, engagé et porté par la direction depuis 2013, amène la communication à jouer un rôle de plus en plus déterminant et large, et à développer un plan d'actions réactif et pertinent, orienté vers les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Points forts de la stratégie en place :

- Une communication volontairement globale, qui touche tous les médias off line et on line, mise en place année par année, qui valorise l'image du musée, consolide son identité et fait connaître sa programmation au plus grand nombre.
- Une nouvelle charte graphique clairement identifiée et déclinée sur l'ensemble des supports.
- Un lien de confiance et de sympathie consolidé avec les différents acteurs du territoire : le musée s'affirme comme un lieu ouvert, expert et privilégié.
- Une visibilité de plus en plus forte sur le territoire, marquée notamment par la nouvelle dénomination d'une station de tramway en « Musée-des-Arts-décoratifs-et-du-Design », qui fait ainsi apparaître le musée (Gambetta-madd) sur la cartographie des transports de la métropole, depuis 2016.
- Un positionnement dynamique orienté vers la communication digitale, développé en un temps minimal (présence sur les réseaux sociaux depuis trois ans et lancement du site Internet en juin 2017), qui participe positivement au rajeunissement de nos publics (1 715 abonnés sur Instagram, 2 331 sur Twitter et 10 134 sur Facebook, en novembre 2017).

### Points faibles de la stratégie en place :

- Des moyens financiers insuffisants compte tenu du contexte concurrentiel et du paysage médiatique à la complexité croissante.
- Un matériel informatique interne obsolète et souvent non adapté à la mutation numérique de l'institution.

# 9. Ressources humaines et financières

## Ressources humaines

Le madd-bordeaux fonctionne avec une petite équipe qui, de fait, entretient des liens très solidaires, dans une ambiance presque familiale.

Cette équipe est une force, car elle est constituée d'agents motivés, avec un très bon esprit.

Cependant, parce qu'elle est de petite dimension, une grande partie de ses agents est absorbée par le gardiennage des salles, aux dépens du département scientifique. Un manque de compétences est donc encore avéré : certains métiers indispensables dans un musée font défaut. Si le musée peut potentiellement s'appuyer sur un réseau qui se structure au sein des services municipaux et métropolitains, il n'a, par exemple, pas de chargé(e) de mécénat, alors que sa programmation dépend d'apports financiers extérieurs.

Cependant, depuis 2013, de nouveaux départements se sont structurés au sein du musée, améliorant notamment l'équipe de conservation et la régie des œuvres.

Avec la collaboration de la DGAC et des ressources humaines (RH) de la Ville, quatre pôles se sont constitués, placés sous la responsabilité de la directrice de l'établissement :

**1. Département scientifique**, constitué de trois personnes : deux attachés de conservation (cat. A), l'un étant responsable des collections XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, l'autre des collections XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles (depuis 2016), et une assistante de conservation pour les collections Design (cat. C).

**2. Département régie des œuvres** (depuis 2014), sous la responsabilité d'un agent (cat. A), avec un agent (cat. B) plus centré sur la régie des expositions (depuis 2016) et un agent (cat. C) plus centré sur les mouvements des collections permanentes (réinstallations dans les salles et prêts extérieurs), également en charge de la photothèque.

### 3. Département des publics, communication et mécénat

– Service des publics : un agent (cat. B) responsable du service, accompagné par deux services civiques (sur huit mois, à 28 h/semaine) et un professeur mis à disposition par l'Éducation nationale, à mi-temps ; un agent (cat. C) en charge de la documentation, ouverte au public sur rendez-vous ;

– Service communication : un agent (cat. A) en charge de la communication et de la presse (depuis 2015), aidé par un service civique (sur huit mois, à 28 h/semaine), et un poste (cat. B) de graphiste-scénographe (depuis 2016).

**4. Pôle administratif, financier et technique**, sous la responsabilité d'une directrice adjointe (cat. A), avec un agent (cat. B) en charge des finances et du suivi administratif du musée et un agent (cat. C) évoluant encore entre la surveillance dans les salles et le service administratif.

La directrice adjointe coiffe également les pôles surveillance et technique.

– Pôle surveillance : sous la responsabilité d'un chef de la sécurité depuis 2017 (cat. B), entouré de sept agents de surveillance (cat. C) et de deux agents d'accueil (cat. C) ;

– Pôle technique : un poste de cat. B, un poste de cat. C (à mi-temps à la surveillance dans les salles) et un contrat unique d'insertion (35 h).

**Les postes qui ont été identifiés comme indispensables, en collaboration avec la DGAC et dont la création est priorisée, sont les suivants :**

– un secrétariat de direction ;

– un responsable du département des publics, communication et mécénat ;

– une équipe de médiation pour le public.

## Ressources budgétaires

En 2013, le musée bénéficiait d'un budget de fonctionnement de 45 000 euros (budget du musée hors RH et flux chauffage et électricité, pris en charge directement par la municipalité).

Ce budget a été augmenté de 100 000 euros en 2016, grâce à la participation de notre mécène d'honneur, Robert Wilmers, un Américain qui pratique le *matching scheme* : 1 euro apporté par lui entraîne l'apport d'1 euro par la Ville. Le budget primitif du musée est donc aujourd'hui de 144 000 euros, auxquels viennent s'ajouter les différents apports en mécénat, qui varient d'une année à l'autre.

Outre les nombreux mécènes en vin, le musée a fidélisé aujourd'hui deux mécènes sur le long terme : Robert Wilmers et les Galeries Lafayette.

Pour l'exposition *Oh couleurs !*, le musée a fédéré 32 partenaires.

## 10. La communauté des Amis du musée

Une des missions formulées par la mairie lors de la prise de poste de Constance Rubini consistait à renouveler la communauté vieillissante de l'*association des Amis de l'hôtel de Lalande*. Le nombre de participants était en baisse, car les membres ne parvenaient pas à passer le relais auprès de leurs familles ni de leurs amis.

Il s'agissait donc d'entretenir la communauté des « amis du musée », très dix-huitiémiste, et de créer un nouveau groupe d'amis pour soutenir l'action contemporaine.

La difficulté à contourner a été, et est toujours, de développer un nouveau réseau d'amis, plus tourné vers le design, sans heurter le groupe des amis anciens, qui se sent chez lui au musée.

Le nom de l'association a été changé en « Amis du musée des Arts décoratifs et du Design », de façon à être plus fédérateur : un premier pas vers ce renouvellement.

Les cotisations ont été augmentées en 2015 et sont actuellement de 40 euros pour un individuel et de 60 euros pour un couple, puis se déclinent en fonction du statut (membre, membre actif, donateur, bienfaiteur, mécène), ce qui permet à l'association de contribuer au fonctionnement des activités du musée.

En 2015, elle comptait 233 adhérents, ayant apporté 123 000 euros.

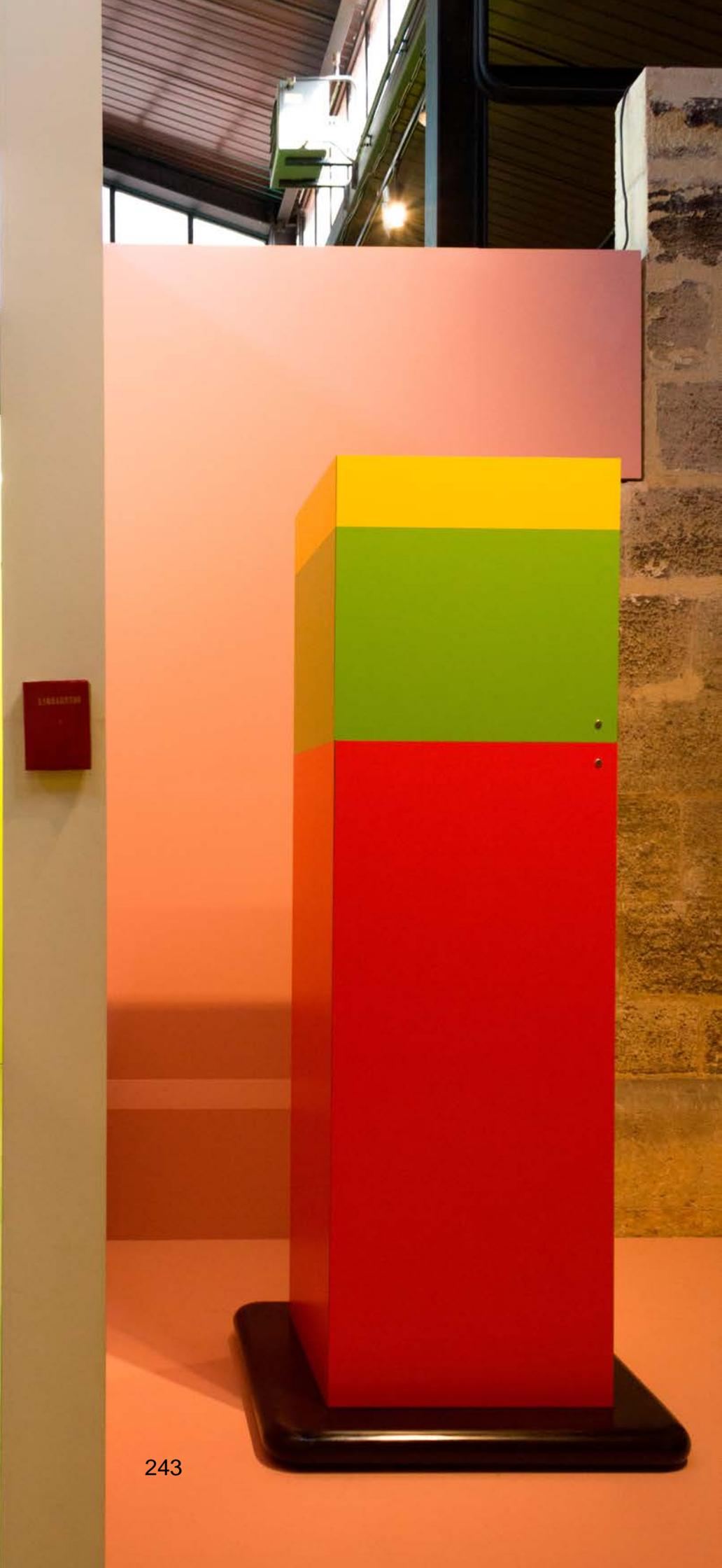
En 2016, elle s'élevait à 273 adhérents, avec un apport de 97 000 euros (un des mécènes parisiens n'a pas renouvelé sa participation).

2017 semble confirmer cette direction.

Ces sommes sont dédiées aux acquisitions, à l'organisation des *Jeudis du musée*, à la *Team junior du madd-bordeaux* ou à la publication de catalogues.

Un certain temps d'observation et de compréhension du contexte, ainsi que la mise en place de relations sociales avec les milieux susceptibles de s'intéresser au design, a été nécessaire afin de faire le choix assez stratégique d'une personnalité qui porterait la branche design, et à qui l'on proposerait un titre qui ne fasse pas ombrage au président actuel de l'association. Deux personnes sont actuellement pressenties.

Ce réseau d'amis est un soutien financier, mais aussi une source de rayonnement pour le musée, d'où la nécessité de développer des liens dans d'autres milieux sociaux et professionnels.



2018.  
*Seconde étape  
du projet*



# Avant-propos

Les nouveaux défis qui se posent à l'ensemble des musées en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle me conduisent à imaginer celui-ci non plus seulement comme un lieu dépositaire du patrimoine, mais comme un espace culturel vivant, révélateur de talents, porteur d'une dimension éducative et se construisant en lien avec le paysage entrepreneurial, culturel et créatif bordelais.

Au cœur de Bordeaux, le madd doit être une fenêtre ouverte sur le monde et un miroir de ses métamorphoses. Le musée se donne pour rôle d'accueillir les artistes et les designers qui savent, mieux que personne, nous sensibiliser aux bouleversements que vit actuellement notre société. Un des rôles du design étant, en effet, d'accompagner et de rendre visibles ces mutations, et de créer les nouveaux usages qui en découlent.

L'ouverture au design doit permettre de répondre aux attentes de nouveaux publics, à la fois jeunes (Bordeaux est une ville étudiante importante) mais également adultes (professionnels), afin de contribuer à renforcer l'attractivité de Bordeaux en révélant les nouveaux visages de la ville.

Le madd-bordeaux répond ainsi aux attentes de la municipalité, qui souhaite que ses musées mettent à la disposition du public des outils de compréhension du monde contemporain et fassent écho au patrimoine qui illustre l'histoire des échanges de Bordeaux et de l'Aquitaine avec le monde. Il est souhaité que le musée participe ainsi au rayonnement de la ville en lui donnant une attractivité nationale et internationale.

En accord avec la DGAC de la Ville de Bordeaux, l'enjeu est de faire de ce musée au fort potentiel patrimonial un lieu moins intimidant, allant au devant des nouvelles attentes des publics, s'adaptant à un XXI<sup>e</sup> siècle très numérique pour s'ouvrir encore plus sur la cité. Un musée où la culture est perçue comme un élément concourant à recréer du lien social entre les générations et les milieux différents, participant ainsi à structurer le territoire.

Mais, surtout, le madd-bordeaux fait une priorité de sa mission éducative, avec la conviction que c'est principalement par l'éducation auprès des enfants que l'on contribue à la démocratisation de la culture. Le projet est ainsi sous-tendu par un important projet pédagogique, destiné aux enfants et aux adolescents. C'est pour aller chercher ces jeunes publics que le musée s'exporte hors les murs, pour leur offrir leur première émotion artistique, pour les mettre en contact avec l'art et la culture.

Constance Rubini  
Directrice du musée des Arts décoratifs et du Design



# 1. Bâtiments et parcours des collections

**Le parcours des collections se construit dans le prolongement de ce qui a été mis en place depuis les années 1980.**

Nous souhaitons maintenir la présentation des collections anciennes, installées dans le corps de logis de l'hôtel particulier, encadrées par des boiseries anciennes et reposant sur des parquets d'origine.

Le corps de bâtiment du musée restera donc consacré à une visite évoquant, avec beaucoup de charme, un hôtel particulier de l'aristocratie bordelaise.

**Nous souhaitons en faire, avec la collaboration de l'office de tourisme, un lieu clé dans les dispositifs de promotion de la ville :** à lui seul, l'hôtel de Lalande, c'est-à-dire la collection permanente du musée, cristallise une quintessence de l'art de vivre à Bordeaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En reconstituant le mobilier, l'aménagement mais aussi l'ambiance d'une maison de la haute société marchande du XVIII<sup>e</sup> siècle, moment de l'apogée économique de la ville, les conservateurs successifs ont subtilement fait évoluer la perception de l'hôtel de Lalande : on ne visite plus seulement un musée, on visite une très belle maison qui semble habitée. Ainsi, la justesse des acquisitions, eu égard aux spécificités bordelaises que sont le mobilier portuaire, le goût pour les porcelaines chinoises ou leurs imitations européennes, l'appétit immodéré pour l'argenterie, peut laisser penser au public qu'il visite la demeure des Lalande, telle qu'ils l'ont laissée.

Pour favoriser cette visite, quelques objets contemporains seront discrètement présentés ici et là afin de redonner du relief au parcours, pour créer des synergies et renouveler le regard sur les objets anciens.

**Le musée, par ses collections, témoigne de l'esprit de liberté et des références à l'Antiquité qui ont prévalu au XVIII<sup>e</sup> siècle.** Le buste de Montesquieu par Jean-Baptiste Lemoyne est là pour rappeler le rôle intellectuel joué par Bordeaux à un moment de l'Histoire où, notamment grâce à cette figure majeure de la philosophie, on parle réellement de décentralisation.

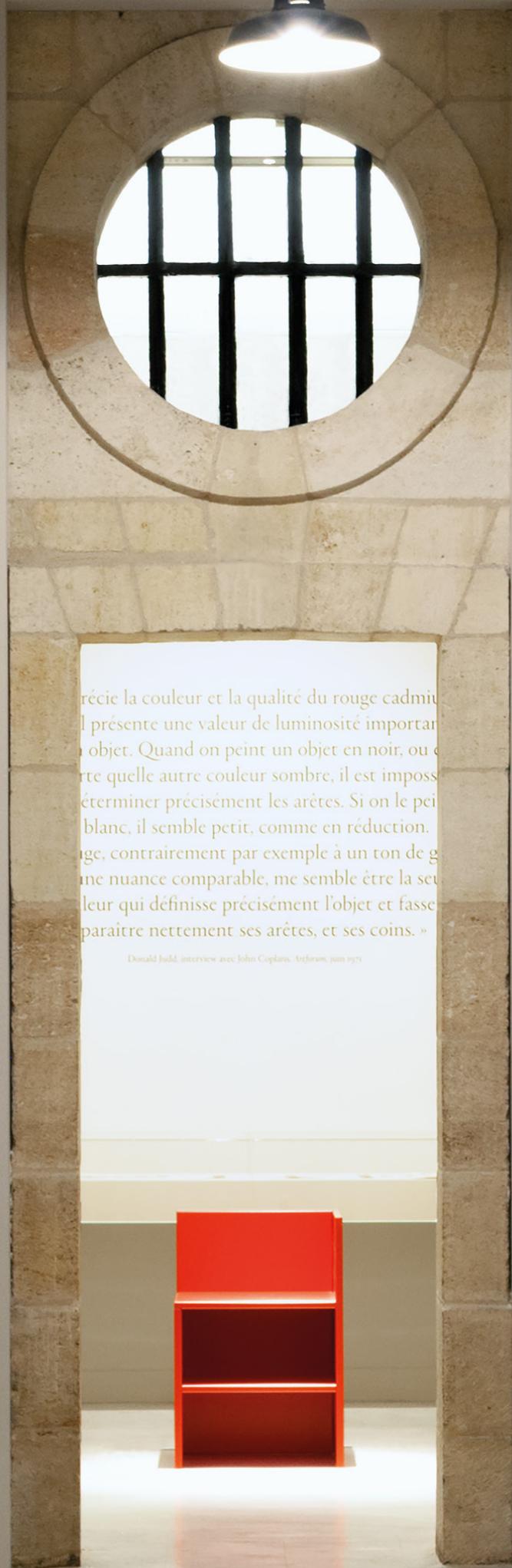
Il y a là un discours dont on peut améliorer la visibilité, notamment par la création d'outils pédagogiques en direction de publics plus jeunes.

**L'équipe scientifique porte le projet d'améliorer cette visite de « maison-musée » en permettant au public d'y accéder par le vestibule, et non plus par les communs.**

Cela suppose de remanier l'accueil du musée, ce qui donnerait l'occasion de créer également un espace vestiaire dédié aux divers publics (scolaires...). Ces changements impliquent des travaux. Ils sont donc inscrits dans la réflexion menée avec le programmiste en charge actuellement d'évaluer le projet de réaménagement du musée.

Dans la continuité de cette réflexion, mais plus simple à mettre en œuvre, **l'équipe scientifique projette par ailleurs de transformer l'actuel salon des porcelaines, qui jouxte le Salon de compagnie, afin qu'il retrouve son affectation d'origine : la chambre de monsieur de Lalande.** Il est, en effet, généralement laissé de côté dans les visites du musée à cause de son affectation actuelle inadaptée. Il s'agirait alors de réouvrir la liaison qui conduit à la pièce qui se situe entre celle-ci et le couloir des miniatures (actuellement salon Cruse-Guestier, qui serait installé à l'étage), afin de la transformer en antichambre-cabinet de curiosités de monsieur de Lalande. Ce cabinet de curiosités rassemblant notamment des objets exotiques rapportés des voyages de monsieur de Lalande, ou arrivés par le port de Bordeaux, il trouvera de façon très naturelle sa place dans l'hôtel de Lalande et deviendra une nouvelle source de découvertes pour le public.

En faisant ressortir la quintessence de l'esprit bordelais (Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle et les arts de la table, anciens et contemporains), ce musée doit pouvoir devenir un des fers de lance de l'image culturelle de la ville.



précie la couleur et la qualité du rouge cadmium  
Il présente une valeur de luminosité importante  
l'objet. Quand on peint un objet en noir, ou d  
orte quelle autre couleur sombre, il est imposs  
déterminer précisément les arêtes. Si on le pei  
blanc, il semble petit, comme en réduction.  
age, contrairement par exemple à un ton de g  
me nuance comparable, me semble être la seu  
leur qui définisse précisément l'objet et fasse  
paraître nettement ses arêtes, et ses coins. »

Donald Judd, interview avec John Coplans, Artforum, juin 1971

## Vers l'ancienne prison

Comme il est dit dans l'avant-propos de ce PSC, il est rapidement apparu comme une évidence qu'il fallait utiliser l'ancienne prison comme espace supplémentaire dédié au design. Cet espace a accueilli une première exposition en 2017. Il s'agit maintenant de le transformer de façon pérenne en un bâtiment pouvant accueillir des œuvres selon les normes en vigueur et de créer la liaison qui le relie au bâtiment de l'hôtel de Lalande (lors de cette première exposition, le public, les jours de grosse pluie, était amené à passer par les espaces privés).

En 2016, un programmiste a commencé une étude de faisabilité et de budgétisation pour la rénovation des deux bâtiments, leur mise en accessibilité et la création de circulations facilitant le passage d'un bâtiment à l'autre. Ce projet implique de couvrir la cour intermédiaire, afin que le public qui dépose ses affaires au vestiaire, à l'accueil, puisse passer de l'un à l'autre sans ressortir du musée. Ce nouvel espace couvert, cœur battant à l'intersection des deux bâtiments, lieu de rendez-vous, de repos et de transition entre arts décoratifs et design, permettra également de bénéficier d'un espace à offrir à la location, afin de générer une source de revenus essentielle.

La cohérence actuelle entre le bâtiment et les collections nous amène directement à projeter la mise en espace d'œuvres des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles dans le bâtiment arrière, bâtiment fonctionnel construit pour y accueillir une prison de dépôt. On évite ainsi la rupture trop violente, voire provocante, entre les collections anciennes et le développement du design contemporain. Le bâtiment de la prison offre une liberté d'expression qui n'existe pas dans le bâtiment actuel.

Sa structure, deux cours centrales entourées de cellules, sied parfaitement à la constitution, par thèmes et fonctions, des collections contemporaines.

Le projet est d'installer cet espace dans un mode semi-permanent, qui permette d'y présenter de grandes expositions qui occuperont tout l'espace et, en alternance, des expositions plus petites prenant place dans une moitié de l'espace, laissant l'autre moitié libre à la présentation des collections. On peut imaginer que cette installation par cellule soit assez mobile. On pourra facilement démonter une cellule pour y installer la présentation d'un nouveau thème, et créer ainsi une rotation des collections permanentes.

Ces installations sont à imaginer sur des durées de quatre mois pour les expositions (selon les autorisations de prêts) et de six mois minimum pour les présentations permanentes. En calculant le temps de montage, démontage, remise en peinture, il s'agira de programmer stratégiquement les espaces pour les occuper au mieux.

Aucun mobilier scénographique permanent ne doit donc encombrer l'espace.

Est à réfléchir un système de vitrine étanche qui puisse être mobile, modulable et stockable.



## 2. Contenus scientifiques et culturels

Une fois que la prison sera tout à fait en ordre de marche, **l'objectif est de réussir à faire vivre les deux bâtiments du musée au même rythme**. Nous constatons que le design est une locomotive et amène au musée des publics nombreux et divers, notamment les jeunes.

### Les axes de la programmation s'inscrivent en continuité avec les cycles mis en place en 2013 :

- Poursuivre la programmation arts décoratifs (cycle des collectionneurs et expositions thématiques pour renouveler la présentation des collections permanentes).
- Systématiser le prolongement du parcours des expositions de design prenant place dans la prison jusque dans l'hôtel de Lalande, afin de renouveler le regard que le public porte sur les arts décoratifs anciens.
- Développer de nouveaux contenus qui permettent une présentation chronologiquement transversale (autour des arts de la table, par exemple).
- Continuer la programmation d'expositions de « *design socle* », à savoir des expositions dont les sujets posent les bases d'une culture du design. Que ce soit par le biais de grandes monographies, comme celle dédiée à Andrea Branzi, en 2014, qui a permis d'aborder l'histoire du design de 1960 à aujourd'hui, ou par celui de grands sujets thématiques, comme le design et la couleur, en 2017, il s'agit d'interroger les liens que cette discipline entretient avec notre quotidien, à travers différents filtres, social, technique, chronologique, scientifique, géographique, esthétique, etc. À l'occasion de ces expositions d'envergure, chaque publication, faisant appel à des chercheurs, est une nouvelle brique qui contribue à bâtir la culture de ce domaine, encore trop méconnu en France.
- Alternier ces expositions avec des présentations de jeunes designers et veiller à ce que la programmation de design reflète les champs variés de ce domaine. Le design, ce n'est pas un adjectif, ce n'est pas de la décoration ou un style. Il s'agit de montrer que ce champ de la création est également un moyen de stratégie économique tourné vers la société et son avenir, et qui prend des formes diverses ; montrer que le design joue, en effet, un rôle majeur dans le vaste monde de l'innovation, et plus particulièrement dans le monde de l'innovation disruptive ; montrer comment il façonne la culture de demain, en abordant, au travers des expositions, les angles fédérateurs suivants : « création et innovation », « nouveaux usages émergents », « objets matériels et virtuels du quotidien »...



### 3. Médiation à destination des publics

#### **Création d'outils et d'applications numériques à destination des publics.**

Chaque exposition, que son thème soit très grand public ou confidentiel, donne lieu à un important travail scientifique, puis à un travail non moins important de médiation. Nous pensons, en effet, que quel que soit le sujet, pointu, difficile d'accès ou pas, si celui-ci est bien expliqué et transmis, au travers de documents de médiation complets et respectueux du public ainsi que de visites guidées, le public sera tout à fait apte à se l'approprier. Plutôt que de baisser le niveau des contenus pour s'adapter à un public large, nous imaginons qu'une équipe de conservation très passionnée saura choisir les mots pour transmettre son enthousiasme et partager des contenus, quels qu'ils soient. L'objectif est de rendre grand public des contenus qui sont pointus.

Ainsi, pour chaque exposition, nous tendons à mettre en place trois niveaux d'explications : large public, famille ; amateurs ; spécialistes.

#### **Dans la mesure du possible, l'équipe du musée veillera à proposer des contenus collaboratifs permettant au visiteur de devenir acteur et d'interagir avec le lieu, avec ses collections, avec ses expositions et avec les autres visiteurs.**

Pendant l'exposition *Oh couleurs !*, une des cellules de l'ancienne prison était dédiée à une carte blanche à Olivier Saillard, alors directeur du Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris. Au-delà de sa collection de baisers, sous vitrine, le public était invité à déposer l'empreinte de son propre baiser sur des petits cartons laissés à disposition, puis à l'épingler au mur. L'objectif était notamment de montrer la multiplicité des teintes de rouge cachées sous le seul dénominateur « rouge à lèvres », tout en évoquant les enjeux de l'industrie des cosmétiques. Trois semaines après l'ouverture, les murs de la cellule étaient déjà recouverts. Le public a joué le jeu et s'y est beaucoup amusé, comme en témoignent les messages laissés (plus de 10 000 baisers déposés).

Pour nous, l'idée était de rythmer la visite de l'exposition avec différents petits événements, liés à des contenus spécifiques : une cellule sollicitait ainsi la participation (les baisers), une autre permettait d'expérimenter l'interaction des couleurs (la cellule Albers), une autre était constituée de mobilier d'édition pour que le public puisse essayer les meubles de Verner Pantone et se plonger dans l'atmosphère de ses aménagements des années 1970, une application de réalité augmentée avait été imaginée pour qu'il soit possible de faire apparaître dans l'espace un modèle de Dauphine, dans toutes ses couleurs imaginées par la créatrice Paule Marrot dans les années 1950...

Ces expériences, qui ont rencontré un vif succès auprès du public, nous encouragent à vouloir développer ces méthodes de médiation participatives, fédératives et interactives.

#### **Allant dans ce sens, la priorité du service des publics dans les années à venir sera de développer des outils et applications de médiation numériques et un système permanent de médiation interactive.**

Un travail est en cours avec la DGAC de la Ville. Des collaborations peuvent exister aujourd'hui, avec HistoPad par exemple, qui permettent de se doter d'outils pointus sans investir financièrement, mais en rémunérant les producteurs sur le prix du billet d'entrée. Une décision qui dépend de la direction générale de la Ville.

Lancés en 2014, les *Judis du musée* se développent et accueillent un public grandissant. Cette formule, qui associe culture – chaque jeudi, un invité vient parler de design ou d'arts décoratifs – et convivialité – ces rencontres sont suivies d'un verre de vin, qui permet aux visiteurs de discuter directement avec le designer ou historien intervenant –, fonctionne car elle répond bien à ce que le public attend aujourd'hui : que le musée soit un lieu de culture, mais également de rencontre, de vie.

Pour aller dans ce sens, nous allons essayer, dans le futur, d'organiser ces *Judis* soir en collaboration avec le restaurant situé dans la cour du musée, afin d'accentuer le caractère convivial de ces rencontres culturelles.

Depuis que le musée est doté d'un site Internet (2017), il apparaît très intéressant de développer les productions vidéo (retranscriptions des conférences des *Judis*, interviews avec les designers invités, captations de certains événements musicaux...). La vidéo est un médium qui fonctionne très bien auprès de la jeune génération, et le musée ambitionne de se doter des outils et savoir-faire nécessaires pour prolonger cet axe de médiation.



Vue de l'atelier L'illusion des couleurs avec Josef Albers © madd Bordeaux

## 4. Mission d'éducation et d'ouverture à l'art

En écho avec les priorités ministérielles, une des principales missions inscrites, dès 2013, au PSC du madd-bordeaux est de participer **à l'éducation artistique des enfants**. Nous sommes convaincus que le principe d'un accès universel à la culture doit passer en priorité par le travail fait auprès des plus jeunes. Les activités du musée sont des outils, complémentaires à ceux de l'école, de réflexion et d'expression. Ils visent à ouvrir de nouveaux horizons aux enfants, à les sensibiliser au monde actuel et à ses nouvelles cultures, à développer des connaissances critiques pour leur permettre de penser, par leurs propres moyens.

Au-delà des activités de la Team du madd-bordeaux, énoncées dans la première partie de ce document, le musée souhaite mettre en place des stages et des ateliers pédagogiques dans ses espaces, **mais également accompagner les enfants à l'extérieur, notamment pour des visites d'ateliers de verriers, d'ébénistes, d'orfèvres, de designers ou autres métiers liés aux arts décoratifs ou au design**. Un enseignement sur les matériaux sera créé par ailleurs, afin de donner les connaissances élémentaires de ce qui constitue la base de ces métiers et, parallèlement, de la lier aux questionnements actuels suscités par les problématiques de développement durable. Expliquer, entre autres, comment le choix des matériaux, au-delà de leurs conséquences plastiques, opère aussi sur l'intelligence contextuelle d'une production et devient un positionnement éthique.

**Le musée souhaite générer le plus de rencontres possibles entre créateurs et enfants**, lors de vernissages dédiés, de visites ou de rencontres au musée ou hors les murs – dans les écoles ou ailleurs. Sont également ciblés des lieux publics où se retrouvent des enfants que les parents n'emmènent pas au musée. Cela peut être l'organisation d'ateliers de bande dessinée au sein de centres commerciaux, d'ateliers de dessins ou de maquettes au sein d'un magasin Décathlon, marque très sensible au rôle du design, etc. Ces partenariats sont à construire. L'idée est d'aller chercher ces jeunes publics pour leur offrir leur première émotion artistique, pour les mettre en contact avec l'art et la culture.

Dans cette même idée, différents créateurs sont régulièrement invités à venir exposer, expérimenter ou débattre avec nos publics. Compte tenu de la fréquentation en hausse des *Jeudis du musée*, nous souhaitons en renforcer la programmation.

Pour affirmer cette dimension de la part créative et de sa communication envers le jeune public et le public en général, le musée doit être de plus en plus fréquenté par les créateurs, nationaux et internationaux. Ils doivent être ainsi régulièrement sollicités en tant que graphistes et scénographes d'une part (un musée de design ne peut pas faire l'économie de leur participation aux montages d'exposition, quel qu'en soient le sujet et les budgets), et invités à montrer et présenter leur travail d'autre part.

La cuisine, en cours d'installation, prendra également sa place dans cette ambition. Elle permettra des projets créatifs pour les enfants autour de la nourriture et de la table, des projets autour des arts de la table et de l'art de vivre.

Le restaurant du musée (cafémadd), qui vient de rouvrir, tend à devenir aussi, ponctuellement, un lieu de création.



# 5. Communication

La communication est au cœur du projet.

Investir financièrement et humainement dans la conception d'une exposition n'a de retours que si l'exposition est portée par une communication percutante et singulière. Cette affirmation est encore plus prégnante aujourd'hui, du fait de l'augmentation de lieux culturels et d'événements au sein de Bordeaux Métropole – Institut culturel Magrez, Cité du Vin, centre d'art Chasse-Spleen... et bientôt musée de la Mer et de la Marine.

Si les financements nous font défaut, les outils digitaux peuvent permettre d'améliorer l'expérience du visiteur et d'augmenter la fréquentation.

## Objectifs

### 1. Objectifs prioritaires :

– Conforter et continuer à développer la visibilité et la notoriété du madd-bordeaux. Si à Bordeaux, et dans le milieu professionnel du design, cette visibilité a fait un pas important, il reste à renforcer le travail à l'échelle nationale comme internationale.

– S'adapter à la révolution numérique en marche, aux nouvelles formes de diffusion de l'information et de la communication : être présent aux endroits pertinents et porteurs, dont le Web et les réseaux sociaux.

– Poursuivre le développement des publics, les fidéliser.

– Poursuivre le développement des partenariats culturels et artistiques, et du mécénat.

Ce travail de communication, pour porter ses fruits, doit être fait en direction des médias (off line et on line), mais pas seulement. Il faut aussi démarcher des mécènes et des soutiens locaux, sources de financement et de rayonnement. Communication et levée de fonds se rejoignent ici. Un travail qui exige beaucoup d'énergie et de temps, et pour lequel nous n'avons pas de moyens, ni financiers ni humains.

### 2. Objectif opérationnel :

– Développer en interne la maîtrise et la systématisation de la production de contenus en supports numériques.

## Actions

Création de supports numériques interactifs (communiqués de presse, par exemple), captations, montages et adaptations vidéo, création de gifs animés, visites virtuelles ou contenu d'expositions virtuelles, numérisation ultra haute définition, projets engagés avec Google Art Project, développement d'une stratégie participative des visiteurs...



## 6. Le projet architectural, au cœur de cette deuxième phase du PSC

Dans l'élaboration du projet de réaménagement des deux bâtiments, nous souhaitons porter une grande attention aux qualités architecturales de l'existant, pour faire corps avec ses formes et son histoire. La prison, en activité jusque dans le courant des années 1960, conserve sur ses murs les traces de son passé, qui constituent la force de son présent (l'atmosphère forte du lieu). D'autre part, le musée se situe en plein centre d'une ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est avec ce contexte exceptionnel que le projet doit se construire.

### Objectifs du projet :

- transformer l'ancienne prison en musée ;
- créer un lien architectural et un espace de vie entre les deux bâtiments en couvrant la cour intermédiaire ;
- recréer une circulation dans l'hôtel de Lalande pour pouvoir passer de l'espace dédié aux arts décoratifs (l'hôtel de Lalande) à l'espace dédié au design (l'ancienne prison).

Ces travaux doivent également permettre la mise en accessibilité de l'hôtel de Lalande.

Il est attendu de l'architecte qui prendra en main ces travaux une réflexion sur la fonction et la destination des bâtiments – ni la question du style ni celle du geste architectural n'ont leur place dans ce contexte. Dans ce lieu singulier, nous souhaitons faire un musée destiné à accueillir un public d'usagers curieux. Dès l'accueil, le visiteur devra ressentir une qualité architecturale qui confère une atmosphère aux volumes. Son architecture très caractéristique (l'hôtel de Lalande et la prison, deux bâtiments fortement contrastés) lui confère un caractère fort à conserver et à mettre en valeur : une identité affichée qui lui est propre. Une attention particulière sera donnée au choix des matériaux, à leur traitement, aux finitions, aux détails, au choix de tous les petits appareillages visibles et à la sensibilité qui se dégagera de ces choix.

### Prison/hôtel de Lalande

Le lien entre les deux espaces doit être souple et poreux pour susciter le plus d'échanges possibles. Ces divers espaces doivent permettre le décloisonnement et offrir également la possibilité d'un parcours non figé. À chaque grande exposition dans la prison, il est à prévoir la prolongation du thème dans les espaces de l'hôtel de Lalande, afin de concevoir un parcours lié au sujet de l'exposition principale. La circulation entre les deux bâtiments est à créer.

### Cour centrale

Cette cour est située entre les deux bâtiments, elle est le point d'intersection entre arts décoratifs et design, le cœur battant du musée.

Nous souhaitons que sa couverture laisse voir pleinement le ciel, très présent à Bordeaux : les constructions sont basses et le ciel est un acteur important du paysage bordelais. Elle doit pouvoir vivre de jour comme de nuit, en été comme en hiver, et faire cohabiter deux fonctions :

- **une fonction privative** : location de l'espace. Si elle ne permet pas les projections, en raison de la lumière, elle doit offrir un accès facile à une salle de conférence, qui pourra être plongée dans le noir. Les qualités nécessaires à cette fonction permettront par ailleurs d'offrir au musée un lieu couvert pour les vernissages ;

- **un lieu de convivialité** pendant les heures d'ouverture du musée. Nous imaginons cet espace comme le point de rencontre entre les deux bâtiments. Lorsqu'une famille visitera le madd-bordeaux, certains passeront du temps dans la partie hôtel de Lalande, d'autres dans la prison, et ils pourront se retrouver et s'attendre dans la cour centrale.



Pour ce faire, celle-ci doit inspirer la détente, rendre possible la lecture ou la consultation de documents papier et numériques, donner accès à une boisson et à un encas. Ces derniers doivent pouvoir être en accès libre, car le restaurant est dans la cour d'honneur, mais être cependant de bonne qualité. Cet accès libre, au lieu d'être un défaut, doit au contraire inspirer un sentiment de partage, d'attention portée au public, et générer le respect de celui-ci pour ce qui lui est proposé. Nous ne souhaitons pas générer une atmosphère autoritaire, avec des interdictions, mais un sentiment de liberté, de confort, d'accueil. Le visiteur doit pouvoir y passer du temps, aimer y perdre du temps.

Ce lieu est le cœur battant du musée, le lieu de rencontre physique et métaphorique entre ces deux cultures, arts décoratifs et passé historique d'une part, design et époque contemporaine d'autre part.

## L'ancienne prison

### Qualité de l'espace intérieur

Nous souhaitons faire de ce musée un lieu de vie de la culture du design.

Cela implique une attention à la qualité de l'espace intérieur, aux détails, aux finitions.

Pas de gestes extravagants, mais une attention qui fasse que l'on se sente accueilli, bienvenu.

L'atmosphère intérieure devra permettre la concentration, l'émotion, une connexion avec la question artistique.

Pas de grandiloquence, mais un sentiment d'intimité.

C'est un lieu qui doit accueillir le public, le laisser vivre et prendre du plaisir.

Ce musée est d'une échelle suffisamment petite pour parvenir à transmettre un sentiment de sensibilité.

Il doit être traité bien différemment d'un autre espace public, comme un lieu où l'on va montrer des choses peut-être encore inconnues du public. Nous souhaitons éveiller son attention. L'architecture et son traitement intérieur doivent pouvoir le mettre en condition.

La partie ancienne (hôtel de Lalande) ressemble à une maison particulière, c'est ce sentiment d'intimité qui est à conserver et à créer dans l'ancienne prison. Nous souhaitons réduire au maximum tous les signes invasifs.

La signalétique doit être perçue, mais pas autoritaire. Nous souhaitons nous adresser cordialement au public,

comme on le ferait chez soi. Le public doit se sentir comme un invité, et non comme quelqu'un qui risque de déranger. Nous ne lui demanderons pas d'enlever ses chaussures, comme dans certains lieux japonais, mais l'esprit est là. C'est cette relation à l'intime et au recueillement que nous souhaitons cultiver. Permettre au visiteur de découvrir l'essence des choses qui lui sont présentées.

Au-delà de ces notions d'accueil du public, l'espace de la prison doit être un lieu ouvert à toutes les formes d'expressions qui révèlent les transformations du monde actuel.

Le design de produits, le graphisme, la mode, le bijou contemporain, l'image animée, la réalité virtuelle et augmentée, ou toute autre nouvelle technologie qui se situerait dans le champ de recherche actuel des designers, cohabiteront avec les collections plus historiques (plus fragiles) autour d'un thème, d'une analyse ou d'un questionnement.

C'est donc un lieu qui doit pouvoir accueillir des œuvres de toutes tailles, de tous poids, de tous matériaux, et qui permette la projection de films et l'accès à toutes les nouvelles technologies.

Il doit offrir la possibilité de mettre en scène des objets spectaculaires ou discrets, en deux ou trois dimensions, de facture classique ou hautement technologiques, passifs ou interactifs, à observer ou à toucher, immobiles ou en mouvement.

Ce lieu doit être modulable, de façon à réduire l'espace si ce qui est exposé nécessite de l'intimité.

Si les anciennes cours centrales doivent permettre de faire entrer et d'exposer de très grands gabarits (une voiture, par exemple) ou des pièces spectaculaires, elles ne doivent pas cependant empêcher l'organisation de plus petites expositions. Les anciennes cours doivent également permettre la mise en scène d'œuvres ou de documents précieux, discrets, fragiles, petits.

Nous souhaitons faire de la prison :

- un lieu pour les artistes (designers, graphistes, designers numériques, scénographes...);
- un lieu de rencontres entre public et création ;
- un lieu de partage social, de médiation et de pédagogie (accueil de groupes, accueil de publics plus ou moins amateurs, et en priorité celui des enfants).



### **La lumière**

Si la lumière naturelle est souhaitée dans les cours, elle ne doit pas forcément être zénithale. Un dispositif mêlant lumière naturelle et lumière artificielle serait à privilégier.

Il faut pouvoir imaginer un système de protection pour l'arrivée de lumière naturelle, car en plein été celle-ci est très forte. C'est très important, parce que cela conditionne les prêts d'œuvres.

Le mode de couverture des deux anciennes cours intérieures doit donc être réfléchi en rapport d'une part avec le sens de l'origine du bâtiment – la prison est en cours de classement à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques –, d'autre part avec son rôle nouveau de musée : l'enjeu est de réussir l'éclairage des œuvres.

### **Le son**

Le son est un élément essentiel pour le confort du visiteur et l'atmosphère du lieu.

Il doit être attentivement étudié et maîtrisé.

Une attention particulière est souhaitée quant à la qualité sonore car, comme la programmation lumière, elle peut radicalement changer l'atmosphère du lieu.

### **Température et hygrométrie**

Température et hygrométrie sont bien évidemment à réguler, pour la bonne conservation des œuvres exposées, ce qui conditionne leur prêt.

## *L'hôtel de Lalande*

Ces travaux doivent rendre le bâtiment accessible. L'installation d'un ascenseur, comme les nouvelles circulations permettant d'associer les deux bâtiments, prison et hôtel de Lalande, nécessitera certains réaménagements de ce bâtiment ancien.

Si le budget le permet, il est souhaité également un traitement homogène de l'ensemble des vitrines du musée, aujourd'hui très disparates, notamment dans leur éclairage, mais toujours en conservant l'atmosphère d'origine.

L'espace d'accueil du musée est aussi à repenser, ainsi que l'organisation des services techniques et de régie des œuvres, afin de construire un projet efficace en termes de fonctionnement muséal.



# 7. Rayonnement du musée

## Réseau local

La richesse architecturale des deux bâtiments nous engage à de nouvelles collaborations, qui élargissent le champ d'actions d'une institution muséale.

Nous souhaitons renforcer ainsi les échanges avec de nombreuses structures du territoire qui proposent des pratiques culturelles différentes de la pratique muséale *stricto sensu*, avec lesquelles nous construisons des projets pour étendre et nourrir l'expérience du lieu-musée, ou musée-augmenté.

Ces projets, initiés en 2016 et 2017, sont à développer avec plus d'envergure, de manière que le musée soit considéré de façon évidente par le public aquitain comme un lieu d'ouverture, d'échanges et de pratiques diverses :

- autour de la littérature, en collaboration avec la librairie Mollat mais aussi avec la Librairie de la Comédie ;
- autour de la musique, en collaboration avec les salles de spectacle – principalement l'Opéra de Bordeaux et le Rocher de Palmer –, avec les associations – notamment Le Ricochet sonore et Éclats –, et avec le conservatoire et la jeune scène bordelaise ;
- autour du cinéma, dans la lignée des premières projections en plein air, réalisées avec le festival itinérant Cinésites en collaboration avec le centre Jean-Vigo ;
- autour du sport et de l'expression corporelle, en écho aux premières collaborations avec Quai des sports pendant l'été 2017, et avec le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PRÉAC) et le Grand Théâtre de Bordeaux lors du programme « Le corps, le geste et l'objet » en 2016-2017.

Ces collaborations sont toujours pensées en lien avec l'identité du musée et ses contenus.

## Réseau national et international

Si, depuis 2013, le commissariat des expositions émane de l'équipe du musée, afin d'imposer un regard, une vision, propre à cette institution, dans les années à venir seront également présentées des expositions coproduites ou venues d'autres institutions, pour renforcer les liens entre musées et favoriser les échanges (pour les arts décoratifs et le design, transport et scénographie sont les coûts principaux ; la coproduction ne réduit donc pas le coût des projets, mis à part pour le catalogue, qui, en revanche, est mutualisable).

Multipliant les demandes de prêts, et répondant aux demandes de prêts qui lui sont faites, le musée se constitue progressivement un réseau important de partenaires, nationaux et internationaux, ces prêts à l'extérieur apportant une visibilité importante aux collections de la Ville de Bordeaux, en France et à l'étranger.

Sans service d'exposition dédié, il est difficile de bien répondre à ces demandes, mais l'équipe fait le maximum, gardant en tête la nécessité de ces échanges, en attendant la mise en place de ce service, en cours de création.

Un travail de réflexion autour de futures collaborations a démarré avec le musée de Design et d'Arts appliqués contemporains de Lausanne, actuellement en rénovation pour s'agrandir de façon importante, avec le Palazzo Butera, à Palerme, constitué à partir de la collection d'arts décoratifs exceptionnelle des Valsecchi, qui sera ouverte au public dès 2018, et avec la remarquable collection de design d'Alexander von Vegesack, noyau d'origine du Vitra Design Museum actuellement dans le Limousin, à Boisbuchet, et dont le projet est d'en déposer une sélection au madd-bordeaux d'ici 2018.

La participation depuis 2016 au réseau des ADD, réseau international des musées d'arts décoratifs et de design, va permettre de tisser dans le futur des liens plus étroits avec la scène internationale.



## 8. En conclusion

### *Regarder vers le futur*

Lorsque le madd-bordeaux regarde vers le futur, il doit composer avec un paradoxe : le musée est réellement apprécié pour son caractère lié au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui en fait un des joyaux du « Bordeaux ville patrimoine de l'UNESCO » et, de fait, un emblème de la culture bordelaise, et en même temps il pâtit de cette image ancienne, difficilement effaçable. Taxé de « belle endormie » jusqu'à il y a encore peu de temps, le musée doit aujourd'hui prouver quotidiennement son ancrage dans le monde contemporain, sans pour autant renier son histoire.

L'ambition, depuis 2013, est donc de conserver ses qualités patrimoniales tout en mettant en place une programmation qui fasse écho aux pratiques et problématiques contemporaines. L'objectif est de faire de ce lieu un musée-augmenté en phase avec les usages et les modes de vie actuels.

Mais avant tout, le musée doit réaffirmer son rôle premier : être un lieu dédié à la création et à l'innovation.

La transformation est en cours, soutenue par la presse locale, nationale et internationale que génèrent les expositions. L'événement suscité par le dernier vernissage de l'exposition *Oh couleurs !* et les publics diversifiés qu'il a fédérés en est un témoignage spectaculaire.

Le projet présenté ici poursuit cette ambition afin que, trait d'union entre passé et présent, le musée devienne à la fois un espace de vie et un lieu de découverte de la richesse du patrimoine et de la création contemporaine, pour les Bordelais comme pour les nombreux touristes étrangers que cette ville accueille.

Ainsi, lorsque le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux regarde vers le futur, c'est en tant qu'institution de son temps, porteuse d'histoire, ouverte à la ville, à la création, et donc à la vie.







# *Annexes*



# Sommaire

<i>Annexe n°1</i>	71
<i>Discours de réception à l'Académie de Bordeaux de Constance Rubini en 2016</i>	
<i>Annexe n°2</i>	101
<i>Liste des acquisitions</i>	
<i>Annexe n°3</i>	103
<i>Rapport de sondages sur les boiseries du musée</i>	



Annexe n°1

Discours de réception à l'Académie de Bordeaux de Constance Rubini en 2016

ACTES  
DE  
**L'ACADÉMIE**  
NATIONALE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
**DE BORDEAUX**

5<sup>e</sup> SÉRIE — TOME XLI — ANNÉE 2016



BORDEAUX

—  
2017

276



SÉANCE DU 19 MAI 2016

---

**DU MUSÉE D'ART ANCIEN  
AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS ET DU DESIGN :  
L'HISTOIRE D'UN DES PLUS BEAUX LIEUX  
DE BORDEAUX**

**Discours de Mme Constance Rubini**

Élue Membre associé

---

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire perpétuel,  
Mesdames et messieurs les Académiciens,

Je suis très honorée d'être admise dans une compagnie qui a trois cents ans d'âge et où je rejoins, comme l'a rappelé le professeur Coustet, Jacqueline du Pasquier, aujourd'hui membre honoraire de l'Académie.

Je suis à Bordeaux depuis maintenant plus de trois ans. Tous les jours, j'admire la beauté de cette ville. Peut-être que grâce à vous, qui m'accueillez parmi vous, je vais pouvoir me sentir vraiment bordelaise ! Je dois dire que j'ai de bonnes bases en ayant le privilège de diriger ce musée, qui est un témoin exceptionnel de l'histoire et de l'art bordelais.

Quelques mots aujourd'hui pour vous parler du musée des Arts décoratifs, de son passé, de son avenir.

**I.**

Vous n'êtes pas sans savoir que le musée des Arts décoratifs, ouvert en juillet 1955 par Xavier Védère – alors directeur des archives municipales – dans une volonté affirmée de mémoire, est, avant de devenir un musée, une demeure particulière. Et c'est cette fonction initiale, bien que le musée ait eu par la suite des vies différentes, qui a motivé l'agencement actuel du lieu, dont l'esprit renvoie, plus qu'à un musée, à une riche demeure bordelaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pierre de Raymond de Lalande (1727-1787), riche représentant de la noblesse de robe de la ville, « chevalier, conseiller du roi en la Grande Chambre du Parlement de Bordeaux, marquis de Castelmoron, baron de Vertheuil, seigneur de la maison noble de Lalande », en est le commanditaire et le premier occupant (1778). Sa fortune est en partie liée au commerce avec les îles à sucre antillaises, et plus précisément Saint-Domingue, la plus grande, la plus peuplée et de loin la plus productive d'entre elles.

Il est aujourd'hui dit que ce bel hôtel particulier est l'œuvre architecturale d'Étienne Laclotte, grand architecte actif à Bordeaux ayant notamment construit la maison Labottière<sup>1</sup>, sur lequel Philippe Maffre a récemment publié une monographie<sup>2</sup>. Dans celle-ci, il précise que c'est en raison du témoignage de Paul Pallandre dans sa *Description historique de Bordeaux* (1785) que l'on fait cette attribution. La description est la suivante : « Hôtel de Lalande, rue Bouffard, bâti par M. Laclote (sic), célèbre Architecte qui a produit des chefs-d'œuvre à Bordeaux. Il se présente avec la plus grande noblesse, son entrée belle, sa cour, l'édifice, l'escalier, sa distribution et son jardin tout est ingénieux. »

Même si cette attribution laisse peu de doutes, il est important de savoir qu'il n'y a cependant aucune certitude. Aucun document ne rattache officiellement cette architecture à Étienne Laclotte, aucun acte (construction, achat, déclaration de succession...) ne mentionne le nom d'un architecte pour ce bâtiment. Et ce, contrairement à la maison Labottière, édifice contemporain mentionné dans le récit de voyage de madame de La Roche, qui raconte avoir visité ce lieu en 1785, accompagnée de l'architecte Laclotte<sup>3</sup>, témoignage confirmé par la découverte en 1965 par Raymond Ducru, architecte des Bâtiments de France, d'une plaque de cuivre commémorative : deux documents qui rendent cette dernière attribution incontestable.

À la mort de Pierre de Raymond de Lalande en 1787, son épouse renonce à ses droits de succession en faveur de leur fils aîné, Jean de Raymond de Lalande. Nous sommes en période révolutionnaire, et celui-ci est arrêté puis emprisonné durant huit mois, avant d'être guillotiné, le 10 juillet 1794. Son épouse est libérée à la demande de ses enfants,

1. C'est l'actuel Institut culturel Bernard Magrez.

2. Philippe Maffre, *Construire Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les frères Laclotte, architectes en société (1756-1793)*, Bordeaux, Société archéologique de Bordeaux, 2013.

3. Maurice Meaudre de Lapouyade, « Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* (ensuite *RH Bordeaux*), 1911, p.168-190 et 253-270.

comme en témoigne une lettre signée de leur main, conservée aux Archives départementales de la Gironde. Mais sa sœur Pétronille subit le même sort que lui : elle est également guillotinée.

Après ces épisodes tragiques, les héritiers de Lalande vendent l'hôtel particulier de la rue Bouffard en 1828. Il est alors acheté par Marthe Gabrielle Budan, épouse de Claude Alexandre Asselin, propriétaire à l'île de la Martinique.

À l'occasion de cette vente sont faites les premières descriptions de l'intérieur de l'hôtel, mais il est parfois assez difficile de vérifier la similitude entre la description et ce qui subsiste quand il s'agit du mobilier. Le poêle de la salle à manger est ainsi mentionné, mais sans description. De même pour les dessus-de-porte, dont on sait, en revanche, qu'ils ne sont pas ceux que l'on connaît aujourd'hui, et qui diffèrent déjà de ceux apparaissant sur certaines photos anciennes. Sont également mentionnées trois consoles « avec dessus en marbre », qui semblent être les mêmes que celles que nous connaissons aujourd'hui, ce qui semble avoir été confirmé lors de la vente de l'hôtel particulier à la Ville par Antoine Dalléas.

### **Le jardin**

Aujourd'hui disparu, le jardin nous est connu grâce au plan cadastral napoléonien daté de 1822. Il est décrit dans l'acte de vente de 1860 fait entre Lodi-Martin Duffour-Dubergier et Antoine Dalléas, dont le musée possède un portrait, une miniature sur papier de Dagoty :

« ... grand et magnifique hôtel occupé par le quartier général de la Division militaire construit entre cour et jardin [...] La vaste cour qui le précède est parée et fermée de tous les côtés par de hautes murailles. Elle ouvre sur la rue Bouffard par une grande porte cochère à deux vantaux, en retraite sur cette rue. À droite est le logement du Concierge, à gauche on pénètre par une arcade ouverte dans une cour secondaire desservant l'écurie et la remise. L'hôtel se compose d'un arrière-corps et de pavillons en saillie. Ces bâtiments sont élevés au-dessus du sol d'un rez-de-chaussée, et d'un premier étage, ils sont surmontés de hautes toitures à quatre eaux couvertes en ardoises. L'arrière-corps est percé à chaque étage de cinq grandes fenêtres et dans les combles de deux ouvertures circulaires. Les façades des pavillons attenants à l'arrière-corps sont percées au rez-de-chaussée de deux grandes portes donnant entrée dans l'hôtel, les fenêtres de ces pavillons sont semblables à celles de l'arrière-corps.

Dans le pavillon nord situé à droite de la cour est placé le grand escalier conduisant au premier étage. Dans le pavillon sud est construit un escalier de service communiquant aussi avec le premier étage et conduisant aux greniers.

La façade sur le jardin est également élevée, au-dessus du sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier. Elle est percée à chaque étage de sept ouvertures, au rez-de-chaussée les trois ouvertures du milieu ouvrent sur le perron par lequel on descend au jardin.

Ce jardin clôturé par de grands murs est complanté d'environ soixante arbres disposés à droite et à gauche sur trois rangs, l'espace compris entre ces rangées d'arbres est occupé par un gazon garni de plantes ou arbustes et caetera.

Cet hôtel dont la superficie totale et approximative est de deux mille neuf cents mètres carrés confronte du levant à la rue Bouffard, du nord à la rue Castelmoron, du Couchant à la rue Verteuil et du Sud à la rue Boulan. »

On a ainsi, grâce à cet acte de vente, un descriptif assez précis de ce à quoi ressemblaient l'hôtel particulier et son jardin avant la vente à la municipalité, qui advient en 1880.

#### 1880 : vente à la municipalité

Antoine Dalléas décède en 1871, laissant la propriété de l'hôtel de Lalande à ses trois héritiers, Marie-Sophie Adèle Antonia Dalléas, Thérèzia Dalléas et Pierre Léonie Dalléas. Ce sont eux qui concluent la vente de l'hôtel à la municipalité en 1880. Suite à une mésentente des héritiers et de la Ville au sujet de la propriété du mobilier, un relevé des consoles du grand salon est fait en 1882<sup>4</sup>.

Dans le rapport écrit, conservé aux archives de la métropole, œuvre de Marius Faget, l'architecte de la Ville chargé de ce relevé, ces meubles sont décrits ainsi :

« Dans le Grand salon du rez-de-chaussée sur le jardin cinq consoles style Louis XVI le dessus en marbre dont deux d'angles et trois demi-circulaires. [...] »

Parmi les objets absolument mobiliers se trouvent les cinq consoles du grand salon qui ont été récemment restaurées, repeintes et redorées, elles tiennent à la décoration générale du salon et il sera regrettable de les voir disparaître. »

4. Relevé conservé parmi les archives du musée des Arts décoratifs et du Design.

Cet ensemble de correspondances et le relevé des consoles par Marius Faget pose la question du nombre de consoles présentes dans le salon de Compagnie. La description de 1828 indiquait trois consoles avec dessus en marbre, quand celle de 1880 en décrit cinq, dont deux d'angles, similaires par leur piétement au grand modèle. Nous ignorons aujourd'hui où se trouvent ces deux consoles d'angles. On peut espérer qu'elles aient été récupérées par la famille Dalléas à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 1885 : construction de la prison municipale

La Ville installe les services de police dans l'hôtel particulier, qui devient un véritable hôtel de police regroupant différents services administratifs, et construit une prison municipale à l'arrière.

L'histoire de la construction de la prison est assez bien renseignée, grâce à un article de Jacqueline du Pasquier s'appuyant sur les dessins et projets de l'architecte Marius Faget (1885)<sup>5</sup>. La numérisation récente de cet ensemble de dessins a permis d'apprécier quelques écarts entre le projet initial et l'état réel de la construction. Une série de correspondances conservées aux archives municipales et des photos anciennes ont pour leur part permis de replacer cette prison dans le contexte de son fonctionnement initial.

On sait ainsi qu'en 1887 un mur de séparation entre les deux grandes cours est réalisé à la demande du gardien en chef, afin que « les enfants des deux sexes soient séparés des hommes ou femmes plus âgées, et que les condamnés ou condamnées par le tribunal de simple police viennent purger leur peine sans contact avec les malfaiteurs ou les filles publiques ».

À la consultation d'un dossier portant sur l'installation des bureaux de la police municipale, il apparaît que cette même année on procède à la démolition et à la reconstruction d'une grande partie des bâtiments longeant la rue Boulan (l'aile des communs) afin d'abriter une écurie et une sellerie pour la cavalerie de la garde municipale, complétées par un grenier à fourrages au-dessus. L'aile des communs est également occupée par la permanence, pour laquelle un accès est créé depuis la rue Boulan. Y sont employés agents, adjudants, chroniqueurs et officiers de paix, ainsi que le commissaire de service et son secrétaire.

Le commissariat central prend place au rez-de-chaussée du corps de logis principal, avec accès par la grande cour.

5. « L'hôtel de Lalande et la prison municipale de Bordeaux », *RH Bordeaux*, t. XXVIII, nouv série, 1981, p. 137-145.

Le service des mœurs, auquel on accède depuis la rue Boulan, à vingt mètres de l'entrée de la permanence, est installé lui aussi dans le corps de logis principal. Il comprend trois services : la division municipale, le commissaire central et le petit parquet.

### 1920 : les débuts du musée

Au tout début des années 1920, à la veille de l'ouverture du musée d'Art ancien, les réflexions menées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur la création de musées pour la sauvegarde du patrimoine aboutissent à envisager la création d'un musée d'arts appliqués à l'industrie<sup>6</sup>.

À cet effet, la municipalité fait l'acquisition, en 1921, de dix œuvres de Giboin, d'un vase en grès de Delaherche et, en 1922, d'un vase de Lalique avec deux anses desquelles pendent des anneaux décorés de scarabées. Ils sont achetés à la société des Arts décoratifs de Bordeaux.

Il faut ici faire un petit rappel du contexte historique qui conduit les artisans d'art à militer dans toute la France pour la création de ce type de musées.

Après la Révolution, ces artisans sont terriblement affaiblis par la suppression des corporations, car elle advient sans pour autant que soit remise en question la hiérarchisation des arts. La séparation entre art et arts appliqués étant encore très virulente à la fin des années 1790, les artisans d'art ne sont toujours pas admis à exposer aux côtés des artistes. Ils cherchent donc, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, à s'organiser et à se fédérer. Cette quête est marquée, en 1798, par une étape décisive : la réussite de la première exposition publique des arts industriels.

L'exposition a lieu au Champ-de-Mars, à Paris. C'est le peintre David qui orchestre la scénographie et le portique qui doit accueillir les produits exposés. Biennais, l'orfèvre du premier consul puis de l'empereur, à qui Percier confie régulièrement ses dessins d'objets, est parmi les premiers à participer, à celle-ci et aux suivantes. Il en est récompensé par une médaille d'or en 1806.

Cinquante ans plus tard, Jules Klagmann profite de l'Exposition universelle de 1851, à Londres, pour exprimer au gouvernement l'urgence

---

6. Au sujet du musée d'Art ancien, consulter Delphine Delmarès, *Les origines du musée des Arts décoratifs à Bordeaux (1900-1948)*, mém. de DEA, université Michel-de-Montaigne-Bordeaux III, 2005.

– à des fins de concurrence commerciale – de promouvoir en France les arts appliqués à l'industrie. Grâce à lui, l'exposition de 1863 est la première à propos de laquelle on ne parle plus « d'arts industriels », mais de « beaux-arts appliqués à l'industrie ». C'est un changement capital, qui tente de révolutionner la hiérarchie des arts en redonnant une place de choix aux arts appliqués. Cette exposition est un succès immense : elle reçoit plus de 200 000 visiteurs en quatre jours.

En 1864, pour asseoir ce succès, est créée l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, une institution à trois volets – musée, école et bibliothèque –, qui devient en 1879 l'Union centrale des arts décoratifs, l'UCAD. L'UCAD est installée dans le Marais, centre de la fabrique de Paris, où se trouvent toutes les industries d'art, avant que l'État ne la fasse déménager, l'année suivante, dans le pavillon de Marsan, une aile du Louvre qui doit son nom à la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, qui y avait ses appartements.

L'UCAD s'est fait connaître avec ce si joli logo que vous connaissez sans doute bien : une feuille de chêne rouge avec un petit cartel dessus, maintes fois remanié depuis 1864, mais qui est resté le logo du musée des Arts décoratifs de Paris jusqu'au début des années 2000. Ce musée se constitue à partir d'acquisitions et de dons, dons d'artistes et de particuliers qui se sentent la responsabilité de « former le goût », une notion très importante à l'époque, que nous avons, malheureusement, un peu perdue de vue. Le musée se construit, en effet, comme un lieu où l'on forme le goût des citoyens aux productions contemporaines.

La France peut enfin se mesurer à son plus grand concurrent, l'Angleterre, qui avait créé son musée au lendemain de l'Exposition universelle de 1851, un musée-école : le South Kensington Museum (1852), devenu le Victoria & Albert Museum (V&A) en 1899.

Bordeaux, comme nous l'avons vu avec les acquisitions faites à la société des Arts décoratifs de Bordeaux, poursuit la même ambition : celle d'avoir son musée d'arts appliqués à l'industrie pour faire la promotion de ses artisans et former le goût du public.

#### **Les boiseries de l'hôtel de Lalande et leur classement**

En 1922, le conseil municipal de Bordeaux vote en premier lieu les crédits nécessaires à la création d'un musée d'Art ancien. Le parti pris architectural est celui qui est préconisé par la Société archéologique de Bordeaux : reconverter un bâtiment ancien, l'hôtel de Lalande, en musée.

En 1924, un musée d'Art ancien est ainsi installé au premier étage du corps de logis principal et salué par la presse lors de son inauguration. Par économie de moyens, le programme est mixte : le musée partage ses locaux avec les services de la police municipale et avec le collectionneur Daniel Astruc, dont nous reparlerons un peu plus loin.

L'architecte en chef de la Ville, Jacques d'Welles, en charge des travaux, s'inspire du musée parisien Carnavalet : des boiseries ayant appartenu à trois hôtels particuliers bordelais du XVIII<sup>e</sup> siècle sont remontées dans la perspective de créer des « *period rooms* ». On a démonté, en effet, les boiseries de trois hôtels au moment où ils étaient rachetés par la ville de Bordeaux pour être transformés en écoles communales : la municipalité ambitionnait alors de vendre ces décors de boiseries, dont le commerce était important. C'est principalement, et heureusement, grâce à Armand Bardié que ces décors ont été conservés et installés à l'hôtel de Lalande. Bardié, qui était négociant en meubles, est en quelque sorte « l'Alfred de Champeaux bordelais<sup>7</sup> ».

À l'époque, beaucoup de décors bordelais ont été vendus ou cédés devant les offres alléchantes de courtiers ayant connaissance de la saturation du marché parisien et des demandes de collectionneurs américains, et alors que les propriétaires ne réalisaient pas du tout leur valeur. Si elles partaient parfois pour les États-Unis, les boiseries provinciales étaient cependant rarement installées à Paris ; on connaît néanmoins l'exception de l'hôtel de Camondo, pour lequel Moïse de Camondo a choisi des boiseries provenant d'une maison du cours du Chapeau-Rouge. Mais nous savons que ce sont des boiseries bordelaises qui ont été remontées dans les chambres d'amis de la demeure new-yorkaise d'Eleanor Widener, rescapée du *Titanic*, et de son deuxième mari, Hamilton Rice, qui les avaient achetées par l'intermédiaire de Carlhian, un marchand d'art bien connu.

C'est à son premier conservateur, l'historien Paul Courteault<sup>8</sup>, que l'on doit l'aménagement dans l'hôtel de Lalande et le classement aux Monuments historiques – au titre d'objets – des boiseries qui sont en place actuellement. C'est donc grâce à lui qu'elles bénéficient d'une protection perpétuelle. Elles proviennent de prestigieux hôtels particuliers bordelais dont les propriétaires ont pour la plupart siégé à l'Académie.

7. Alfred de Champeaux (1833-1903), qui fut l'un des fondateurs du musée des Arts décoratifs de Paris, fut un grand spécialiste du meuble et de son histoire.

8. Il présida l'Académie nationale de Bordeaux en 1912 et en 1939.

*L'hôtel de Jean Ravezies, négociant*

En déposant les boiseries – remontées dans le Salon bordelais –, on découvre leur date de conception : 1782. Ce sont des arabesques délicates, attribuées par Jacqueline du Pasquier au sculpteur Barthélemy Cabirol, maître du néoclassicisme, actif durant tout le règne de Louis XVI, et qui a réalisé en 1781 les boiseries des salons d'honneur du palais Rohan, dont les décors sont très proches de ceux de l'hôtel de Lalande. Ce même type de décor d'arabesques, enroulements végétaux très fins et raffinés, souvent avec des motifs de blé, renvoie également aux décors du salon circulaire de l'hôtel Saint-Marc, cours d'Albret, remontés au Metropolitan Museum of Art, à New York, et surtout à ceux du salon de l'hôtel de Lisleferme – actuel Muséum d'histoire naturelle – illustrant les quatre saisons, attribués aussi à Cabirol.

*L'hôtel de Louis-Hyacinthe Dudevant (57, rue des Menuts)*

Louis-Hyacinthe Dudevant (1759-1856) est le modèle du bourgeois négociant qui a fait fortune avec le commerce du sucre, emblématique de cette élite de la bourgeoisie des villes de la façade atlantique qui s'est enrichie du commerce avec les colonies. Il a écrit un ouvrage sur le sujet : *Apologie du commerce, Essai philosophique et politique avec des notices instructives et suivi de réflexions sur le Commerce de la France en général et sur celui de Bordeaux en particulier*. Homme de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution, il est élu membre de l'Académie en 1800 ; il y prononce un *Éloge de l'agriculture* le 7 février 1818.

Très rare à Bordeaux, et donc à souligner, on possède des renseignements sur ceux qui ont exécuté ces décors. Au moment du démontage, Bardie découvre une note au revers : « les boiseries ont été commencées au mois de novembre 1779 et terminées courant avril 1780. Elles ont été exécutées d'après les plans donnés par monsieur Hyacinthe Dudevant [là encore rareté, qui montre l'exceptionnelle personnalité et culture artistique du commanditaire] par les soins des sieurs Delabraise, sculpteur, et Paul Lionnais, menuisier ». Il est, en effet, rare à Bordeaux d'avoir les noms d'exécutants, le seul un peu connu étant Barthélemy Cabirol.

Ce décor néoclassique est caractéristique du règne de Louis XVI. En revanche, la couleur pose question, car ce type de couleur jaune pastel est plutôt une invention du XIX<sup>e</sup> siècle, même si le règne de Louis XVI a aimé les couleurs claires. Elles ont certainement été repeintes au moment de l'installation.

*L'hôtel d'Antoine de Gascq (rue du Serpolet)*

La famille de Gascq est emblématique de la noblesse parlementaire bordelaise. Antoine de Gascq, président à mortier du Parlement, est un des fondateurs, en 1712, et le premier directeur de l'Académie. Il fait construire son hôtel particulier en 1735. Les décors rocaille, d'une grande richesse, sont contemporains de ceux du palais de la Bourse.

Un coloris vert est rare et surprenant, mais on sait que le règne de Louis XV a mis les couleurs vives à la mode. Le vert s'est oxydé : il était plus clair à l'origine. On voit encore les traces de dorures. Ces boiseries sont à comparer avec celles du cabinet des Fables de l'hôtel de Soubise, aujourd'hui dans l'hôtel de Rohan, à Paris (Archives nationales), bleu et or, magnifiques ; celles de Gascq étaient probablement tout aussi luxueuses. Les dorures étaient rares, à l'exception des décors royaux ou princiers, car elles étaient très coûteuses. Elles montrent ici le prestige du commanditaire.

Dans son célèbre ouvrage, *L'Art du peintre, doreur, vernisseur*, paru en 1772, Watin donne la formule de ce « verd de composition pour les appartements », puis explique que la couleur est ensuite appliquée à la détrempe vernie (mélange d'eau et de colle, dit chipolin).

Les boiseries du petit salon des Singeries, avec ses décors inspirés par Christophe Huet, proviendraient du même salon de l'hôtel de Gascq. Ces décors auraient été liés à la corniche, qui, comme souvent, n'a pas pu être démontée. Elle est décrite par Bardié en 1917 : « ... la corniche d'une richesse remarquable... Elle offre dans les encoignures quatre cartouches portant des singeries et des amours avec figuration des saisons. Une très belle rosace centrale accompagne le tout. Malheureusement cet ensemble va être détruit, l'épaisseur de la matière ne permettant pas un marouflage facile ».

Des recherches documentaires auprès de la médiathèque du Patrimoine et des Archives nationales ont permis récemment de retrouver les dossiers de classement de ces boiseries, un classement fait à l'initiative de Paul Courteault, en partie parce qu'il était inquiet de l'installation du collectionneur Daniel Astruc dans l'hôtel de Lalande : « Les salles ont été enrichies d'admirables boiseries. Il serait plus que regrettable que M. Astruc [...] empiétât sur ces salles, et dérangerait l'harmonie que l'on va commencer de créer. Cette éventualité est peu à craindre, la partie accordée à ce "donateur" étant presque excessive. »

Courteault partageait ce sentiment d'inquiétude avec son successeur, Xavier Védère, qui s'exprima également par écrit sur le sujet.

### La constitution des collections du musée d'Art ancien

Dans un premier temps, Paul Courteault fait appel à la générosité d'amateurs bordelais, sollicités à l'occasion d'expositions temporaires pour exposer leurs collections d'objets et de mobilier des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Il faut mentionner notamment l'impressionnant legs Périé, une collection qui comprend des céramiques, des verres, des émaux, un bel ensemble d'éventails anciens et du mobilier, décrite en 1946 comme « un des plus riches ensembles d'art existant à Bordeaux ». Ce sont plus de 1 000 pièces qui entrent alors au musée, dont une très belle commode.

Il convient aussi de s'arrêter sur la promesse du don Astruc. Daniel Astruc (1863-1950) est issu d'une famille juive installée depuis plusieurs générations à Bordeaux ; c'est un important collectionneur d'estampes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès 1921, il manifeste son intention de faire don de ses estampes et de son mobilier ancien à la municipalité. Sa remarquable collection est alors constituée de « 240 gravures en noir et en couleurs, du XVIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes encadrées, et la plus grande partie au moyen de cadre Louis XVI en bois sculpté et doré de l'époque ».

L'acquisition de cette collection est effectuée sous la forme d'une rente viagère constituée par la jouissance d'un appartement à aménager dans l'hôtel de Lalande. Astruc obtient alors le titre d'administrateur des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux et emménage au rez-de-chaussée de l'hôtel de Lalande.

L'appartement comprend une dizaine de pièces au rez-de-chaussée du corps de logis principal et de l'aile des communs ; il est confortablement équipé d'un chauffage central, de l'éclairage électrique, du gaz dans la cuisine et le cabinet de toilette, d'un poste téléphonique et de boutons de sonnette électriques.

Le collectionneur s'engage à faire visiter sa collection au public deux jours par semaine.

Assez vite, il s'impatiente de voir ses salons être traversés par les prisonniers ! La prison à l'arrière de la parcelle est, en effet, toujours en activité, et les services de police demeurent dans une partie de l'aile des communs. Et à défaut de profiter d'une perspective agréable sur le jardin – disparu – de l'hôtel de Lalande, c'est sur la cour arrière pavée, où circulent les voitures des détenus, que donnent les appartements du collectionneur.

Ce dernier demande donc l'aménagement d'un passage souterrain, au niveau des caves, permettant la circulation des détenus du service du petit parquet vers la prison !

Nous connaissons trois vues réalisées par l'artiste bordelais Félix Carme (1863-1938) aux alentours de 1928 qui nous montrent les appartements d'Astruc. L'une est un don du fils du peintre Léon Gaspard, ami de Félix Carme, entré au musée en 1997 ; une autre est passée en vente publique en 2012 ; la troisième est conservée au musée des Beaux-Arts depuis 1930. Elles témoignent de cet intérieur au mobilier remarquable. On y devine l'une des trois consoles formant le mobilier d'origine du salon de Compagnie, et la commode en console à décor de marqueterie issue des collections Astruc et entrée en 1953 dans les collections du musée.

Dans trois testaments en date de 1938, 1947 et 1949<sup>9</sup>, Daniel Astruc exprime sa volonté que ses « faïences, porcelaines, argenteries, meubles de toute natures, sièges, tapisseries, écrans, rideaux, tapis et tentures, objets d'art, marbres, bronzes, pendules, lustres, [ses] deux bibliothèques, tous [ses] livres, [ses] armes, enfin toutes les choses d'art qui ont apporté un peu de joie à [sa] vie si troublée, soient conservées au Musée d'art ancien, pour servir à l'éducation des [ses] concitoyens, depuis le plus fortuné jusqu'au plus humble ». Il est en cela un homme de son siècle. Mais à sa mort, en 1950, son héritière, enfant naturelle née en 1923, fait poser des scellés sur sa collection. L'inventaire après décès mentionne plus de 400 objets et meubles « ayant presque tous une valeur considérable ». « L'affaire de la succession » fait alors les gros titres de la presse locale. Un jugement établi en 1953 réduit la valeur du legs initial et une vente aux enchères publique est organisée au profit de sa fille en mai 1953, dispersant ainsi l'ensemble de la collection<sup>10</sup>.

Seules les estampes sont aujourd'hui entièrement conservées au musée des Arts décoratifs et du Design, avec la commode en console et une dizaine d'objets.

9. Archives municipales de Bordeaux, 1154 W 5, Legs Astruc.

10. *La vente aux enchères publiques de la collection de M. Astruc*, brochure, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1953—Bordeaux, Archives du musée des Arts décoratifs et du Design, Legs Astruc.

### L'après-guerre

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en 1948, un plan de réorganisation orchestré par la direction des Musées de France et les muséologues Jean Vergnet-Ruiz, Georges Henri Rivière et Georges Salle est mis en œuvre à Bordeaux. Le réaménagement du musée d'Art ancien se fait grâce au directeur des archives municipales, Xavier Védère. Il devient le musée des Arts décoratifs et rouvre ses portes<sup>11</sup> le 2 juillet 1955.

Au fil des ans, ses collections se sont enrichies suite à des dons généreux, et notamment l'ensemble légitimiste, tout à fait unique en son genre, réuni par Raymond Jeanvrot.

Il faut également évoquer le don, en 1970, de Marcel Doumézy, cet extraordinaire collectionneur d'origine modeste – il était raboteur de planchers – dont le goût exigeant et éclairé a permis de rassembler un très bel ensemble (235 pièces) de la production de faïence fine à Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle, de Lahens et Rateau à la manufacture Vieillard.

Autre don remarquable, celui de la très belle collection Chaventon, une collection de ferronneries XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles entrée au musée en 1973, dont un superbe ensemble de serrures bordelaises en fer forgé découpé et ciselé, et de magnifiques heurtoirs.

Puisque nous en sommes à citer les généreux donateurs de ce musée, je ne résiste pas au plaisir de faire un saut en avant dans le temps pour citer le professeur Coustet.

### Présence des services de police jusqu'en 1964

Un plan en date de 1955 indique encore la présence des services de police dans l'aile des communs (police des mœurs, petit parquet, *Military Police*), une cohabitation qui n'est pas du goût de Xavier Védère, qui déplore dans un rapport daté de 1954, avant l'ouverture prochaine du musée, « la présence permanente de voitures de police et de policiers qui donnent à la Cour d'honneur un aspect de caserne incompatible avec un musée ». D'autant plus que « l'installation plus récente des services de la "Military Police" a ajouté à cette ambiance de corps de garde une note "Far-West" pittoresque mais insolite, avec ses fenêtres vert-pomme, ses grilles argentées à l'aluminium, son tuyau de poêle traversant la fenêtre, son panonceau orné de pistolets croisés, ses "Jeeps", son ambulance (on a compté jusqu'à 12 voitures en stationnement), ses policiers noirs et blancs

11. Il avait été fermé pendant la guerre.

[...] il est inutile d'insister sur l'impression déplorable que ferait sur les visiteurs une telle entrée du Musée ».

Malheureusement, il n'a pas gain de cause et ce n'est qu'en 1964 que les services de police français quittent l'hôtel de Lalande pour intégrer l'hôtel de police, rue Abbé-de-l'Épée. Dès 1966, la cour arrière du musée fait office de garage à vélo pour le personnel de l'hôtel de ville. La prison désaffectée devient dépôt des objets trouvés, et elle le reste jusqu'en 1979.

### Projets de réaménagement de la prison

Dès l'installation du musée d'Art ancien à l'étage de l'hôtel de Lalande, en 1924, la municipalité et les conservateurs successifs projettent des réaménagements de la prison à des fins muséales, jusqu'ici méconnues :

- musée industriel, comme on l'a dit précédemment, en 1924 ;
- extension du musée d'Art ancien jusqu'au-devant de l'actuelle galerie des Beaux-Arts en 1932 ;
- musée du XIX<sup>e</sup> siècle en 1973.

Des projets aux programmes et aux architectures variés, dans la suite desquels s'inscrit celui du futur musée des Arts décoratifs et du Design.

## II.

### UNE DERNIÈRE PHASE, EN 1973

Vous connaissez tous cette dernière phase de projet, démarrée en 1973 pour aboutir à l'état actuel. La réalisation d'un musée du XIX<sup>e</sup> siècle (extension du musée des Arts décoratifs) est confiée par décret à l'architecte Claude H. Aubert. Deux projets sont proposés successivement, qui prévoient tous deux la destruction de la prison municipale, l'idée étant de libérer la façade arrière de l'hôtel de Lalande et de lui redonner une place entre cour et jardin en l'ouvrant sur un espace planté. La prison est jugée comme une construction « terriblement rébarbative », meublant « trop lourdement l'îlot ».

Évidemment, on est très près du temps où elle était encore en fonctionnement et ce lourd passé n'est pas encore devenu historique.

Le premier programme, semble-t-il rapidement abandonné, est celui d'un musée semi-enterré, prévu à l'emplacement de l'ancien jardin de l'hôtel de Lalande.

Le second imagine la construction d'un bâtiment de type orangerie, dans le prolongement de l'aile des communs. D'un volume simple, il s'ouvrirait sur un jardin de 900 mètres carrés par une paroi en verre fumé, en avant de laquelle serait placée une résille métallique. Celle-ci serait la transposition contemporaine de motifs classiques, en harmonie avec la façade de l'hôtel de Lalande, et servirait de support à une roseraie. Les autres façades sont prévues en pierre, réutilisant en partie les éléments de l'ancienne prison. Ce nouveau bâtiment serait destiné à recevoir en sous-sol 330 mètres carrés de réserves, et au rez-de-chaussée des salles d'exposition consacrées aux collections légitimistes Jeanvrot.

Mais en 1974 Jean-Paul Avisseau, directeur des Archives municipales, s'inquiète de la destruction de la prison, dont l'adjudication a été votée par le conseil municipal du 8 novembre 1974. Il alerte Bruno Foucart, éminent historien de l'art et spécialiste du XIX<sup>e</sup> siècle, alors conseiller technique au secrétariat d'État à la Culture. Pour autant, ce n'est qu'en 1979 que le projet de destruction de la prison est abandonné, un « choix imposé par Paris » selon Michel Joanne, architecte en chef de la Ville, à la suite d'échanges entre le maire Jacques Chaban-Delmas et Hubert Landais, directeur des Musées de France, et d'une instance de projet de classement.

Une nouvelle équipe d'architectes est désignée sur proposition de l'architecte précédent, Claude H. Aubert, et le nouveau projet à l'étude ne prévoit plus la destruction de la prison, mais son réaménagement.

En 1979, le cabinet de programmation C.A.F.E. (Claude Pecquet et Patrick O'Byrne) est en charge de la restructuration de l'ensemble des bâtiments, l'ancienne prison, l'hôtel de Lalande et ses communs. De nombreux travaux sont réalisés.

Dans la prison, les quatre cours principales, réunies en deux grandes cours après la démolition des murs en pierre, reçoivent deux vastes mezzanines en métal, surplombées de toitures. Ces travaux ont été réalisés il y a maintenant plus de trente-cinq ans, et ils n'ont pas été consolidés ou restaurés depuis.

Jacqueline du Pasquier, en charge de ces aménagements, explique dans le catalogue du musée publié en 1992 que « l'originalité de cette nouvelle installation permet aux réserves d'être consultables, contrairement à ce qu'elles étaient jusque-là ». Consultables et non pas ouvertes au public, « car sinon cela ne serait pas des réserves », précise Claude Pecquet dans la préface du même catalogue.

Les réserves du musée sont encore aujourd'hui consultables par les étudiants ou les chercheurs, qui sont reçus sur demande. Permettre la consultation des réserves aux étudiants et aux chercheurs est, en effet, le meilleur moyen de faire progresser nos connaissances sur ces collections. Mais l'espace dédié à ces réserves il y a plus de trente ans ne correspond plus aux normes de conservation actuelle. La toiture en métal n'est plus étanche et le système de chauffage par ventilation propage les moisissures. Un tel système de chauffage n'est plus envisageable aujourd'hui.

Restaurer la toiture et renouveler le système de chauffage impliquent des travaux importants, qui obligent à vider le lieu de ses œuvres.

L'autre situation que je découvre et expérimente depuis mon arrivée au musée, c'est que pour l'organisation d'expositions temporaires nous sommes très à l'étroit dans les murs du musée.

Celui-ci est aménagé comme une maison. Les deux conservatrices qui m'ont précédée, Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, ont eu le goût d'aménager ce musée avec raffinement pour qu'il soit à l'image des plus belles maisons bordelaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il soit un emblème de ce Bordeaux architectural classé au patrimoine de l'Unesco.

Depuis mon arrivée, il y a plus de trois ans maintenant, je n'ai rien bougé, car j'aime ce musée tel qu'il est. Plutôt que de toucher aux aménagements, j'ai cherché des lieux à l'extérieur des murs pour organiser des expositions. L'exposition du designer italien Andrea Branzi a ainsi pris place dans l'église Saint-Rémi, ce qui n'a pas emballé le public des habitués du musée.

Alors, étant à la recherche de plus d'espaces pour pouvoir d'une part organiser des expositions, d'autre part continuer à développer les collections en acquérant des pièces contemporaines, la solution qui s'est imposée à moi – à l'heure où tous les musées en France délocalisent leurs réserves en raison de la hausse du coût du foncier en centre-ville – a été d'utiliser la prison.

Le projet est de faire dialoguer arts décoratifs et design : continuer à exposer les arts décoratifs anciens dans leur si belle enveloppe XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Lalande, et exposer par ailleurs le design – cet art appliqué né au XIX<sup>e</sup> siècle qui se différencie de l'art parce qu'il est fonctionnel – dans la prison, un bâtiment construit au XIX<sup>e</sup> siècle et dont on lit encore la fonction.

Et quelle n'a pas été ma surprise de découvrir, en me plongeant dans l'histoire du musée, que je n'avais pas été la seule à avoir cette idée !

Jacques d'Welles, l'architecte en chef de la Ville, avait eu, dès 1924, le même projet : créer, en prolongement du musée d'art ancien, un musée d'arts appliqués dans la prison, dédié à l'exposition des collections qui ne trouvaient pas place dans le logis principal, notamment celles qui constituaient l'amorce d'un musée d'art industriel, comme ces vases de Giboin achetés en 1921 et ces vases de Delaherche et de Lalique achetés en 1922.

Jacques d'Welles, qui avait aménagé le musée au premier étage de l'hôtel de Lalande, avec le montage des boiseries anciennes, conçoit alors deux variantes. La première prévoit la destruction de la façade de la prison et des deux premières cours intérieures (notre actuelle salle de conférences et l'atelier du musée) pour faire, avec la cour comprise entre les deux bâtiments, une cour plus vaste « pour donner du recul, de l'agrément et de la lumière ». La seconde conserve la prison, mais couvre la cour entre les deux bâtiments d'une verrière pour former un grand hall moderne, à l'époque où les grands musées d'art et d'industrie privilégient le fer et le verre, matériaux issus de l'industrie.

Mais ces travaux sont assujettis au départ de la police municipale, qui elle-même est assujettie à l'achèvement du groupe scolaire Anatole-France.

En 1932, d'Welles propose à la ville un projet encore plus ambitieux de réaménagement : il imagine cette fois la destruction de la prison, le réaménagement d'un jardin, puis, au fond, la construction d'un bâtiment, dont la surface aurait été deux fois plus grande que celle de l'hôtel de Lalande, ouvrant sur la place du Colonel-Raynal.

Pour donner plus d'importance à ce projet, il propose alors de mettre en valeur l'ouverture sur la rue Bouffard en agrandissant cette dernière, qui doit devenir un axe principal entre la place Gambetta et la place de l'Hôtel-de-Ville. Pour ce faire, il détruit dans son projet les îlots d'habitation pris entre la rue Bouffard et la rue des Remparts, pour n'en faire plus qu'un !

Cette logique d'extension du musée est donc ancienne, et bien ancrée dans l'histoire du musée et de l'urbanisme de la Ville.

Elle correspond également, aujourd'hui, comme cela vient d'être exprimé, à un mouvement général de traitement des réserves : j'ai moi-même participé au déménagement des réserves du musée des Arts décoratifs de Paris, qui ont quitté les sous-sols du musée pour être déplacées en 2009 à trois quarts d'heure de là, sur les boulevards extérieurs.

Ainsi, lorsque le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux regarde vers le futur, c'est en aménageant des espaces supplémentaires de présentation.

Il est important aujourd'hui de développer les collections de design initiées par Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, car, comme elles l'avaient toutes deux si bien compris, un musée tel que celui-ci se doit d'être de son temps.

Nicole de Reyniès salue dans sa préface du catalogue « Mobilier bordelais et parisien – Musée des Arts décoratifs », établi par Jacqueline du Pasquier en 1997, le goût de cette dernière à mettre en évidence le fait que ce lieu, comme tous les musées d'Arts décoratifs en France, n'est pas voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien, mais à la création – et elle conclut ainsi : « voués à la création, de quelque époque qu'elle soit, donc à la vie ».

Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est, en effet, un gage de vitalité pour le musée. C'est aussi le moyen d'attirer dans ses murs une nouvelle génération de jeunes gens qui s'intéressent aux objets produits par leur époque. Ils ont tous, par exemple, un téléphone portable qu'ils ne quittent pas une minute. Il est temps de leur expliquer en quoi cet objet, et plus largement ceux que leur génération affectionne, sont devenus des objets culturels, emblématiques de la culture contemporaine.

Les invitations régulières que nous faisons actuellement aux jeunes designers attirent un nouveau public au musée. C'est également l'occasion de faire découvrir à ce public les Arts décoratifs anciens. Notre ambition, c'est de mêler les publics et les générations, c'est là que pour nous réside la richesse culturelle.

Ce musée est né d'une volonté affirmée de mémoire, nous nous chargeons aujourd'hui d'en préserver le contenu, tout en le tournant vers le futur.





# Annexe n°2

## Liste des acquisitions

### Rapport d'acquisitions de 2012 à 2017

Le musée des Arts décoratifs et du Design a acquis (achat, dons, legs) :

- en 2012, 17 œuvres
- en 2013, 281 œuvres
- en 2014, 79 œuvres
- en 2015, 43 œuvres
- en 2016, 124 œuvres
- en 2017, 55 œuvres

Soit un total de 599 œuvres.

## Récapitulatifs des acquisitions du madd-Bordeaux

Nombre d'œuvre acquises	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Par achat	0	0	6	26	57	10
Par don / legs	17	281	33	11	67	84
Total	17	281	39	37	124	94



## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS EN 2012**

- Bx Ad 2012.1.1**      **Fauteuil d'une paire de Martine BEDIN (Bordeaux, 1957)**  
Loupe de madrona en placage, velours imprimé par la maison Hermès  
1992  
H. 80,5 cm, L. 94 cm, Prof. 68,5 cm  
Don de Messieurs Daniel Bost et Dominique Chambon  
Valeur estimée : 6 000 €
- Bx Ad 2012.1.2**      **Fauteuil d'une paire de Martine BEDIN (Bordeaux, 1957)**  
Loupe de madrona en placage, velours imprimé par la maison Hermès  
1992  
H. 80,5 cm, L. 94 cm, Prof. 68,5 cm  
Don des Amis de l'hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 6 000 €
- Bx Ad 2012.2.1**      **Pichet à vin de Joseph ROGER, maître orfèvre bordelais (reçu maître à la communauté de Bordeaux le 25 février 1778, encore en activité en 1809)**  
Poinçons sous le pied : maître, jurande, charge. Sous la moulure du col : décharge  
Argent étiré, mouluré, soudé et bois fruitier  
1784-1786  
H. 21 cm, L. 20 cm, Poids 613 g  
Don des Amis de l'hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 5 000 €
- Bx Ad 2012.3.1**      **Chaise N°4 de Vincent BECHEAU (Périgueux, 1955) et Marie-Laure BOURGEOIS (Paris, 1955)**  
Tôle polyester ondulée, bois, caoutchouc  
1982  
H. 100 cm, L. 55 cm, Prof. 40 cm  
Don des Amis de l'hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 744 €
- Bx Ad 2012.4.1**      **Beauté africaine, statuette de René BUTHAUD (Saintes, 1886 - Bordeaux, 1986)**  
Faïence à émail stannifère polychrome  
Après 1935  
H. 62 cm, L. 28 cm, Prof. 16 cm  
Don du Groupe Sud-Ouest  
Valeur estimée : 15 000 €
- Bx Ad 2012.5.1**      **Portrait de Jules Vieillard par Joseph Nicolas JOUY (Paris, 1809 - ?, 1880)**  
Huile sur toile et cadre en bois doré  
1861  
H. 116 cm; L. 90 cm (avec cadre : H. 147 cm, L. 122 cm)  
Don du vicomte et de la vicomtesse Alain de Baritault du Carpia  
Valeur estimée : 2 500 €
- Bx Ad 2012.5.2**      **Portrait de Mme Jules Vieillard par Joseph Nicolas JOUY (Paris, 1809- ?1880)**  
Signé et daté en bas à gauche  
Huile sur toile et cadre en bois doré  
1861  
H. 116,5 cm, L. 90 cm (avec cadre : H. 146,5 cm, L. 120 cm)  
Don du vicomte et de la vicomtesse Alain de Baritault du Carpia  
Valeur estimée : 2 500 €

- Bx Ad 2012.6.1**      **Miroir de table de Nathalie DU PASQUIER à la demande de la revue DONNA (100 exemplaires)**  
Miroir et bois peint  
1985  
H. 45 cm, L. 30 cm, Prof. 10 cm  
Don de Madame Jacqueline du Pasquier  
Valeur estimée : 3 000 €
- Bx Ad 2012.7.1**      **Série de six ronds de serviettes de Nathalie DU PASQUIER**  
à  
**Bx Ad 2012.7.6**      Société Algorithme  
Métal argenté  
1990  
H. 4 cm, L. 8,3 cm, Prof. 5,5 cm; H. 4 cm, L. 6,7 cm, Prof. 5,5 cm; H. 4 cm, L. 5 cm, Prof. 5,5 cm;  
H. 6,5 cm, L. 6 cm, Prof. 4 cm; H. 5 cm, L. 5,5 cm, Prof. 4 cm; H. 5 cm, L. 5,2 cm, Prof. 4,5 cm  
Don de Madame Nathalie Du Pasquier  
Valeur estimée : 150 €
- Bx Ad 2012.8.1**      **Scriban bordelais**  
Acajou et fond de chêne, bronze doré  
H. 266 cm, L. 125 cm, Prof. 64 cm  
Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Legs de Monsieur Jacques Garrigue  
Valeur estimée : 20 000 €
- Bx Ad 2012.8.2**      **Commode bordelaise**  
Noyer, bronze doré  
2<sup>nd</sup>e moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle  
H. 82 cm, L. 121 cm, Prof. 66 cm  
Legs de Monsieur Jacques Garrigue  
Valeur estimée : 6 000 €
- Bx Ad 2012.9.1**      **Cabinet miroir *Treille* d'Andrea BRANZI (Florence, 1938) par la Manufacture**  
Manufacture Bernardaud à Limoges  
Miroir, porcelaine, verre et bois  
2009  
H. 188 cm, L. panneau central 100 cm, L. panneaux latéraux 44,5 cm, L. totale 278 cm  
Don des Amis de l'hôtel de Lalande avec mécénat de la manufacture Bernardaud  
Valeur estimée : 30 000 €

## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS EN 2013**

- Bx Ad 2013.1.1**      **Tasse *Un café dans les nuages* d'une paire de Quentin VAULOT (1986) et Goliath DYÈVRE (1983)**  
Limoges, société NON SANS RAISON  
Porcelaine blanche, émaillée et biscuit (extérieur du couvercle)  
2012  
H.11 cm, L.6 cm, D.5 cm  
Don de la Société NON SANS RAISON  
Valeur estimée : 38 €
- Bx Ad 2013.1.2**      **Tasse *Un café dans les nuages* d'une paire de Quentin VAULOT (1986) et Goliath DYÈVRE (1983)**  
Limoges, société NON SANS RAISON  
Porcelaine blanche, émaillée et biscuit (extérieur du couvercle)  
2012  
H.11 cm, L.6 cm, D.5 cm  
Don de la Société NON SANS RAISON  
Valeur estimée : 38 €
- Bx Ad 2013.2.1**      **Tasse à vin de François BROUSTELET (1608-1658) maître orfèvre bordelais**  
Poinçons sous la pièce : poinçon de maître, poinçon de jurande  
Argent étiré, découpé, soudé  
1654  
H.3 cm, L.14 cm, D.10,7 cm Poids 98 g  
Don de Mme Jean-René Gazeau  
Valeur estimée : 20 000 €
- Bx Ad 2013.3.1**      **Salière d'une paire de Jean François JOUET le cadet, maitre orfèvre bordelais (reçu maître le 26 avril 1765)**  
Poinçons sous la pièce : maitre, jurande, charge et décharge  
Argent étiré, repercé, ciselé, fondu et rapporté  
1787  
H.5,5 cm, L.8 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 2 500 € la paire
- Bx Ad 2013.3.2**      **Salière d'une paire de Jean François JOUET le cadet, maitre orfèvre bordelais (reçu maître le 26 avril 1765)**  
Poinçons sous la pièce : maitre, jurande, charge et décharge  
Argent étiré, repercé, ciselé, fondu et rapporté  
1787  
H.5,5 cm, L.8 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 2 500 € la paire
- Bx Ad 2013.4.1**      **Double cabinet *Hip hop modernism* d'Alessandro MENDINI (1931) et Dan FRIEDMAN (1945-1995)**  
Milan, Edition Design Gallery  
Titane, laque et onyx  
2001  
H.180 cm, L.125 cm, P.105 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 30 000 €
- Bx Ad 2013.4.2**      **Table *Ollo* d'un ensemble d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**  
Milan, collection Ollo éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir, plateau laqué orange

1988  
H.74,5 cm, L.117,5 cm, l.117,5 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 15 000 € l'ensemble *Ollo*

**Bx Ad 2013.4.3 Chaise *Ollo* d'un ensemble d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.74,5 cm, L.39,6 cm, P.32,6 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 15 000 € l'ensemble *Ollo*

**Bx Ad 2013.4.4 Chaise *Ollo* d'un ensemble d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.74,5 cm, L.39,6 cm, P.32,6 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 15 000 € l'ensemble *Ollo*

**Bx Ad 2013.4.5 Chaise *Ollo* d'un ensemble d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.74,5 cm, L.39,6 cm, P.32,6 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 15 000 € l'ensemble *Ollo*

**Bx Ad 2013.4.6 Chaise *Ollo* d'un ensemble d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.74,5 cm, L.39,6 cm, P.32,6 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 15 000 € l'ensemble *Ollo*

**Bx Ad 2013.4.7 Etagère *Ollo* d'une paire d'Alessandro MENDINI (1931)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué et doré  
1989  
H.220 cm, L.43,2 cm, Ep.7 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 10 000 €

**Bx Ad 2013.4.8 Etagère *Ollo* d'une paire d'Alessandro MENDINI (1931)**

Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué et doré  
1989  
H.220 cm, L.43,2 cm, Ep.7 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 10 000 €

- Bx Ad 2013.4.9**      **Console *Ollo* d'un ensemble de trois consoles d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**  
Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.54 cm, L.22 cm, l.22 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2013.4.10**      **Console *Ollo* d'un ensemble de trois consoles d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**  
Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.64 cm, L.22 cm, l.22 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2013.4.11**      **Console *Ollo* d'un ensemble de trois consoles d'Alessandro MENDINI (1931) et Alessandro GUERRIERO (1943)**  
Milan, collection *Ollo* éditée par ALCHIMIA  
Bois laqué blanc et noir  
1988  
H.74 cm, L.22 cm, l.22 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2013.4.12**      **Centre de table *Caravanserraglio*, collection « Bahauss » d'Ettore SOTTASS (1917-2007) pour ALCHIMIA**  
Turin, édité par la Galerie Rocca 6  
Bois laqué, base verte et colonne blanche  
1979  
H.19 cm, L.45 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 4 500 €
- Bx Ad 2013.4.13**      **Service *Boule* pour quatre personnes, composé de dix-neuf pièces d'Helen von BOCH**  
Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
1971  
H. 27 cm, D.26 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.1**      **Grand bol marron d'Helen von BOCH**  
Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
1971  
H.8 cm, D.25 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.2**      **Quatre assiettes creuses blanches d'Helen von BOCH**  
à  
**Bx Ad 2013.4.13.5**      Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
1971  
H. 3 cm, D. 20 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 2 000 € le service

- Bx Ad 2013.4.13.6**      **Assiette creuse orange d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 3.5 cm, D. 27 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.7**      **Grande assiette creuse blanche d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 3.50 cm, D. 24.3 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.8**      **Quatre assiettes plates marron d'Helen von BOCH**  
 à  
**Bx Ad 2013.4.13.11**      Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 1.5 cm, D. 26.5 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.12**      **Assiette plate orange d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 2.3 cm, D.26.4 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.13**      **Bol marron d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 7 cm, D.24.8 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.14**      **Grand bol blanc d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 8 cm, D. 26.3 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.15**      **Quatre assiettes creuses orange d'Helen von BOCH**  
 à  
**Bx Ad 2013.4.13.18**      Allemagne, édité par Villeroy & Boch  
 Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
 1971  
 H. 3 cm, D. 15.8 cm  
 Don de Clémence et Didier Krzentowski  
 Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.4.13.19**      **Couvercle marron d'Helen von BOCH**  
 Allemagne, édité par Villeroy & Boch

- Faïence émaillée en brun, blanc et rouge  
1971  
H. 6 cm, D. 19.5 cm  
Don de Clémence et Didier Krzentowski  
Valeur estimée : 2 000 € le service
- Bx Ad 2013.5.1** **Vase de l'ensemble *Pleurs* de Ruth GURVICH (Cordoba, Argentine, 1961)**  
Paris  
Acrylique sur montage en papier Tyveck  
2001-2002  
H.47,5 cm, D.20 cm, D. base : 11,5 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 2 000 €
- Bx Ad 2013.5.2** **Vase de l'ensemble *Pleurs* de Ruth GURVICH (Cordoba, Argentine, 1961)**  
Paris  
Acrylique sur montage en papier Tyveck  
2001-2002  
H.47 cm, D.22 cm, D. base 12,5 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 2 000 €
- Bx Ad 2013.5.3** **Vase de l'ensemble *Pleurs* de Ruth GURVICH (Cordoba, Argentine, 1961)**  
Paris  
Acrylique sur montage en papier Tyveck  
2001-2002  
H.37,5 cm, D.18 cm, D. base 7 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 1 500 €
- Bx Ad 2013.5.4** **Bol de l'ensemble *Pleurs* de Ruth GURVICH (Cordoba, Argentine, 1961)**  
Paris  
Acrylique sur montage en papier Tyveck  
2001-2002  
H.8 cm, D.10,5 cm, D. base 4 cm  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 400 €
- Bx Ad 2013.6.1** **Corbeille à fruits d'ALESSI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant, fil de métal plié  
1952  
H. 22,5 cm ; D. 22 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 79 €
- Bx Ad 2013.6.2** **Corbeille ronde à fruits d'ALESSI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant, fil de métal plié  
1976  
D. 24,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 79 €
- Bx Ad 2013.6.3** **Assiette de BOURoullec**  
Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 28,5 cm ; l. 22,5 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 76 €

**Bx Ad 2013.6.4**

**Bol de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 16 cm ; l. 14 cm ; H. 7cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2013.6.5**

**Assiette à soupe de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 22 cm ; l. 18 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 72 €

**Bx Ad 2013.6.6**

**Assiette à dessert de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 20,5 cm ; l. 16,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 64 €

**Bx Ad 2013.6.7**

**Soucoupe pour sauce soja de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 9 cm ; l. 7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 36 €

**Bx Ad 2013.6.8**

**Réceptacle 02/15 de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 15 cm ; l. 12 cm ; H. 9 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 45 €

**Bx Ad 2013.6.9**

**Réceptacle 02/20 de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 20,5 cm ; l. 17 cm ; H. 11,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 55 €

**Bx Ad 2013.6.10**

**Réceptacle 02/25 de BOUROLLEC**

Société Alessi  
Céramique stoneware  
2010  
L. 25,5 cm ; l. 17 cm ; H. 7,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 59 €

- Bx Ad 2013.6.11**      **Plat de service de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 L. 36 cm ; l. 31 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2013.6.12**      **Plat de service de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 L. 31,5 cm ; l. 28 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2013.6.13.1**      **Tasse à moka de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 D. 6 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 9 €
- Bx Ad 2013.6.13.2**      **Soucoupe pour tasse à moka de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 L. 13 cm ; l. 11 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12,50 €
- Bx Ad 2013.6.14.1**      **Tasse à thé de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 D. 8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12,50 €
- Bx Ad 2013.6.14.2**      **Soucoupe pour tasse à thé de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Céramique stoneware  
 2010  
 L. 16 cm ; l. 13 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 14 €
- Bx Ad 2013.6.15**      **Verre à eau de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Verre cristallin  
 2010  
 H. 8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 38 € chacun
- Bx Ad 2013.6.17**      **Verre à vin de BOUROULLEC**  
 Société Alessi  
 Verre cristallin  
 et  
**Bx Ad 2013.6.18**

- 2010  
H. 11 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 40 € chacun
- Bx Ad 2013.6.19.1** **Cuiller de table de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 20 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 8 €
- Bx Ad 2013.6.19.2** **Fourchette de table de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 20 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 8 €
- Bx Ad 2013.6.19.3** **Couteau de table de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 22 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 7 €
- Bx Ad 2013.6.19.4** **Cuiller à dessert de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 17 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 7 €
- Bx Ad 2013.6.19.5** **Cuiller à thé de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 14 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 4 €
- Bx Ad 2013.6.19.6** **Cuiller à café de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 4 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 4 €
- Bx Ad 2013.6.19.7** **Cuiller à moka de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 10,5 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 4 €

- Bx Ad 2013.6.19.8 Louche de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 29 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 30 €
- Bx Ad 2013.6.19.9 Cuiller de service de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2013.6.19.10 Couverts à salade de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 26 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 36 €
- Bx Ad 2013.6.19.11 Pelle à tarte de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2013.6.19.12 Fourchette à gâteaux de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 16,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 5 €
- Bx Ad 2013.6.19.13 Fourchette à poisson de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 19 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 8 €
- Bx Ad 2013.6.19.14 Couteau à poisson de BOUROLLEC**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2010  
L. 21 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 6 €

- Bx Ad 2013.6.19.15**     **Pince à glace de BOUROLLEC**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2010  
 L. 20,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 20 €
- Bx Ad 2013.6.19.16**     **Couteau à dessert de BOUROLLEC**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2010  
 L. 20 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 6 €
- Bx Ad 2013.6.19.17**     **Fourchette à dessert de BOUROLLEC**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2010  
 L. 17 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 7 €
- Bx Ad 2013.6.20.1**     **Cuiller de table, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 20 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 13,50 €
- Bx Ad 2013.6.20.2**     **Louche, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 32 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 61 €
- Bx Ad 2013.6.20.3**     **Fourchette à gâteaux, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 16,7 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 11 €
- Bx Ad 2013.6.20.4**     **Cuiller de service, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 25,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 30 €

- Bx Ad 2013.6.20.5**      **Fourchette à poisson, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 17,8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 11 €
- Bx Ad 2013.6.20.6**      **Fourchette de service, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 25,8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 26 €
- Bx Ad 2013.6.20.7**      **Couteau à poisson, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 20,3 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 13 €
- Bx Ad 2013.6.20.8**      **Fourchette de service à poisson, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 22,2 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 26 €
- Bx Ad 2013.6.20.9**      **Cuiller à sauce, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 19 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 40 €
- Bx Ad 2013.6.20.10**      **Fourchette de table, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 19,8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 13 €
- Bx Ad 2013.6.20.11**      **Couverts à salade, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant

- 1938  
L. 29,8 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 108 €
- Bx Ad 2013.6.20.12**    **Couteau de service à poisson, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 28,2 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 26 €
- Bx Ad 2013.6.20.13**    **Pelle à tarte, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 27,2 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 40 €
- Bx Ad 2013.6.20.14**    **Cuiller à glace, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 16,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13 €
- Bx Ad 2013.6.20.15**    **Fourchette de table à quatre dents, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 19,8 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13 €
- Bx Ad 2013.6.20.16**    **Couteau de table, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 23,7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 24 €
- Bx Ad 2013.6.20.17**    **Cuiller à dessert, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1938  
L. 17 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13 €

- Bx Ad 2013.6.20.18**      **Fourchette à dessert, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 17,7 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 11 €
- Bx Ad 2013.6.20.29**      **Fourchette coupante, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 29,2 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 36 €
- Bx Ad 2013.6.20.20**      **Couteau à trancher, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 31,2 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2013.6.20.21**      **Couteau à dessert, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 20,2 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 22 €
- Bx Ad 2013.6.20.22**      **Couteau à dessert, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 20,2 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 22 €
- Bx Ad 2013.6.20.23**      **Cuiller à thé, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938  
 L. 13,4 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 9,50 €
- Bx Ad 2013.6.20.24**      **Cuiller à thé, Couverts *Caccia*, de Luigi CACCIA DOMINIONI, Livio et Pier GIACOMO CASTIGLIONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1938

L. 13,4 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 8,50 €

- Bx Ad 2013.6.21.1 Support, Service huile et vinaigre d'Achille CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1980  
L. 16,5 cm ; l. 9 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2013.6.21.2 Burette à vinaigre, Service huile et vinaigre d'Achille CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Cristal avec monture en acier brillant  
1980  
D. 6 cm ; H. 18,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 195 €
- Bx Ad 2013.6.21.3 Burette à huile, Service huile et vinaigre d'Achille CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Cristal avec monture en acier brillant  
1980  
D. 7,5 cm ; H. 23,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 195 €
- Bx Ad 2013.6.22 Coupe à fruits / égouttoir d'Achille CASTIGLIONI**  
Société Alessi  
Acier brillant. Pied en aluminium anthracite  
1995  
D. 24,9 cm ; H. 20,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 185 €
- Bx Ad 2013.6.23 Passoire à thé mélodique *Bird cage* d'Alan CHAN**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 et PMMA  
2010  
L. 14 cm ; D. 11 cm ; H. 13,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 84 €
- Bx Ad 2013.6.24 Corbeille à fruits de Pierre CHARPIN**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
D. 24 cm ; H. 11 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 99 €
- Bx Ad 2013.6.25 Coupe de Suzan COHN**  
Société Alessi  
Acier coloré au four avec résine époxyde  
1992  
D. 49 cm ; H. 6,5 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 140 €

- Bx Ad 2013.6.26** **Bol cul-de-poule de Nathalie CRASSET et Pierre HERMÉ**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant et silicone  
2010  
D. 26 cm ; H. 11 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 100 €
- Bx Ad 2013.6.27.1** **Corbeille d'une corbeille à fil avec assiette de Pauline DELTOUR**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 et résine thermoplastique  
2010  
D. 24 cm ; H. 14 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 140 €
- Bx Ad 2013.6.27.2** **Assiette d'une corbeille à fil avec assiette de Pauline DELTOUR**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 et résine thermoplastique  
2010  
D. 25,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 76 €
- Bx Ad 2013.6.28** **Corbeille à fil à fruits de Pauline DELTOUR**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
2010  
D. 24 cm ; H. 23 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 160 €
- Bx Ad 2013.6.29** **Cafetière napolitaine de Riccardo DALISI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant et poignée en bois de noyer Canaletto  
1987  
L. 9 cm ; D. 3,5 cm ; H. 8 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 325 €
- Bx Ad 2013.6.30** **Pose-bouchon de Milton GLASER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
2012  
L. 7 cm ; l. 6,5 cm ; H. 1,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 20 €
- Bx Ad 2013.6.31.1** **Plateau d'un set à sushi Lily Pond de Stefano GIOVANNONI**  
Société Alessi  
Fine bone china décoré à la main  
2006  
L. 29 cm ; l. 20 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 79 € l'ensemble

- Bx Ad 2013.6.31.2** **Baguette d'un set à sushi Lily Pond de Stefano GIOVANNONI**  
 Société Alessi  
 Mélamine  
 2006  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 79 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.31.3** **Baguette d'un set à sushi Lily Pond de Stefano GIOVANNONI**  
 Société Alessi  
 Mélamine  
 2006  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 79 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.31.4** **Soucoupe pour sauce soja d'un set à sushi Lily Pond de Stefano GIOVANNONI**  
 Société Alessi  
 Fine bone china décoré à la main  
 2006  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 79 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.31.5** **Repose-baguette d'un set à sushi Lily Pond de Stefano GIOVANNONI**  
 Société Alessi  
 Fine bone china décoré à la main  
 2006  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 79 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.32** **Bouilloire avec oisillon de Michael GRAVES**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant avec poignée et sifflet-oisillon en PA. Fond thermodiffuseur en acier inoxydable magnétique  
 1985  
 D. 22 cm ; H. 22,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 119 €
- Bx Ad 2013.6.33.1** **Louche, Couverts Mu de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 26,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 49 €
- Bx Ad 2013.6.33.2** **Cuiller de service, Couverts Mu de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 26 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 24 €
- Bx Ad 2013.6.33.3** **Fourchette de service, Couverts Mu de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013

L. 26 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 24 €

**Bx Ad 2013.6.33.4 Couverts à salade Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 28 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 46 €

**Bx Ad 2013.6.33.5 Pelle à tarte, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 30 €

**Bx Ad 2013.6.33.6 Fourchette de table, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 20 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13,50 €

**Bx Ad 2013.6.33.7 Fourchette à dessert, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 18 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 10,50 €

**Bx Ad 2013.6.33.8 Fourchette à gâteaux, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 16,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 10 €

**Bx Ad 2013.6.33.9 Couteau de table, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 22 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 12 €

**Bx Ad 2013.6.33.10 Couteau à dessert, Couverts Mu de Toyo ITO**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2013  
L. 20 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 9,50 €

- Bx Ad 2013.6.33.11**      **Cuiller de table, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 20 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 13,50 €
- Bx Ad 2013.6.33.12**      **Cuiller à dessert, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 18 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 10,50 €
- Bx Ad 2013.6.33.13**      **Cuiller à thé, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 14 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 9 €
- Bx Ad 2013.6.33.14**      **Cuiller à café, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 13 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 8 €
- Bx Ad 2013.6.33.15**      **Cuiller à café, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 13 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 8 €
- Bx Ad 2013.6.33.16**      **Cuiller à moka, Couverts *Mu* de Toyo ITO**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2013  
 L. 11 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 7,50 €
- Bx Ad 2013.6.34.1**      **Casserole du *Pasta Pot* de Patrick JOUIN et Alain DUCASSE**  
 Société Alessi  
 Casserole à long manche en multiply 2007  
 L. 43 cm ; D. 23 cm ; H. 12,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 205 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.34.2**      **Couvercle du *Pasta Pot* de Patrick JOUIN et Alain DUCASSE**  
 Société Alessi  
 Couvercle en acier inoxydable 18/10 brillant 2007

L. 43 cm ; D. 23 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 205 € l'ensemble

- Bx Ad 2013.6.34.3**      **Cuillère du *Pasta Pot* de Patrick JOUIN et Alain DUCASSE**  
Société Alessi  
Mélamine  
2007  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 205 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.34.4**      **Dessous de plat du *Pasta Pot* de Patrick JOUIN et Alain DUCASSE**  
Société Alessi  
Mélamine  
2007  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 205 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.35**      **Verre de Harri KOSKINEN**  
Société Alessi  
Verre cristallin  
2010  
H. 8,7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 22 €
- Bx Ad 2013.6.36**      **Verre de Harri KOSKINEN**  
Société Alessi  
Verre cristallin  
2010  
H. 6,7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 22 €
- Bx Ad 2013.6.37**      **Verre de Harri KOSKINEN**  
Société Alessi  
Verre cristallin  
2010  
H. 4,3 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 22 €
- Bx Ad 2013.6.38.1**      **Plateau d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 305 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.38.2**      **Support à condiments d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant et bakélite  
Années 1970  
H. 24 cm ; L. 22,50 cm ; l : 7,50 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 120 € l'ensemble

- Bx Ad 2013.6.38.3**     **Huilier d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant, verre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 120 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.38.4**     **Vinaigrier d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant, verre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 120 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.38.5**     **Salière d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant, verre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 120 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.38.6**     **Poivrier d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant, verre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 120 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.38.7**     **Saladier carré d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 H. 11,50 cm ; L. 22,50 cm ; l. 22,50 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 65 €
- Bx Ad 2013.6.38.8**     **Couvert à salade d'un set à salade du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 305 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.39.1**     **Plateau d'un set à fromage du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 230 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.39.2**     **Planche à découper d'un set à fromage du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Bois de hêtre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 230 € l'ensemble

- Bx Ad 2013.6.39.3**      **Récipient rectangulaire d'un set à fromage du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Céramique Stoneware  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 230 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.39.4**      **Récipient rectangulaire d'un set à fromage du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Céramique Stoneware  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 230 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.39.5**      **Récipient carré d'un set à fromage du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Céramique Stoneware  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 230 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.40.1**      **Plateau d'un service à hors d'œuvres du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 satiné à bord brillant  
Années 1970  
H. 3,50 cm ; L. 15 cm ; l. 37,50 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 124 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.40.2**      **Récipient rectangulaire d'un service à hors d'œuvres du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Verre  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 124 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.40.3**      **Récipient rectangulaire d'un service à hors d'œuvres du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Verre  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 124 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.40.4**      **Récipient rectangulaire d'un service à hors d'œuvres du *Programme 8* de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
Société Alessi  
Verre  
Années 1970  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 124 € l'ensemble

- Bx Ad 2013.6.40.5**     **Récipient rectangulaire d'un service à hors d'œuvres du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Verre  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 124 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.41**     **Plateau FS01 2x3 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 satiné à bord brillant  
 Années 1970  
 L. 30 cm ; l. 15 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 50 €  
 Constat d'état : Petite tache mat sur le fond à gauche
- Bx Ad 2013.6.42**     **Plateau FS01 3x5 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 satiné à bord brillant  
 Années 1970  
 L. 45 cm ; l. 22,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 80 €
- Bx Ad 2013.6.43**     **Plateau FS01 4x4 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 satiné à bord brillant  
 Années 1970  
 L. 37,5 cm ; l. 29,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 85 €
- Bx Ad 2013.6.44**     **Plateau FS01 3x4 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 satiné à bord brillant  
 Années 1970  
 L. 37,5 cm ; l. 22,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 70 €
- Bx Ad 2013.6.45**     **Récipient FS02 1x1 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 L. 7,5 cm ; l. 7,5 cm . H. 6,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12,50 €
- Bx Ad 2013.6.46**     **Récipient FS02 1x1 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 L. 7,5 cm ; l. 7,5 cm . H. 6,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12,50 €

- Bx Ad 2013.6.47**      **Récipient FSo2 3x4 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 H. 6,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 40 €
- Bx Ad 2013.6.48**      **Récipient FSo2 4x4 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 L. 30 cm ; l. 30 cm ; H. 6,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 45 €
- Bx Ad 2013.6.49**      **Récipient FSo3 1x2 du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Céramique Stoneware  
 Années 1970  
 L. 7,5 cm ; l. 15 cm ; H. 3,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 20 €
- Bx Ad 2013.6.50**      **Planche à découper du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Bois de bambou et caoutchouc antidérapant  
 Années 1970  
 L. 37,5 cm ; l. 22 cm ; H. 3,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 40 €
- Bx Ad 2013.6.51**      **Grille du Programme 8 de Franco SARGIANI et Eija HELANDER**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 satiné  
 Années 1970  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 45 €
- Bx Ad 2013.6.52**      **Tire-bouchon Anna G d'Alessandro Mendini**  
 Société Alessi  
 Résine thermoplastique et zamac chromée  
 1994  
 D. 7 cm ; H. 24,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 40 €
- Bx Ad 2013.6.53**      **Tire-bouchon Alessandro M d'Alessandro Mendini**  
 Société Alessi  
 Résine thermoplastique et zamac chromée  
 2003  
 D. 6 cm ; H. 21 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2013.6.54**      **Bouchon à champagne Anna sparkling d'Alessandro Mendini**  
 Société Alessi  
 Zamac chromée argenté  
 1998

L. 16 cm ; l. 4,2 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 45 €

- Bx Ad 2013.6.55**      **Tire-bouchon *Parrot* d'Alessandro Mendini**  
Société Alessi  
Aluminium et PC  
2008  
L. 3 cm ; l. 2 cm ; H. 13 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 45 €
- Bx Ad 2013.6.56.1**      **Cuiseur et couvercle du *Pasta Set* de Massimo Morozzi**  
Société Alessi  
Acier inoxydable  
1985  
L. 33 cm ; l. 23 cm ; H. 30 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 359 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.56.2**      **Ecumoire du *Pasta Set* de Massimo Morozzi**  
Société Alessi  
Acier inoxydable  
1985  
L. 20,5 cm H. 32 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 359 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.56.3**      **Fourchette de service à pâtes du *Pasta Set* de Massimo Morozzi**  
Société Alessi  
Bois  
1985  
L. 35 cm l. 3,2 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 359 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.57**      **Moulin à poivre *Pepe le Moko* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
PA avec pommeau de réglage en acier inoxydable 18/10  
1998  
D. 7 cm ; H. 12 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2013.6.58**      **Moulin à sel *Pepe le Moko* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
PA avec pommeau de réglage en acier inoxydable 18/10  
1998  
D. 7 cm ; H. 12 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2013.6.59.1**      **Plateau/table *Op-la* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Base en acier inoxydable 18/10, plan et plateau en ABS  
1998  
D. 48 cm ; H. 52 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 235 €

- Bx Ad 2013.6.59.2 Pied de la table *Op-la* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable et ABS  
1998  
H. 52 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 235 €
- Bx Ad 2013.6.60.1 Louche du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 29 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2013.6.60.2 Cuiller de service du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 11 €
- Bx Ad 2013.6.60.3 Fourchette de service du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 11 €
- Bx Ad 2013.6.60.4 Couvert à salade du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 20 €
- Bx Ad 2013.6.60.5 Pelle à tarte du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 26 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13 €
- Bx Ad 2013.6..6 Fourchette de table du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 19,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 7 €

- Bx Ad 2013.6.60.7**      **Fourchette à poisson du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 19,3 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 7 €
- Bx Ad 2013.6.60.8**      **Fourchette à gâteaux du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 17 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 5,50 €
- Bx Ad 2013.6.60.9**      **Fourchette à gâteaux du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brossé  
 2004  
 L. 17 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 5,50 €
- Bx Ad 2013.6.60.10**      **Fourchette à dessert du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 17 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 5,50 €
- Bx Ad 2013.6.60.11**      **Couteau de table du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 21 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 16 €
- Bx Ad 2013.6.60.12**      **Couteau à poisson du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 21 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 7 €
- Bx Ad 2013.6.60.13**      **Couteau à dessert du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 2004  
 L. 18,50 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 15 €
- Bx Ad 2013.6.60.14**      **Cuiller de table du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
 Société Alessi

Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 19,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 7 €

**Bx Ad 2013.6.60.15** **Cuiller à dessert du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 16,8 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 5,50 €

**Bx Ad 2013.6.60.16** **Cuiller à thé du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 13,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 5 €

**Bx Ad 2013.6.60.17** **Cuiller à café du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 12,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 4,50 €

**Bx Ad 2013.6.60.18** **Cuiller à moka du service *KnifeForkSpoon* de Jasper Morisson**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
2004  
L. 10,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 3,50 €

**Bx Ad 2013.6.61** **Carafe de Jean NOUVEL**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant. Couvercle en résine thermoplastique  
2003  
D. 8,5 cm ; H. 24 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 119 €

**Bx Ad 2013.6.62** **Ensemble de deux boules à thé de Josef KNAU et Otto RITTWEGER**  
Société Alessi  
Acier brillant  
1924  
D. 9,7 cm ; H. 18,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 169 €

**Bx Ad 2013.6.63** **Cafetière *La Cupola* d'Aldo ROSSI**  
Société Alessi  
Fonte d'aluminium. Poignée et pommeau en PA  
1988  
D. 7 cm ; H. 18 cm

Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 70 €  
Constat d'état : Nombreuses rayures sous le pied.

- Bx Ad 2013.6.64**      **Cafetière La Conica d'Aldo ROSSI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1984  
D. 7,5 cm ; H. 23,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 235 €
- Bx Ad 2013.6.65.1**      **Tasses à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
H. 3,8 cm ; 5,6 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2013.6.66.1**      **Tasses à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
H. 3,8 cm ; 5,6 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2013.6.65.2**      **Soucoupes des tasses à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
D. 7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2013.6.66.2**      **Soucoupes des tasses à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
D. 7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2013.6.67**      **Cuillers à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
L. 10,6 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 30 €
- Bx Ad 2013.6.70**      **Cuillers à café Fruit Basket de SANAA**  
Société Alessi  
Bone china  
2007  
L. 10,6 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 30 €

- Bx Ad 2013.6.71**      **Bouilloire avec sifflet mélodique de Richard SAPPER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant avec sifflet en laiton et poignée en PA  
1982  
D. 16,5 cm ; H. 19 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 199 €
- Bx Ad 2013.6.72**      **Cafetière expresso de Richard SAPPER**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant avec fond thermodiffuseur magnétique et manche en fusion de fonte  
1979  
D. 12,5 cm ; H. 20,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 140 €
- Bx Ad 2013.6.73**      **Seau à champagne de Carlo ALESSI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
D. 29 cm ; H. 21 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 160 €
- Bx Ad 2013.6.74**      **Seau à champagne Magnum d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
1979  
D. 21 cm ; H. 27 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 225 €
- Bx Ad 2013.6.75**      **Seau à champagne d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
1979  
D. 25 cm ; H. 23 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 179 €
- Bx Ad 2013.6.76**      **Seau à glace d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10  
1979  
D. 14,5 cm ; H. 14 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 110 €
- Bx Ad 2013.6.77**      **Colonne porte-seau d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant et colonne laquée  
1979  
D. 24 cm ; H. 64 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 329 €

- Bx Ad 2013.6.78.1**      **Shaker d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 extérieur brillant et intérieur satiné  
 1979  
 D. 9 cm ; H. 28 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 90 €
- Bx Ad 2013.6.78.2**      **Shaker d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Verre  
 1979  
 D. 9 cm ; H. 28 cm  
 Don de la société Alessi
- Bx Ad 2013.6.79**      **Support et plat à four d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Porcelaine et support en acier inoxydable  
 1994  
 L. 43 cm ; l. 24 cm ; H. 6,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 95 €
- Bx Ad 2013.6.80**      **Poivrier, Ligne Twergi d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Bois de hêtre  
 1989  
 D. 7 cm ; H. 23 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 99 €
- Bx Ad 2013.6.81**      **Moulin à piment, Ligne Twergi d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Bois de hêtre  
 1994  
 D. 7 cm ; H. 15 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 99 €
- Bx Ad 2013.6.82**      **Moulin à sel, Ligne Twergi d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Bois de hêtre  
 1989  
 D. 7 cm ; H. 11 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 89 €
- Bx Ad 2013.6.83.1**      **Plateau avec anse d'un service à condiments d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier brillant  
 1978  
 H. 17,5 cm ; L. 15 cm ; l. 8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 119 € l'ensemble
- Bx Ad 2013.6.83.2**      **Huilier d'un service à condiments d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier brillant et cristal

1978  
H. 17 cm ; D. 4 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 119 € l'ensemble

**Bx Ad 2013.6.83.3 Vinaigrier d'un service à condiments d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier brillant et cristal  
1978  
H. 17 cm ; D. 4 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 119 € l'ensemble

**Bx Ad 2013.6.83.4 Salière d'un service à condiments d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier brillant et cristal  
1978  
H. 9 cm ; D. 2,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 119 € l'ensemble

**Bx Ad 2013.6.83.5 Poivrier d'un service à condiments d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier brillant et cristal  
1978  
H. 9 cm ; D. 2,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 119 € l'ensemble

**Bx Ad 2013.6.84 Dessous de verre d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier mat avec bords brillants  
1979  
D. 11 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 16 €

**Bx Ad 2013.6.85 Dessous de bouteille d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier mat avec bords brillants  
1979  
D. 15 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 24 €

**Bx Ad 2013.6.86.1 Louche du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 26 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 71 €

**Bx Ad 2013.6.86.2 Cuiller de service du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 24 cm  
Don de la société Alessi

Valeur estimée : 32 €

- Bx Ad 2013.6.86.3**     **Fourchette de service du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 24 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2013.6.86.4**     **Fourchette de service pour poisson du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 23 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2013.6.86.5**     **Couteau de service pour poisson du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 25 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2013.6.86.6**     **Louche à sauce du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 18,2 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : ? €
- Bx Ad 2013.6.86.7**     **Fourchette à trancher du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 27 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 29 €
- Bx Ad 2013.6.86.8**     **Couteau à trancher du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 30,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 36 €
- Bx Ad 2013.6.86.9**     **Couverts à salade du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 26 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 50 €

- Bx Ad 2013.6.86.10** **Pelle à tarte du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 23,8 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 36 €
- Bx Ad 2013.6.86.11** **Fourchette de table du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 19,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12,50 €
- Bx Ad 2013.6.86.12** **Fourchette à poisson du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 19 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 14 €
- Bx Ad 2013.6.86.13** **Fourchette à dessert du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 17 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 12 €
- Bx Ad 2013.6.86.14** **Fourchette à gâteaux du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 16,4 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 11,50 €
- Bx Ad 2013.6.85.15** **Couteau de table du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 23 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 20 €
- Bx Ad 2013.6.86.16** **Couteau à poisson du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant  
 1987  
 L. 20,7 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 14€
- Bx Ad 2013.6.86.17** **Couteau à dessert du service Nuovo Milano d'Ettore SOTTASS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 brillant

1987  
L. 19 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2013.6.86.18** **Cuiller de table du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 19,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13 €

**Bx Ad 2013.6.86.19** **Cuiller plate F point du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 18,7 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 16 €

**Bx Ad 2013.6.85.20** **Cuiller à dessert du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 17,6 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 12,50 €

**Bx Ad 2013.6.86.21** **Cuiller à long drink du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 20,4 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 12 €

**Bx Ad 2013.6.86.22** **Cuiller à glace du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 13,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 13,50 €

**Bx Ad 2013.6.86.23** **Cuiller à thé du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 14 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 11 €

**Bx Ad 2013.6.86.24** **Cuiller à café du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 12,5 cm

Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 9,50 €

**Bx Ad 2013.6.86.25 Cuiller à moka du service *Nuovo Milano* d'Ettore SOTTASS**

Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 brillant  
1987  
L. 10,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 9 €

**Bx Ad 2013.6.87 Presse-agrume *Juicy Salif* de Philippe STARCK**

Société Alessi  
Fonte d'aluminium brillant. Pieds en PA  
1990  
D. 14 cm ; H. 29 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €

**Bx Ad 2013.6.88 Assiette du service *Dressed* de Marcel WANDERS**

Société Alessi  
Porcelaine blanche  
2011  
D. 27,3 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 104 €

**Bx Ad 2013.6.89 Assiette à soupe du service *Dressed* de Marcel WANDERS**

Société Alessi  
Porcelaine blanche  
2011  
D. 23,3 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 88 €

**Bx Ad 2013.6.90 Assiette à dessert du service *Dressed* de Marcel WANDERS**

Société Alessi  
Porcelaine blanche  
2011  
D. 20,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 76 €

**Bx Ad 2013.6.91.1 Tasse du service *Dressed* de Marcel WANDERS**

Société Alessi  
Porcelaine blanche  
2011  
D. 5,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 60 €

**Bx Ad 2013.6.91.2 Soucoupe du service *Dressed* de Marcel WANDERS**

Société Alessi  
Porcelaine blanche  
2011  
D. 16 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 58 €

- Bx Ad 2013.6.92**      **Dessous de bouteille du service *Dressed* de Marcel WANDERS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10  
 2011  
 D. 14,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2013.6.93**      **Dessous de verre du service *Dressed* de Marcel WANDERS**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10  
 2011  
 D. 12 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 60 € les quatre
- Bx Ad 2013.6.96**
- Bx Ad 2013.6.97**      **Bouilloire *Mama-O* d'Andréa BRANZI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable poli et polyamide  
 1988  
 D. 20 cm ; H. 21,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : environ 380 €
- Bx Ad 2013.6.98**      **Distributeur de cure-dents d'Andréa BRANZI**  
 Société Alessi  
 Poirier et acier inoxydable 18/10  
 1991  
 L. 12,5 cm ; l. 9 cm ; H. 9,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 129 €
- Bx Ad 2013.6.99**      **Décapsuleur *Ercolino* d'Andréa BRANZI**  
 Société Alessi  
 Poirier et acier inoxydable 18/10  
 1999  
 L. 7 cm ; l. 4 cm ; H. 19 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 45 €
- Bx Ad 2013.6.100**      **Verre *Alberto's vineyard* d'EOOS**  
 Société Alessi  
 Verre cristallin  
 2009  
 H. 20 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 79 €
- Bx Ad 2013.6.101**
- Bx Ad 2013.6.102**      **Seau à glace de Carlo MAZZERI et Luigi MASSONI**  
 Société Alessi  
 Acier inoxydable 18/10 mat  
 1976  
 D. 20 cm ; H. 19,5 cm  
 Don de la société Alessi  
 Valeur estimée : 139 €
- Bx Ad 2013.6.103**      **Dessous de verre *Sitges* de Lluís CLOTET**  
 Société Alessi

Acier inoxydable 18/10 mat  
2003  
D. 13 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 16 €

**Bx Ad 2013.6.104**      **Dessous de bouteille *Sitges* de Lluís CLOTET**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 mat  
2003  
D. 17 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 14 €

**Bx Ad 2013.6.105**      **Seau à champagne *Chiringuito* de Ron ARAD et Alberto GOZZI**  
Société Alessi  
Résine thermoplastique  
2004  
H. 43 cm ; L. 30 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 40 €

**Bx Ad 2013.6.106**      **Seau à glace de Carlo MAZZERI et Luigi MASSONI**  
Société Alessi  
Acier inoxydable 18/10 mat  
1976  
D. 20 cm ; H. 19,5 cm  
Don de la société Alessi  
Valeur estimée : 139 €



## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS EN 2014**

- Bx Ad 2014.1.1**      **« Une frise papier peint » de Pierre JEANVROT (Bordeaux, 1887 – Arcachon, 1910)**  
Gouache sur papier vert signée et datée en bas à droite  
1908  
H. 50 cm, L. 78 cm  
Don de Monsieur Bruno Foucart  
Valeur estimée : 500 €
- Bx Ad 2014.2.1**      **Plat dit « à la chasse » à décor en plein en camaïeu bleu représentant une chasse royale d'après une estampe de Nicolas de Larmessin (1645-1725)**  
Faïence stannifère  
Claude Guillaume BIGOURAT (1735-1794) à Nevers  
1758  
L. 31,5 cm ; l. 47 cm  
Don de Monsieur Edouard Williamson  
Valeur estimée : 15 000 €
- Bx Ad 2014.3.1**      **Vase II de George SOWDEN (Leeds, 1942)**  
Céramique blanche émaillée  
Sarri Ceramiche à Sesto Fiorentino  
Marque peinte en vert : J. SOWDEN 1990 A. SARRI  
Marque en creux : A et S de part et d'autre d'un trident barré 2 fois  
1990  
H. 20,5 cm ; Diam. 30 cm  
Don de Jacqueline du Pasquier  
Valeur estimée: 600 €
- Bx Ad 2014.3.2**      **Horloge murale de Nathalie DU PASQUIER et George SOWDEN**  
Plastique mélaminé à décor imprimé  
Néos, Editions Lorenz, Milan  
1986  
Diam. 34,5 cm; H. 4,3 cm  
Don de Jacqueline du Pasquier  
Valeur estimée : 800 €
- Bx Ad 2014.4.1.1**      **Jeu de couverts FB7 de François BAUCHET (1948)**  
à  
**Bx Ad 2014.4.1.7**      Un couteau, une fourchette, une fourchette à deux dents, une cuillère, une pelle,  
une fourchette à dessert, une spatule.  
Acier inoxydable brillant  
ERCUIS, Paris  
2001  
Coffret L. 29 cm l. 19,5 cm H. 4,5 cm ; Couteau L. 23,5 cm l. 2 cm ; fourchette L. 20 cm l. 2  
cm ; cuillère L. 17,5 cm l. 3,6 cm, fourchette à deux dents L. 19 cm l. 1,5 cm ; pelle L. 17,5 cm l.  
3 cm ; fourchette à dessert L. 16 cm l. 1,5 cm ; spatule L. 11 cm l. 1,3 cm.  
Don ERCUIS  
Valeur estimée : 165 €
- Bx Ad 2014.5.1**      **Verre à jambe à décor gravé au chiffre de la famille Ferriere**  
Verre  
France, fin du XVIIIème siècle  
H. : 18,3 cm, D. : 7,8 cm  
Don Michel Ferriere  
Valeur estimée : 200 €
- Bx Ad 2014.5.2**      **Verre à jambe à décor gravé au chiffre de la famille Ferriere**  
Verre

France, fin du XVIIIème siècle  
H. : 18 cm, D. : 7,8 cm  
Don Michel Ferriere  
Valeur estimée : 200 €

**Bx Ad 2014.5.3**

**Verre à jambe à décor gravé au chiffre de la famille Ferriere**

Verre  
France, fin du XVIIIème siècle  
H. : 16 cm, D. : 6,7 cm  
Don Michel Ferriere  
Valeur estimée : 200 €

**Bx Ad 2014.5.4**

**Verre à jambe à décor gravé au chiffre de la famille Ferriere**

Verre  
France, fin du XVIIIème siècle  
H. : 18 cm, D. : 7,3 cm  
Don Michel Ferriere  
Valeur estimée : 200 €

**Bx Ad 2014.6.1**

**Vase de forme balustre aplati sur talon, anses latérales haut placées, en volute, décor modelé d'après un moule gravé en creux d'une sirène entourée d'étoiles de petits poissons.**

Porcelaine céladonnée.  
René BUTHAUD  
1953, signé sous la pièce : monogramme R et B entrelacés.  
H. : 31 cm ; L. : 16.5 cm.  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande.  
Valeur estimée : 6 500 €.

**Bx Ad 2014.6.2**

**Vase de forme balustre à prises en applique. Décor de ramifications émaillées blanches et de demi-perles tout autour de la panse, moulures en bordure du col et au trois quart du col.**

Terre cuite vernissée.  
Céramique d'Art de Bordeaux (1919 – 1947), signé sous la pièce : Gête et numéroté 3008.  
H. : 26 cm ; L. : 22.3 cm.  
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande.  
Valeur estimée : 100 €.

**Bx Ad 2014.7.1**

**Plat de Barbara SCHROEDER (Cleve, 1965)**

Porcelaine  
Ecole des Beaux-Arts de Limoges  
Marque peinte au revers : Schroeder  
2013  
H. 5 cm ; Diam. 41,5 cm  
Don de l'association « Mécènes modestes »  
Valeur estimée: 400 €

**Bx Ad 2014.8.1**

**Jatte (d'une paire) de Gervais LAFITTE aîné (né en 1709, reçu maître à Bordeaux en 1735 et mort en 1780)**

Argent martelé, repoussé, ciselé, gravé  
Bordeaux, 1770  
H 3.5 cm ; Diamètre 24.5 cm ; Poids 380 g  
Don des amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2014.8.2**

**Jatte (d'une paire) de Gervais LAFITTE aîné (né en 1709, reçu maître à Bordeaux en 1735 et mort en 1780)**

Argent martelé, repoussé, ciselé, gravé  
Bordeaux, 1770  
H 3.5 cm ; Diamètre 24.5 cm ; Poids 384 g

Don des amis de l'Hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2014.9.1**

**Vase *Golden Gate* d'Andrea BRANZI (Florence, 1938)**

Collection "Blister"

Métal laqué, acier doré, verre irisé jaune

Edition Design Gallery Milano

2004

Signature gravée sur le pilier de gauche : A. BRANZI 6/20

Structure : H. 22 cm, L. 72 cm, Prof. 19,7 cm

Portique : H. 21,7 cm, L. 52 cm, Prof. 20 cm

Vase 1: H. 5 cm, D. 8 cm

Vase 2: H. 4 cm, L. 10,5 cm, Prof. 4,5 cm

Vase 3: H. 10 cm, L. 6 cm, Prof. 6 cm

Vase 4: H. 15 cm, D. 4 cm

Don des Amis de l'Hôtel de Lalande

Valeur estimée : 2 000 €

**Bx Ad 2014.10.1**

**Cabinet *Foresta* d'Ettore SOTTASS (Innsbruck, 1917 – Milan, 2007)**

Bois, verre, miroir, métal

Edition Galerie Clio Calvi, Milan, 2002

H. 165 cm, L. 206 cm, Prof. 115 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 22 000 €

**Bx Ad 2014.10.2**

**Table *Rochers* d'Elisabeth GAROUSTE (Paris, 1949) et Mattia BONETTI (Lugano, 1953) N°2**

Tôle d'acier émaillé, verre coloré et blocs de pierre de l'Yonne

Edition Neotu, 1982

H. 60 cm, L. 105 cm, Prof. 105 cm Plateau : 150 x 158 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 32 000 €

**Bx Ad 2014.10.3**

**Miroir *Croisade* d'Elisabeth GAROUSTE (Paris, 1949) et Mattia BONETTI (Lugano, 1953)**

Miroir dans un cadre recouvert d'une tapisserie d'Aubusson

Aubusson (tapisserie), 1985

H. 62 cm ; L. 62 cm ; Prof. 12 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 22 000 €

**Bx Ad 2014.10.4**

**Tapis *Jardin Oriental* d'Elisabeth GAROUSTE (Paris, 1949) et Mattia BONETTI (Lugano, 1953)**

Tissage haute laine à la main, orange, violette et bleue

Production Tisca France, 1986

L. 245 cm ; l. 169 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 6 000 €

**Bx Ad 2014.10.5**

**Fauteuil *Crocodile* de François BAUCHET (1948)**

Bois laqué beige rosé

Fabriqués en 3 exemplaires par François BAUCHET, 1983

H. 101 cm ; L. 60 cm ; Prof. 67 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 20 000 €

**Bx Ad 2014.10.6**

**Chaise *Pussycat* d'un ensemble de quatre de Kwok HOÏ CHAN (1939 – 1987)**

Structure en tube d'acier chromé, coque en thermoplastique et assise en lainage de couleur violette

Editeur Steiner, 1969

H. 54 cm ; L. 48 cm ; Prof. 50 cm

Don de Didier et Clémence Krzentowski

Valeur estimée : 4 000 €

- Bx Ad 2014.10.7** **Chaise *Pussycat* d'un ensemble de quatre de Kwok HOÏ CHAN (1939 – 1987)**  
Structure en tube d'acier chromé, coque en thermoplastique et assise en lainage de couleur violette  
Editeur Steiner, 1969  
H. 54 cm; L. 48 cm ; Prof. 50 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2014.10.8** **Chaise *Pussycat* d'un ensemble de quatre de Kwok HOÏ CHAN (1939 – 1987)**  
Structure en tube d'acier chromé, coque en thermoplastique et assise en lainage de couleur violette  
Editeur Steiner, 1969  
H. 54 cm; L. 48 cm ; Prof. 50 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2014.10.9** **Chaise *Pussycat* d'un ensemble de quatre de Kwok HOÏ CHAN (1939 – 1987)**  
Structure en tube d'acier chromé, coque en thermoplastique et assise en lainage de couleur violette  
Editeur Steiner, 1969  
H. 54 cm; L. 48 cm ; Prof. 50 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2014.10.10** **Vase d'Enzo Mari (Novare, 1932)**  
Marbre  
Edition UP2UP, 1964  
H. 36 cm; Diam. 18 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 3 500 €
- Bx Ad 2014.10.11** **Lampe W&O de Sacha KETOFF (Saint-Dié, 1949 - 2014)**  
Métal laqué noir et plaque nid d'abeille  
Editeur Aluminor, 1985  
H. 64 cm ; Diam. Base : 18 cm ; arête plaque 26.5 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 2 500 €
- Bx Ad 2014.10.12** **Lampe *Swing* de Martine BEDIN (Bordeaux 1957)**  
Aluminium anodisé et halogène  
Editeur Memphis, Milan, 1988, collection Kreo  
H. 60 cm; Socle 28 x 17 cm  
Don de Didier et Clémence Krzentowski  
Valeur estimée : 5 500 €
- Bx Ad 2014.11.1** **Vase *Roma* de Martine BEDIN (Bordeaux 1949)**  
Faïence mate et émaillée  
Edition Martine Bedin, créé dans les ateliers Ceralica Rigoni à Nove (Italie), 2006  
H. 30 cm; L. 30 cm; Prof; 30 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 000 €
- Bx Ad 2014.11.2** **Vase *Caracalla* de Martine BEDIN (Bordeaux, 1957)**  
Faïence mate et émaillée  
Edition Superego, créé dans les ateliers Ceramica Rigoni à Nove (Italie), 2005  
H.30 cm ; L. 30 cm ; Prof. 30 cm

Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2014.11.3**

**Vase *Ostia* de Martine BEDIN (Bordeaux 1957)**

Faïence mate et émaillée  
Edition Superego, créé dans les ateliers Ceramica Rigoni à Nove (Italie), 2005  
H. 30 cm ; L. 30 cm ; Prof. 30 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2014.11.4**

**Vase *Pasqua* de Martine BEDIN (Bordeaux 1957)**

Faïence mate et émaillée  
Edition Superego, créé dans les ateliers Ceramica Rigoni à Nove (Italie), 2005  
H. 30 cm ; L. 30 cm ; Prof. 30 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2014.12.1**

**Bibliothèque *Pierced Bookcase*, collection Uomini e Fiori d'Andrea BRANZI (Florence, 1938)**

Métal, bois et verre  
Edition Design Gallery Milano, Italie, 2006  
H. 195 cm ; L. 270 cm ; Prof. 50 cm  
Achat de la Ville avec l'aide du FRAM  
Valeur estimée : 19 000 €

**Bx Ad 2014.12.2**

**« Bar Milano », collection Bauhaus 1 d'Andrea BRANZI (Florence, 1938)**

Bois et métal  
Edition Alchimia  
H. 188 cm ; L. 80 cm ; Prof. 27 cm  
Achat de la Ville avec l'aide du FRAM  
Valeur estimée : 30 000 €



## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS EN 2015**

- Bx Ad 2015.1.1**      **Aiguière de Raoul LARCHE (Saint-André de Cubzac, 1860- Paris, 1912)**  
Etain Fonte d'édition de la fonderie Siot-Decauville  
Signature en creux et marque de la fabrique incisée avec le n° E 568  
Vers 1900  
H. 36 cm, L. 23 cm, D. 18 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée : 2000 €
- Bx Ad 2015.1.2**      **Boîte de peintre miniaturiste**  
Loupe d'orme loupe de padouk, tilleul, verre  
Fin XIXème siècle  
H. 6,8 cm ; L. 21 cm ; Prof. 14 cm; loupe D. 9,5 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée : 500 €
- Bx Ad 2015.1.3**      **Assiette à dessert d'une série sur la Kabylie**  
Le camp français au pied de l'Atlas  
Faïence fine à décor imprimé en noir  
Manufacture de Jules Vieillard & Cie  
Marque imprimé en noir au revers aux croissants imbriqués  
Après 1857  
Diam. 19,5 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée: 30 €
- Bx Ad 2015.1.4**      **Assiette à dessert d'une série sur la Kabylie**  
Vivandière française prenant un drapeau  
Faïence fine à décor imprimé en noir  
Manufacture de Jules Vieillard & Cie  
Marque imprimé en noir au revers aux croissants imbriqués  
Après 1857  
Diam. 19,5 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée: 30 €
- Bx Ad 2015.1.5**      **Assiette à dessert d'une série sur la Kabylie**  
Mort du commandant Boyer de Rebéval  
Faïence fine à décor imprimé en noir  
Manufacture de Jules Vieillard & Cie  
Marque imprimé en noir au revers aux croissants imbriqués  
après 1857  
Diam. 19,5 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée: 30 €
- Bx Ad 2015.1.6**      **Assiette à dessert d'une série sur la Kabylie**  
Femme kabyle défendant son mari  
Faïence fine à décor imprimé en noir  
Manufacture de Jules Vieillard & Cie  
Marque imprimé en noir au revers aux croissants imbriqués  
après 1857  
Diam. 19,5 cm  
Don de Madame Lagarde  
Valeur estimée: 30 €

- Bx Ad 2015.1.7**      **Assiette à dessert d'une série sur la Kabylie**  
 Prise d'un village des Ouadhias  
 Faïence fine à décor imprimé en noir  
 Manufacture de Jules Vieillard & Cie  
 Marque imprimé en noir au revers aux croissants imbriqués  
 Après 1857  
 Diam. 19,5 cm  
 Don de Madame Lagarde  
 Valeur estimée: 30 €
- Bx Ad 2015.2.1**      **Table de brelan bordelaise Louis XVI de Klein**  
 Acajou moucheté  
 Fin XVIIIème siècle  
 D. 95,5 cm, table repliée l. 47,5 cm, H. table repliée 76 cm, H. table dépliée 73 cm  
 Don des Amis de l'Hôtel de Lalande  
 Valeur estimée : 1 800 €, 2 160 € (avec les frais)
- Bx Ad 2015.3.1**      **Coffret à thé bordelais de Guithon**  
 Loupe de bois exotique avec incrustation de nacre et filets de laiton  
 XIXème siècle  
 H.12,5 cm ; L. 23 cm ; prof. 12 cm  
 Don Robert Coustet  
 Valeur estimée : 140 €, 170 € (avec les frais)
- Bx Ad 2015.3.2**      **« Vue d'un coin du salon de Monsieur Georges Guestier dans l'hôtel de Poissac » de Félix CARME (Bordeaux, 1863 – 1938)**  
 Signé en bas à droite  
 Huile sur carton  
 Vers 1934  
 H. 22cm ; L. 18,5 cm ; avec cadre : H. 24,5 cm ; L. 18,5 cm  
 Don Robert Coustet  
 Valeur estimée : 550 €
- Bx Ad 2015.4.1**      **Bouilloire électrique de Peter BEHRENS (Hambourg, 1868 – Berlin, 1940) pour AEG**  
 Nickel et cuivre martelé, anse en rotin tressé  
 1909-1910  
 H. 19 cm ; L. 23 cm ; Diam. 22 cm  
 Don des Amis de l'hôtel de Lalande  
 Valeur estimée : 1 200 €
- Bx Ad 2015.5.1**      **Infuseur à thé de Christian DELL (Offenbach sur Main, 1893 – Wiesbaden, 1974)**  
 Métal argenté  
 1924  
 L. 13 cm ; Diam. 2,3 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 500 €
- Bx Ad 2015.5.2.1**      **Théière d'un service à thé de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Jenaer Glaswerke Schott & Genossen**  
 Verre borosilicate transparent  
 Vers 1935  
 H. 14,5 cm ; L. 28 cm ; Diam. 16 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 2 500 € le service
- Bx Ad 2015.5.2.2**      **Pot à lait d'un service à thé de Wilhelm WANGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Jenaer Glaswerke Schott & Genossen**  
 Verre borosilicate transparent

Vers 1935  
H. 5 cm ; L. 13 cm ; Diam. 9,8 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 500 € le service

**Bx Ad 2015.5.2.3**      **Bol d'un service à thé de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Jenaer Glaswerke Schott & Genossen**  
Verre borosilicate transparent  
Vers 1935  
H. 5 cm ; Diam. 10 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 500 € le service

**Bx Ad 2015.5.2.4**      **Tasse et soucoupe d'un service à thé de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Jenaer Glaswerke Schott & Genossen**  
Verre borosilicate transparent  
Vers 1935  
Tasse : H. 4 cm ; L. 12,5 cm ; Diam. 11 cm  
Soucoupe : H. 1,7 cm ; Diam. 16,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 500 € le service

**Bx Ad 2015.5.2.5**      **Tasse et soucoupe**

**Bx Ad 2015.5.2.6**      **Tasse et soucoupe**

**Bx Ad 2015.5.2.7**      **Tasse et soucoupe**

**Bx Ad 2015.5.2.8**      **Tasse et soucoupe**

**Bx Ad 2015.5.2.9**      **Tasse et soucoupe**

**Bx Ad 2015.5.2.10**      **Assiette d'un service à thé de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Jenaer Glaswerke Schott & Genossen**  
Verre borosilicate transparent  
Vers 1935  
H. 1,7 cm ; Diam. 19,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 500 € le service

**Bx Ad 2015.5.2.11**      **Assiette**

**Bx Ad 2015.5.2.12**      **Assiette**

**Bx Ad 2015.5.2.13**      **Assiette**

**Bx Ad 2015.5.2.14**      **Assiette**

**Bx Ad 2015.5.2.15**      **Assiette**

**Bx Ad 2015.5.3.1**      **Kubus, Récipient 1 de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 5,5 cm ; L. 9 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble

- Bx Ad 2015.5.3.2** **Kubus, Récipient 1 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 5,5 cm ; L. 9 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.3** **Kubus, Récipient 2 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 9 cm ; L. 9 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.4** **Kubus, Récipient 2 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 9 cm ; L. 9 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.5** **Kubus, Récipient 3 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 9 cm ; L. 18 cm ; l. 18 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.6** **Kubus, Récipient 4 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 5,5 cm ; L. 18 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.7** **Kubus, Récipient 5 avec couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 9 cm ; L. 18 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.8** **Kubus, Pichet de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 16 cm ; L. 9 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble

- Bx Ad 2015.5.3.9** **Kubus, Récipient 6 sans couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 4,5 cm ; L. 18 cm ; l. 18 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble
- Bx Ad 2015.5.3.10** **Kubus, Petit Récipient 7 sans couvercle de Wilhelm WAGENFELD (Brême, 1900-Stuttgart, 1990) pour Vereinigte Lausitzer Glaswerke de Weiwasser**  
Verre moulé  
1938  
H. 4,5 cm ; L. 18 cm ; l. 9 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 000 € l'ensemble



## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS ET DU DESIGN EN 2016**

- Bx Ad 2016.1.1**      **Coupe *Joséphine* d'Ettore SOTTASS (Innsbruck, 1917-Milan, 2007) en collaboration avec le maître verrier italien VENINI**  
Porcelaine nouvelle ou PN, verre  
1994  
H. 20,5 cm ; Diam. 44 cm  
Don d'un collectionneur privé  
Valeur estimée : 12 000 €
- Bx Ad 2016.2.1**      **Assiette de présentation *Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Marque au revers : monogramme « FB » et cachet en creux dans un cercle : « H »  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 31 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 63 €
- Bx Ad 2016.2.2**      **Assiette de présentation *Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 31 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 63 €
- Bx Ad 2016.2.3**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2016.2.4**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2016.2.5**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 50 €
- Bx Ad 2016.2.6**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland

Valeur estimée : 50 €

**Bx Ad 2016.2.7**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 50 €

**Bx Ad 2016.2.8**      **Assiette plate *Ondulation Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 50 €

**Bx Ad 2016.2.9**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 24 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 48 €

**Bx Ad 2016.2.10**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 24 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 48 €

**Bx Ad 2016.2.11**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 24 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 48 €

**Bx Ad 2016.2.12**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 24 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 48 €

**Bx Ad 2016.2.13**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 24 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 48 €

- Bx Ad 2016.2.14**      **Assiette creuse *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 24 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 48 €
- Bx Ad 2016.2.15**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.16**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.17**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.18**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.19**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.20**      **Assiette à dessert *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé  
 2001  
 Diam. 23 cm  
 Don Haviland  
 Valeur estimée : 42 €
- Bx Ad 2016.2.21**      **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
 Porcelaine vert foncé

2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.22**     **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.23**     **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.24**     **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.25**     **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.26**     **Assiette à pain *Fleur Etrusque* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine vert foncé  
2001  
Diam. 16 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 37 €

**Bx Ad 2016.2.27**     **Assiette de présentation du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 31 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 63 €

**Bx Ad 2016.2.28**     **Assiette de présentation du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 31 cm

Don Haviland  
Valeur estimée : 63 €

**Bx Ad 2016.2.29**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.30**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.31**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.32**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.33**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.34**      **Assiette à dessert *Ondulation* du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine blanche  
2001  
Diam. 22 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 42 €

**Bx Ad 2016.2.35**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €

- Bx Ad 2016.2.36**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €
- Bx Ad 2016.2.37**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €
- Bx Ad 2016.2.38**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €
- Bx Ad 2016.2.39**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €
- Bx Ad 2016.2.40**      **Assiette plate à accessoires du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
Diam. 28 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 62 €
- Bx Ad 2016.2.41**      **Coupelle bol Bowl du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €
- Bx Ad 2016.2.42**      **Coupelle bol Bowl du service *Résonance*  
créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €

- Bx Ad 2016.2.43** **Coupelle bol Bowl du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €
- Bx Ad 2016.2.44** **Coupelle bol Bowl du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €
- Bx Ad 2016.2.45** **Coupelle bol Bowl du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €
- Bx Ad 2016.2.46** **Coupelle bol Bowl du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 5,6 cm ; Diam. 9 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 23 €
- Bx Ad 2016.2.47** **Coupelle coquetier du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2016.2.48** **Coupelle coquetier du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2016.2.49** **Coupelle coquetier du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon  
2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €
- Bx Ad 2016.2.50** **Coupelle coquetier du service *Résonance* créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**  
Porcelaine céladon

2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €

**Bx Ad 2016.2.51**      **Coupelle coquetier du service « Résonance » créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**

Porcelaine céladon  
2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €

**Bx Ad 2016.2.52**      **Coupelle coquetier du service « Résonance » créé par François BAUCHET pour HAVILAND à Limoges**

Porcelaine céladon  
2001  
H. 4,4 cm ; Diam. 7 cm  
Don Haviland  
Valeur estimée : 35 €

**Bx Ad 2016.3.1**      **Saupoudreuse du maître orfèvre bordelais : Guillaume DUCOING**

Poinçon sous la pièce G. D., un soleil ( 2ème poinçon après 1717)  
Poinçon de charge Bordeaux : 1726-1730 (sous la pièce)  
Poinçon de décharge Bordeaux : 1726-1730 (sur un crochet de la baïonnette du couvercle)  
1726-1730  
H. 24 cm ; Diam. 10 cm ; Poids: 514g  
Don des Amis de l'hôtel de Lalande  
Valeur estimée : 22 000 €

**Bx Ad 2016.4.1.1**      **Grand vase monté posé sur sa sellette**

Manufacture de Jules Vieillard & Cie à Bordeaux  
Faïence fine à émaux en relief, bronze doré et bois noirci façon ébène  
Vers 1880  
Vase H. 60 cm ; Diam. 40 cm ; socle en bronze : H. 35 cm ; Diam. 36 cm  
Éléments en bronze : H. 65 cm ; Diam. 60 cm ;  
H. du vase avec sa monture : 100 cm  
Hauteur totale : 166 cm  
Achat de la Ville avec participation d'un mécène bordelais  
Valeur estimée : 9 850 € (l'ensemble)

**Bx Ad 2016.4.1.2**      **Sellette sur laquelle est posé le vase**

Manufacture de Jules Vieillard & Cie à Bordeaux  
Bois noirci façon ébène  
Vers 1880  
H. 66 cm ; Diam. 60 cm  
Achat de la Ville avec participation d'un mécène bordelais  
Valeur estimée : 9 850 € (l'ensemble)

**Bx Ad 2016.5.1**      **Canapé *Ploum* de Ronan et Erwan BOUROLLEC**

Textile stretch et mousse souple  
2012  
H. 66 cm ; L. 170 cm ; Prof. 94 cm  
Don de la Société Ligne Roset  
Valeur estimée : 2767 €

**Bx Ad 2016.6.1**      **Vase turquoise à coulures grises**

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran  
Céramique de grand feu  
XXème siècle  
H. 35 cm ; Diam. 22 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 €

**Bx Ad 2016.6.2 Vase rouge à coulures marrons signé GETE**

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran  
Céramique de grand feu  
XXème siècle  
H. 8,5 cm ; Diam. 12 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 €

**Bx Ad 2016.6.3 Vase bleu à décor de girafes**

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran  
Céramique de grand feu  
XXème siècle  
H. 27 cm ; Diam. 13 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 €

**Bx Ad 2016.6.4 Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**

Porcelaine  
XXème siècle  
H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses

**Bx Ad 2016.6.5 Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**

Porcelaine  
XXème siècle  
H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses

**Bx Ad 2016.6.6 Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**

Porcelaine  
XXème siècle  
H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses

**Bx Ad 2016.6.7 Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**

Porcelaine  
XXème siècle  
H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
Don de François-Robert Guillemeteaud  
Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses

- Bx Ad 2016.6.8** **Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**  
 Porcelaine  
 XXème siècle  
 H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
 Don de François-Robert Guillemeteaud  
 Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses
- Bx Ad 2016.6.9** **Tasse à thé Air France de Raymond LOEWY (Paris, 1893 – Monaco, 1986) créée pour le Concorde par la manufacture RAYNAUD à Limoges**  
 Porcelaine  
 XXème siècle  
 H. 4,7 cm ; L. 10,4 cm  
 Don de François-Robert Guillemeteaud  
 Valeur estimée : 300 € l'ensemble des six tasses
- Bx Ad 2016.7.1** **Sponge vase de Marcel WANDERS pour Edition MOOOI, Selb, Allemagne**  
 Biscuit de porcelaine  
 1997  
 H. 6,5 cm ; L. 10,5 cm ; l. 10 cm  
 Don Edition MOOOI  
 Valeur estimée : 195 €
- Bx Ad 2016.7.2** **Egg vase de Marcel WANDERS pour Edition MOOOI, Selb, Allemagne**  
 Biscuit de porcelaine  
 1998  
 10 cm ; L. 9 cm ; l. 8 cm  
 Don Edition MOOOI  
 Valeur estimée : 120 €
- Bx Ad 2016.8.1** **Miroir Per-mutation de Felipe RIBON**  
 Verre Narima Schott ®, miroir, pierre Serena  
 2015  
 H. 60,5 cm ; L. 63 cm ; Prof. 15 cm  
 Base : 9,5 x 8,7 x 15 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 2 000 €
- Bx Ad 2016.9.1** **Plat creux blanc, dessous jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
 Biscuit de porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 24,7 cm ; Diam. Intérieur : 22,3 cm ; H. 3,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 216 €
- Bx Ad 2016.9.2** **Grande assiette creuse bleu ciel non émaillé**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
 Biscuit de porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 27,5 cm ; H. 3,4 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 59 €
- Bx Ad 2016.9.3** **Assiette plate avec un liseré jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**

Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 20,7 cm ; H. 0,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 33 €

**Bx Ad 2016.9.4**      **Assiette plate blanche**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 20,7 cm ; H. 0,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 29 €

**Bx Ad 2016.9.5**      **Assiette creuse avec un liseré vert**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 22,4 cm ; H. 3 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 38 €

**Bx Ad 2016.9.6**      **Assiette creuse avec un liseré vert**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 22,4 cm ; H. 3 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 38 €

**Bx Ad 2016.9.7**      **Petite assiette rose et grise**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 17,5 cm ; H. 1 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 25 €

**Bx Ad 2016.9.8**      **Petite assiette blanche**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 17,5 ; H. 1,2 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 15 €

**Bx Ad 2016.9.9**      **Petite assiette creuse rose**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 17,5 cm ; H. 2,5 cm  
Achat de la Ville

Valeur estimée : 33 €

- Bx Ad 2016.9.10**      **Bol orange et blanc**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 16 cm ; H. 5,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 38€
- Bx Ad 2016.9.11**      **Bol bleu vert**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 14 cm ; H. 5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 29 €
- Bx Ad 2016.9.12**      **Pot couvert à décor de motifs géométriques noirs, couvercle bleu ciel**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 8,7 cm ; H. 12 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 54 €
- Bx Ad 2016.9.13**      **Pot couvert à décor de motifs géométriques noirs, couvercle rose**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 8,7 cm ; H. 12 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 54 €
- Bx Ad 2016.9.14**      **Théière bleu ciel émaillé et biscuit blanc**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit et porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 15 cm ; L. 19,2 cm ; H. 18 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 162 €
- Bx Ad 2016.9.15.1**      **Pot à lait cylindrique couvert à bec droit**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 8,7 cm ; H. 5,8 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 87 € l'ensemble pot à lait, sucrier, plateau

- Bx Ad 2016.9.15.2**      **Sucrier cylindrique couvert**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Biscuit de porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 7 cm ; H. 8 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 87 € l'ensemble pot à lait, sucrier, plateau
- Bx Ad 2016.9.15.3**      **Plateau bleu clair**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 H. 0,2 cm ; L. 22 cm ; l. 12 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 87 € l'ensemble pot à lait, sucrier, plateau
- Bx Ad 2016.9.16**      **Tasse à thé violet, rose et bleu**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 9,5 cm ; H. 5,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2016.9.17**      **Tasse à thé violet, rose et bleu**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 9,5 cm ; H. 5,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2016.9.18**      **Tasse à thé bleu vert émaillé**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 9,5 cm ; H. 5,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2016.9.19**      **Tasse à thé orange et gris**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 9,5 cm ; H. 5,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2016.9.20**      **Tasse à café expresso blanche émaillée**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 6,3 cm ; H. 5,5 cm

Achat de la Ville  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2016.9.21**      **Tasse à café expresso bleu vert**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 6,3 cm ; H. 5,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2016.9.22**      **Tasse à café expresso jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 6,3 cm ; H. 5,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2016.9.23**      **Tasse à café expresso rose**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 6,3 cm ; H. 5,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 19 €

**Bx Ad 2016.9.24**      **Mug blanc émaillé**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 7 cm ; H. 8,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 17 €

**Bx Ad 2016.9.25**      **Mug bleu ciel émaillé**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 7 cm ; H. 8,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 22 €

**Bx Ad 2016.9.26**      **Mug jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 7 cm ; H. 8,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 22 €

- Bx Ad 2016.9.27**      **Mug rose et blanc**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 7 cm ; H. 8,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2016.9.28.1**      **Tasse bleu ciel et blanc**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Tasse : Diam. 7 cm ; H. 5,2 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 49 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2016.9.28.2**      **Soucoupe bleu ciel et blanc**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Soucoupe : Diam. 16,5 cm ; H. 0,4 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 49 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2016.9.29.1**      **Tasse brun et sa soucoupe bleu vert**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Tasse : Diam. 7 cm ; H. 5,2 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 54 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2016.9.29.2**      **Soucoupe bleu vert**  
**Service « Color porcelain »** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Soucoupe : Diam. 16,5 cm ; H. 0,4 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 54 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2016.9.30.1**      **Tasse rose intérieur jaune**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Tasse : Diam. 7 cm ; H. 5,2 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 65 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2016.9.30.2**      **Soucoupe bleu ciel**  
**Service Color porcelain** de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS  
 Porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013

Soucoupe : Diam. 16,5 cm ; H. 0,4 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 65 € (tasse et soucoupe)

**Bx Ad 2016.9.31.1**      **Tasse rose intérieur jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Tasse : Diam. 7 cm ; H. 5,2 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 65 € (tasse et soucoupe)

**Bx Ad 2016.9.31.2**      **Soucoupe bleu ciel**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Soucoupe : Diam. 16,5 cm ; H. 0,4 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 65 € (tasse et soucoupe)

**Bx Ad 2016.9.32**      **Bougeoir blanc**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 15 cm ; H. 5,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 27 €

**Bx Ad 2016.9.33**      **Bougeoir bleu ciel et gris**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 15 cm ; H. 5,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 38 €

**Bx Ad 2016.9.34**      **Bougeoir rose et jaune**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 15 cm ; H. 5,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 49 €

**Bx Ad 2016.9.35**      **Bougeoir blanc à rayures bleues sur le binet**  
**Service Color porcelain de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
Biscuit de porcelaine  
Arita, Japon  
2013  
Diam. 15 cm ; H. 5,7 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 33 €

- Bx Ad 2016.9.36**      **Vase col rose et corps biscuit blanc**  
**Service *Color porcelain* de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
 Biscuit de porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 11,5 cm ; H. 20,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 119 €
- Bx Ad 2016.9.37**      **Vase bleu ciel**  
**Service *Color porcelain* de Stefan SCHOLTEN et Carole BAIJINGS**  
 Biscuit de porcelaine  
 Arita, Japon  
 2013  
 Diam. 11,5 cm ; H. 20,5 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 99 €
- Bx Ad 2016.10.1**      ***Flames* de Chris KABEL pour Droog Design éditeur**  
 Acier, cuivre, aluminium, plastic, caoutchouc  
 2003  
 H. 24,3 cm ; Diam. 11 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 98,35 €
- Bx Ad 2016.10.2**      ***Flames* de Chris KABEL pour Droog Design éditeur**  
 Acier, cuivre, aluminium, plastic, caoutchouc  
 2003  
 H. 24,3 cm ; Diam. 11 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 98,35 €
- Bx Ad 2016.10.3**      **Théière *Tea for One* de Richard HUTTEN pour le Studio Droog**  
 Droog Design éditeur  
 Porcelaine  
 2013  
 H. 4,5 cm ; L. 20,5 cm ; Diam. 13,3 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 32,64 €
- Bx Ad 2016.10.4**      **Théière *Handle with care* de Richard HUTTEN pour Droog Design éditeur**  
 Porcelaine et plastic ABS  
 2013  
 H. 14,5 cm ; L. 20,7 cm ; Diam. 20 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 73,55 €
- Bx Ad 2016.10.5**      **Nappe *Table skin* créée par DEJONGEKALFF (Jennifer de JONGE et Roos KALFF) pour Droog Design éditeur**  
 Textile stretch, gomme silicone  
 2013  
 L. 115 cm ; l. 115 cm  
 Achat de la Ville  
 Valeur estimée : 268,60 €
- Bx Ad 2016.11.1**      **Nappe *Embroided Tablecloth* créée par Hella JONGERIUS pour Edition Jongeriuslab (Série limitée à 10 exemplaires par couleur)**  
 Lin, coton, porcelaine, fil gris  
 1999

L. 150 cm ; l. 80 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 2 800 €

**Bx Ad 2016.11.2**

***Black Money*, Vase de Chris KABEL**

Porcelaine teintée dans la masse  
2006  
H. 32 cm ; Diam. 21 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 300 €

**Bx Ad 2016.11.3**

***Transparent cakes* soliflore de RADI DESIGNERS : Groupe fondé à Paris en 1992 pour ce vase de Robert STADLER (Vienne, 1966), Olivier SIDET (Paris, 1965), Laurent MASSALOUX (Limoges, 1968)**

Edition limitée Tools Galerie, 30 exemplaires  
Verre soufflé de couleur miel  
2005  
H. 26 cm ; L. 15 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 400 €

**Bx Ad 2016.12.1**

**Vase Dalle de Pierre CHARPIN Collection Playtime pour la Galerie Kreo avec le CIRVA (Edition limitée à 3 exemplaires + 2 prototypes)**

Verre  
2005  
H. totale 59 cm ; l. tot. 28 cm ; H. (tube) 56,5 cm ; Diam. (tube) 14,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 3 500 €

**Bx Ad 2016.12.2**

**Théière *High Teapot* de Wieiki SOMERS pour l'éditeur EJ KWAKKEL avec le soutien du Centre Européen de la Céramique (EKWC) Den Bosch**

Porcelaine de chine non émaillée, fourrure de raton laveur, acier et cuir  
2003  
H. 25 cm ; L. 47 cm ; l. 20 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 1 600 €

**Bx Ad 2016.13.1**

**Lampe de Fabien CAPELLO, Collection Brights Rays**

Verre et métal laqué orange et bleu  
2015  
H. 40 cm ; L. 65 cm ; Prof. 14 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 000 €

**Bx Ad 2016.14.1**

**Théière *Tea for Two* de Richard HUTTEN pour le Studio Droog**

Droog Design éditeur  
Porcelaine  
2013  
H. 11 cm ; L. 25,5 cm ; Diam. 19 cm  
Don Boris Hutten (fils de Richard Hutten)  
Valeur estimée : 50 €

## **LISTE DES ACQUISITIONS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS ET DU DESIGN EN 2017**

- Bx Ad 2017.1.1**      **Portrait de Madame Jacques-Jean-Louis de Parouty née Marie-Jeanne de Jeanne (1732-1774) par Jean-Baptiste PERRONNEAU**  
Daté et signé en haut à droite 1767  
Pastel sur papier dans son cadre en bois doré d'origine  
Sans cadre : H. 63 cm ; L. 53 cm  
Avec cadre : H. 58,8 cm ; L. 48,8 cm  
Don de Monsieur Olivier Droin  
Valeur estimée : 21 175 €
- Bx Ad 2017.2.1**      **Petit meuble rond *Componibili* de Anna Castelli FERRIERI**  
**Edité par Kartell**  
ABS coloré dans la masse (rouge et base noire)  
H. 58 cm ; Diam. 32 cm  
Don Docks Design Kartell Bordeaux  
Valeur estimée : 60 €
- Bx Ad 2017.3.1**      **Théière du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 21 cm ; L. 16 cm ; Diam. 13,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 39,50 €
- Bx Ad 2017.3.2**      **Crémier du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 11,5 cm ; L. 9 cm, Diam. 7 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 10 €
- Bx Ad 2017.3.3**      **Sucrier du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 8 cm ; L. 8,3 cm ; Diam. 7 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 19 €
- Bx Ad 2017.3.4.1**      **Tasse à thé du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 11,5 cm ; L. 11 cm ; Diam. 7,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 11,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.4.2**      **Soucoupe de la tasse à thé du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 2,5 cm ; Diam. 15,8 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 11,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.5.1**      **Tasse à thé du service *Aïo* de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000

H. 11,5 cm ; L. 11 cm ; Diam. 7,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 11,80 € (tasse et soucoupe)

- Bx Ad 2017.3.5.2**    **Soucoupe de la tasse à thé du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 2,5 cm ; Diam. 15,8 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 11,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.6.1**    **Tasse à café du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 7,5 cm ; L. 10 cm ; Diam. 6,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 9,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.6.2**    **Soucoupe de la tasse à café du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 2 cm ; Diam. 13,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 9,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.7.1**    **Tasse à café du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 7,5 cm ; L. 10 cm ; Diam. 6,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 9,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.7.2**    **Soucoupe de la tasse à café du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 2 cm ; Diam. 13,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 9,80 € (tasse et soucoupe)
- Bx Ad 2017.3.8**    **Carafe du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 23 cm ; L. 10 cm Diam. 8,2 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 25 €
- Bx Ad 2017.3.9**    **Carafe du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROLLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 23 cm ; L. 10 cm ; D. 8,2 cm  
Don Habitat

Valeur estimée : 25 €

- Bx Ad 2017.3.10** **Grande assiette du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 4,2 cm ; Diam. 24,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 16 €
- Bx Ad 2017.3.11** **Grande assiette du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 4,2 cm ; Diam. 24,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 16 €
- Bx Ad 2017.3.12** **Grande assiette du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 4,2 cm ; Diam. 24,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 16 €
- Bx Ad 2017.3.13** **Grande assiette du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 4,2 cm ; Diam. 24,5 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 16 €
- Bx Ad 2017.3.14** **Assiette à soupe du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 6 cm ; Diam. 15,7 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2017.3.15** **Assiette à soupe du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 6 cm ; Diam. 15,7 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2017.3.16** **Assiette à soupe du service « Aïo » de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
Porcelaine  
Réédition 2015, création en 2000  
H. 6 cm ; Diam. 15,7 cm  
Don Habitat  
Valeur estimée : 18 €

- Bx Ad 2017.3.17**      **Assiette à soupe du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
 Porcelaine  
 Réédition 2015, création en 2000  
 H. 6 cm ; Diam. 15,7 cm  
 Don Habitat  
 Valeur estimée : 18 €
- Bx Ad 2017.3.18**      **Assiette à dessert du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
 Porcelaine  
 Réédition 2015, création en 2000  
 H. 2,4 cm ; Diam. 16 cm  
 Don Habitat  
 Valeur estimée : 10 €
- Bx Ad 2017.3.19**      **Assiette à dessert du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
 Porcelaine  
 Réédition 2015, création en 2000  
 H. 2,4 cm ; Diam. 16 cm  
 Don Habitat  
 Valeur estimée : 10 €
- Bx Ad 2017.3.20**      **Assiette à dessert du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
 Porcelaine  
 Réédition 2015, création en 2000  
 H. 2,4 cm ; Diam. 16 cm  
 Don Habitat  
 Valeur estimée : 10 €
- Bx Ad 2017.3.21**      **Assiette à dessert du service Aïo de Ronan et Erwan BOUROULLEC pour Habitat éditeur**  
 Porcelaine  
 Réédition 2015, création en 2000  
 H. 2,4 cm ; Diam. 16 cm  
 Don Habitat  
 Valeur estimée : 10 €
- Bx Ad 2017.4.1**      **Comptoir présentant des échantillons de décors imprimés de couleurs différentes pour représentant de commerce de la manufacture de David JOHSTON à Bordeaux**  
 Faïence fine  
 1834-1845  
 H. 11 cm ; Diam. 25 cm  
 Don de Monsieur Bertrand Faure  
 Valeur estimée : 300 €
- Bx Ad 2017.5.1**      **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série Stations du chemin de croix : Station I Jésus condamné à mort**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série

- Bx Ad 2017.5.2** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station II Jésus tombe pour la 1ère fois**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.3** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station III Jésus est rencontré par sa mère**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.4** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station IV Jésus reçoit l'aide de Simon le cyrénéen**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.5** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station V Jésus console les femmes de Jerusalem / Ste Véronique lui essuie le visage**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.6** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station VI Jésus tombe pour la 11ème fois**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.7** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station VII Jésus tombe pour la 111ème fois**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine  
 Fin XIXème siècle  
 Diam. 19,8 cm  
 Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
 Valeur estimée : 120 € la série
- Bx Ad 2017.5.8** **Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série *Stations du chemin de croix* : Station VIII Jésus dépouillé de ses vêtements**  
 Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
 Faïence fine

Fin XIXème siècle  
Diam. 19,8 cm  
Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
Valeur estimée : 120 € la série

**Bx Ad 2017.5.9 Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série Stations du chemin de croix : Station IX Jésus cloué à la croix**

Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
Faïence fine  
Fin XIXème siècle  
Diam. 19,8 cm  
Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
Valeur estimée : 120 € la série

**Bx Ad 2017.5.10 Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série Stations du chemin de croix : Station X Agonie**

Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
Faïence fine  
Fin XIXème siècle  
Diam. 19,8 cm  
Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
Valeur estimée : 120 € la série

**Bx Ad 2017.5.11 Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série Stations du chemin de croix : Station XI Descente de croix**

Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
Faïence fine  
Fin XIXème siècle  
Diam. 19,8 cm  
Don de d'Hélène et François Macé de Lépinay  
Valeur estimée : 120 € la série

**Bx Ad 2017.5.12 Assiette à dessert à décor imprimé en noir de la série Stations du chemin de croix : Station XII Jésus mis au tombeau**

Manufacture Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
Faïence fine  
Fin XIXème siècle  
Diam. 19,8 cm  
Don d'Hélène et François Macé de Lépinay  
Valeur estimée : 120 € la série

**Bx Ad 2017.6.1 Chenet d'une paire à décor de chinois musicien**

Bronze doré  
Vers 1750  
H. 32 cm ; l. 36 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 7 563,99 € la paire (adjugé 6 000 €)

**Bx Ad 2017.6.2 Chenet d'une paire à décor de chinois musicien**

Bronze doré  
Vers 1750  
H. 32 cm ; l. 36 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 7 563,99 € la paire (adjugé 6 000 €)

**Bx Ad 2017.7.1 Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor Souris Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Crayon, encre, aquarelle et gouache sur papier

Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série

- Bx Ad 2017.7.2** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.3** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.4** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.5** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.6** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.7** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.8** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais

Valeur estimée : 8 000 € la série

- Bx Ad 2017.7.9** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.10** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.11** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.7.12** **Dessin préparatoire d'une suite de douze de la série des assiettes à décor *Souris* Signé Eugène MILLET pour la manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux**  
Aquarelle et gouache sur papier  
Vers 1880  
H. 21,7 cm ; L. 21,7 cm ; avec cadre : H. 24,4 cm ; L. 24,4 cm ; Prof. 3,5 cm  
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais  
Valeur estimée : 8 000 € la série
- Bx Ad 2017.8.1** **Couvercle d'une boîte à épices de forme oblongue à décor de rinceaux bleus**  
Faïence stannifère à décor de grand feu  
Manufacture indéterminée de SAMADET  
1770-1780  
H. 5 cm ; L. 12,5 cm ; l. 9 cm  
Don de Madame Marie-Christine Sentex-Moitry  
Valeur estimée : 300 €
- Bx Ad 2017.9.1** **Grand plat rond à décor rayonnant de motifs dans le goût de la Renaissance sur fond jaune avec un médaillon central au portrait de la Joconde**  
Faïence fine  
Manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
1845 – 1895  
Diam. 54 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 1100 € avec les frais 1342 €
- Bx Ad 2017.9.2** **Plat rond à décor japonisant d'Amédée de Caranza avec un cartouche orné d'une scène inspiré par Hokusai : personnage à tête de crapaud avançant vers un peintre assis entre des touffes de bambous sur fond de décor en grisaille de feuillage et perroquets, frise de motifs chinois polychromes en bordure**  
Faïence fine avec émaux en relief  
Manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
1845 – 1895

Diam. 42 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 1 600 € avec les frais 1 952 €

- Bx Ad 2017.9.3** **Vase rouleau d'une paire en forme de segment de bambou à décor d'applique d'oiseaux en vol ou posés sur des tiges feuillagées de bambou vert pâle sur fond bleu turquoise**  
Faïence fine  
Manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
1845 – 1895  
H. 30 cm ; Diam. 12 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 500 € la paire avec les frais 610 €
- Bx Ad 2017.9.4** **Vase rouleau d'une paire en forme de segment de bambou à décor d'applique d'oiseaux en vol ou posés sur des tiges feuillagées de bambou vert pâle sur fond bleu turquoise**  
Manufacture de Jules VIEILLARD & Cie à Bordeaux  
Faïence fine  
1845 – 1895  
H. 30 cm ; Diam. 12 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 500 € la paire avec les frais 610 €
- Bx Ad 2017.10.1** **Petite jatte à décor de deux médaillons présentant la prise de la Bastille, filets et guirlandes dorées**  
Manufacture des VERNEUILH à Bordeaux, marque aux 2 V dorés  
Porcelaine  
1787-1791  
H. 7 cm ; Diam. 15 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 4 500 €
- Bx Ad 2017.11.1** **Bouteille RICARD créée par Elisabeth GAROUSTE et Mattia BONETTI**  
Porcelaine émaillée jaune, sérigraphie bleue  
1997  
H. avec bouchon 30 cm ; Diam. 9,5 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 30 €
- Bx Ad 2017.12.1** **Broc *Plein air* RICARD créé par Robert STADLER**  
Plastique jaune et blanc  
2007  
H. 18 cm ; L. 19,5 cm ; l. 13,5 cm  
Don de la Société Ricard  
Valeur estimée : 30 €
- Bx Ad 2017.12.2.1** **Série de huit verres RICARD créé par Mathieu LEHANNEUR**  
à  
**Bx Ad 2017.12.2.8**  
Verre  
2013  
H. 13,2 cm ; Diam. 5,7 cm  
Don de la Société Ricard  
Valeur estimée : 50 € l'ensemble
- Bx Ad 2017.12.3** **Carafe RICARD créée par Mathieu LEHANNEUR**  
Verre  
2013  
H. 24 cm ; Diam. 8 cm  
Don de la Société Ricard

Valeur estimée : 30 €

- Bx Ad 2017.12.4**    **Carafe Ricard créée par Mathieu LEHANNEUR en forme de bouteille**  
Verre  
2017  
H. 22,5 cm ; Diam. 8 cm  
Don de la Société Ricard  
Valeur estimée : 30 €
- Bx Ad 2017.12.5**    **Verre Ricard créé par Olivier GAGNERE avec un nouveau logo**  
Verre  
1995 et logo 2017  
H. 14 cm ; Diam. 6,8 cm  
Don de la Société Ricard  
Valeur estimée :
- Bx Ad 2017.13.1**    **Bureau *Diapositive* de Ronan et Erwan BOUROULLEC Edité par Glas Italia**  
Cristal orange et gris clair, frêne clair  
2014  
H. 162 cm ; L. 101 cm ; Prof. 53 cm  
Don de la société Glas Italia  
Valeur estimée : 3 000 €
- Bx Ad 2017.14.1**    **Lampe *Olo* créée par Jean-Baptiste FASTREZ pour Edition Moustache**  
Céramique rouge  
2016  
H. 21 cm ; L. 20 cm ; Prof. 15 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 230 €
- Bx Ad 2017.14.2**    **Vase *Scarabée vert* créé par Jean-Baptiste FASTREZ pour Edition Moustache**  
Céramique émaillée et PMMA  
2014  
H. 28,5 cm ; L. 21 cm ; Prof. 14 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 370 € (500 € les deux- prix accordé par l'artiste)
- Bx Ad 2017.14.3**    **Vase *Scarabée rouge* créé par Jean-Baptiste FASTREZ pour Edition Moustache**  
Céramique émaillée et PMMA  
2017  
H. 28,5 cm ; L. 21 cm ; Prof. 14 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 370 €
- Bx Ad 2017.14.4**    **Vase *Ruutu* de Ronan et Erwan BOUROULLEC d'un ensemble de quatre vases, Edition *Italia***  
Verre soufflé et teinté dans la masse  
2014  
H. 27 cm ; L. 20,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 816 € les quatre vases
- Bx Ad 2017.14.5**    **Vase *Ruutu* de Ronan et Erwan BOUROULLEC d'un ensemble de quatre vases, Edition *Italia***  
Verre soufflé et teinté dans la masse  
2014  
H. 18 cm ; L. 20,5 cm  
Achat de la Ville

Valeur estimée : 816 € les quatre vases

- Bx Ad 2017.14.6** **Vase Ruutu de Ronan et Erwan BOUROULLEC d'un ensemble de quatre vases, Edition litala**  
Verre soufflé et teinté dans la masse  
2014  
H. 18 cm ; L. 11,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 816 € les quatre vases
- Bx Ad 2017.14.7** **Vase Ruutu de Ronan et Erwan BOUROULLEC d'un ensemble de quatre vases, Edition litala**  
Verre soufflé et teinté dans la masse  
2014  
H.14 cm ; L. 11,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 816 € les quatre vases
- Bx Ad 2017.14.8** **Hidden vase de Chris KABEL pour Edition Valerie Objects**  
Céramique, verre coloré et métal  
2011  
H.37 cm ; Diam. 29 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 208 €
- Bx Ad 2017.14.9** **Grand bol Erosion du Studio Floris WUBBEN**  
Porcelaine taillée à l'aide d'un brûleur à gaz et patinée  
2015-2016  
H. 10 cm ; Diam. 27,5 cm  
Achat de la Ville  
Valeur estimée : 286 €
- Bx Ad 2017.15.1 à 15** **Ensemble de quinze planches de dessins de Simone LARRIEU représentant des céramiques : vases, coupes, pichets, serre-livres, lampe**  
Gouache et crayon sur papier  
XXème siècle  
5 dessins : 37 x 27,5 cm  
1 dessin : 33 x 24,5 cm  
2 dessins : 32,5 x 25 cm  
1 dessin : 32 x 24,7 cm  
2 dessins : 31,5 x 24,2 cm  
2 dessins : 31 x 24 cm  
1 dessin : 30,8 x 23,5 cm  
1 dessin : 29,5 x 23,5 cm  
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design  
Valeur estimée : 1 600 € l'ensemble



# Annexe n°3

## Rapport des sondages effectués sur les boiseries du musée

**Sylvain de RESSEGUIER**  
**Restauration-Conservation**

5 avenue de Saige  
33600 PESSAC

05 56 45 51 82

06 62 98 13 81

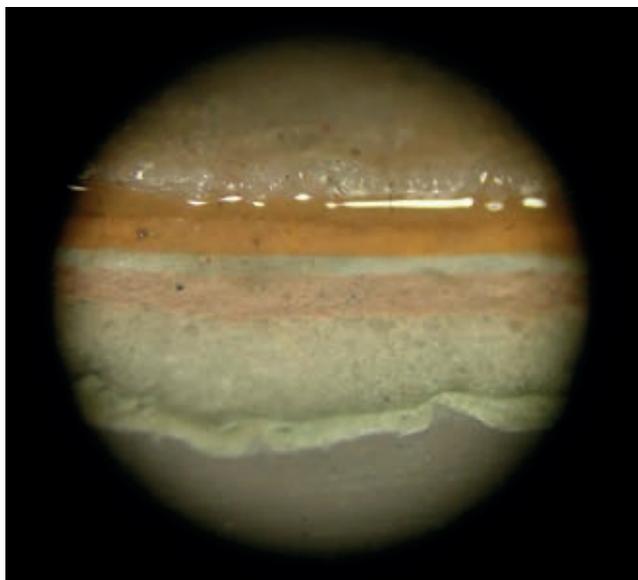
[s.de.resseguier@orange.fr](mailto:s.de.resseguier@orange.fr)

SIRET : 44199215300029

### RAPPORT DE SONDAGES

ANALYSES STRATIGRAPHIQUES POUR DES RECHERCHES DE POLYCHROMIES  
SUR LES BOISERIES DES DEUX ANTICHAMBRES DU PREMIER ÉTAGE  
DU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS ET DU DESIGN  
HÔTEL DE LALANDE  
BORDEAUX

Date d'intervention : Décembre 2017



382

#### NOTE PRÉALABLE :

- On intervient dans ce salon à la demande de la direction du Musée des Arts décoratifs et du Design, et sur l'avis de la conservatrice de la DRAC dans le but de préciser si possible les stratigraphies des différentes polychromies présentes sur les boiseries de ces deux salles.
- On a donc procédé sur place à des prélèvements d'échantillons de couche picturale étudiés ensuite en atelier et dont les photos seront reproduites dans ce rapport.
- Un prélèvement ne donne pas l'assurance définitive des couches présentes : de petites dimensions, il suffit qu'il corresponde à une zone d'usure particulière de telle ou telle couche et celle-ci n'apparaîtra pas dans l'échantillon tout en étant bien présente sur le reste du panneau. Cependant, dans le cas présent, il y a peu de doute sur l'homogénéité des décors.

#### MÉTHODOLOGIE ET LOCALISATION DES PRÉLÈVEMENTS :

- Une précédente étude a ouvert de larges zones de sondages dans chaque salle. En accord avec les responsables, il a été convenu de procéder à des prélèvements en marge de ces zones déjà impactées par les précédents sondages. Cela permettra de concentrer les dégradations et d'en simplifier la restauration ultérieure.
- Cependant, pour obtenir un maximum d'informations, ces seules zones de sondage ne suffisaient pas. On a donc aussi prélevé des échantillons dans des parties qui nous paraissaient pertinentes : des zones peu accessibles (et donc possiblement protégées d'éventuels repeints), comme les parties hautes (dessus de portes), ou des enfoncements de fenêtres.

On a enfin procédé à des prélèvements sur les volets internes eux-même, ainsi que sur une plinthe.

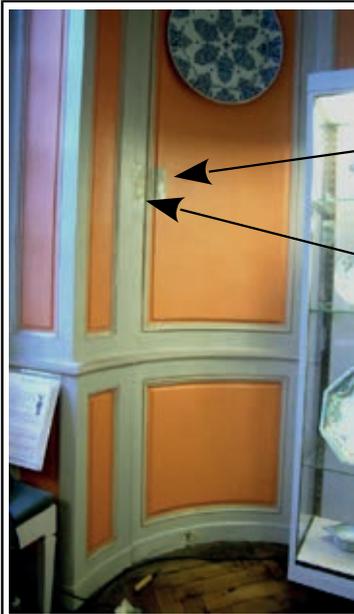
- Les sondages ont été répartis sur les zones de champs plats (oranges et gris), mais aussi sur les reliefs du décor (gorges et moulures).

- On a à chaque fois pris garde de ne pas entraîner des dégradations importantes et visibles, sachant qu'un prélèvement est inévitablement invasif.

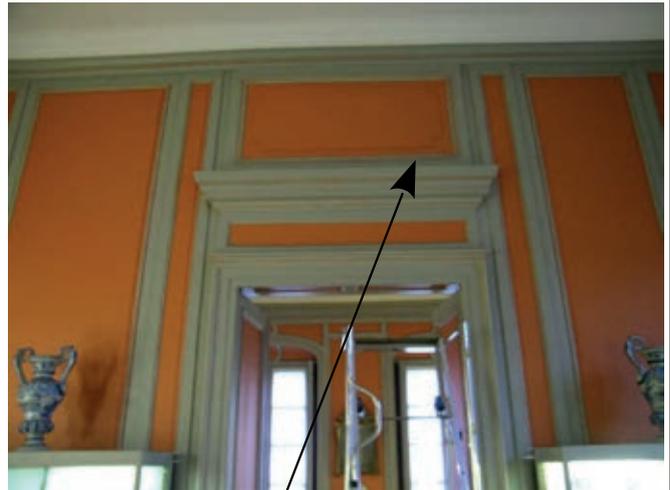
Les prélèvements mesurent moins de 5mm de côté.

La couche picturale de l'ensemble est très délicate à manipuler : elle est composée de couches successives de nature très différente présentant des résistances très différentes. Une couche très friable sous une couche très dense rend par exemple l'opération de prélèvement (comme de sondage) extrêmement délicate.

Il a donc fallu procéder parfois à des prélèvements « en deux couches » afin d'obtenir une stratigraphie complète.



Prélèvements  
② a et b  
Prélèvement ③

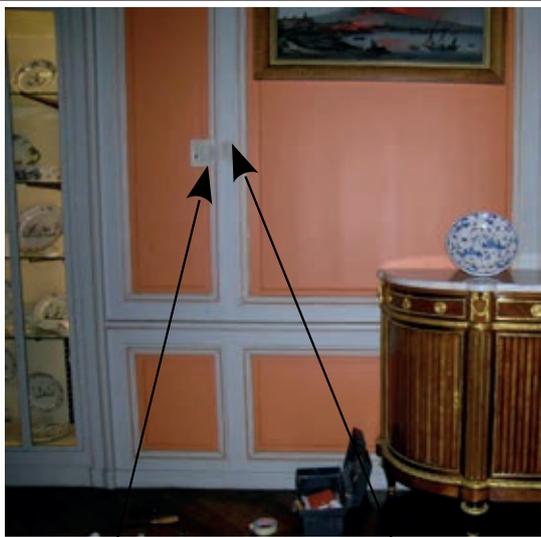


Prélèvement ④

**SALLE 1**



Prélèvement ⑤  
Prélèvement ①



Prélèvement ②    Prélèvement ①

Prélèvement ③

**SALLE 2**



## SONDAGES

Une précédente campagne de sondage a déjà donné un certain nombre d'informations. Cependant, ces sondages restent relativement confus et extrêmement difficiles dans leur lecture.



Sondages de la première salle



Sondages dans la seconde salle (Photo MADD)

## LES PRÉLÈVEMENTS

La lecture et l'interprétation des prélèvements reste délicate.

Il ne s'agit pas ici d'analyses physico-chimiques mais d'observations purement descriptives.

Pour aider cette observation, il nous est apparu intéressant d'observer ces échantillons sous lumière du jour, mais aussi de les soumettre au rayonnement ultra-violet.

Cette technique permet de différencier clairement des couches par la différence de fluorescence des matériaux qui les constituent.

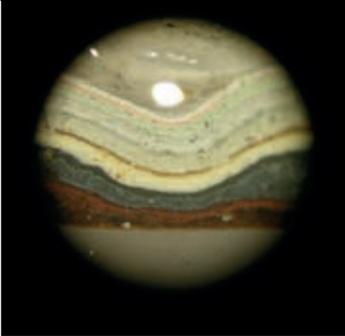
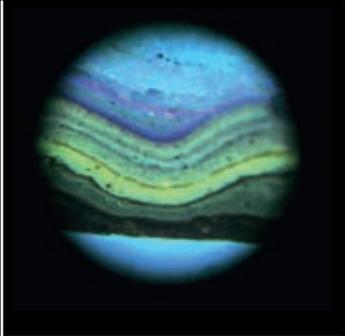
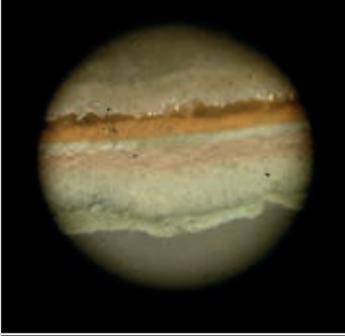
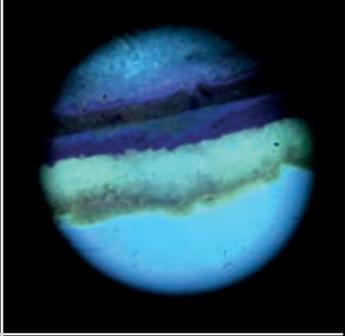
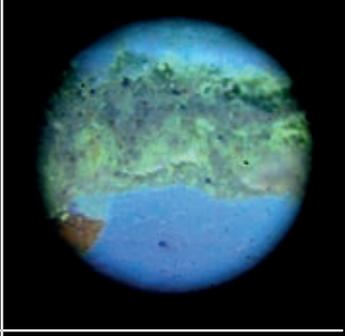
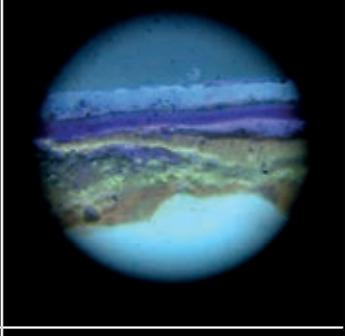
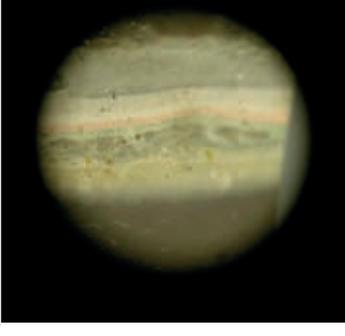
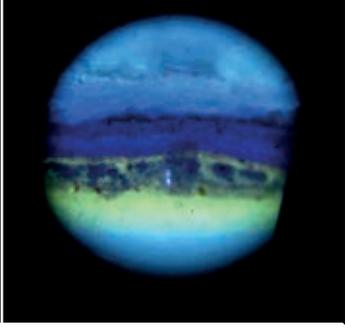
Pour un même prélèvement, on présentera donc ici face à face les deux visions sous deux rayonnements différents.

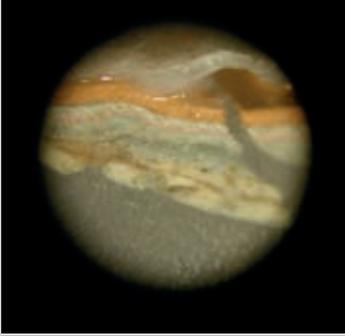
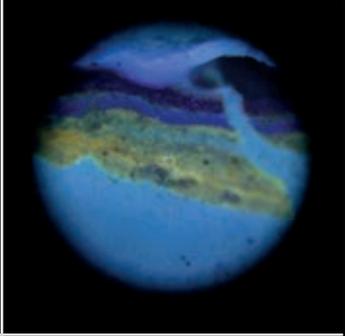
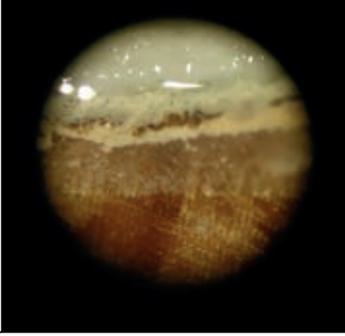
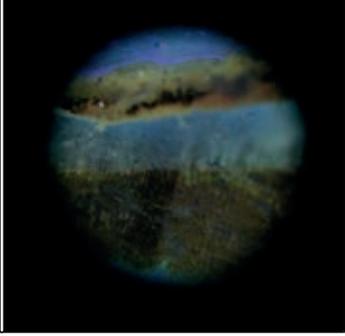
Les prélèvements sont coulés dans des inclusions de résine polyester, puis coupés de manière tangentielle afin de « développer » les différentes couches pour les rendre plus lisibles.

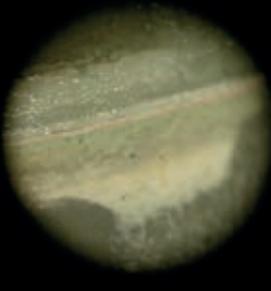
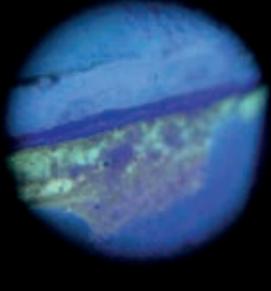
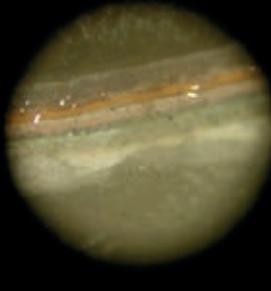
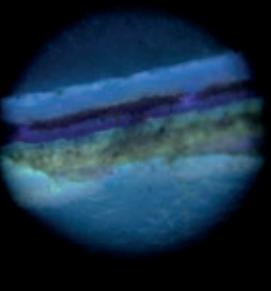
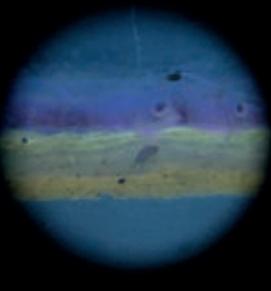
Afin de faciliter l'opération de prélèvement, mais aussi pour assurer la manipulation des échantillons avant leur consolidation dans la résine polyester, ils sont maintenus sous un scotch de papier. Celui-ci apparaît donc sur les clichés mais n'interfère évidemment pas dans la lecture des résultats

Tous les agrandissements sont x100.

Dans les descriptifs, les couches seront numérotées en partant de la couche la plus superficielle vers la plus profonde.

Salle 1				
Désignation			Lumière naturelle	Ultra-violet
①	Plinthe			
②	Plat orange	a) Superficiel		
		b) Profond		
③	Moulure			
④	Dessus de porte (gris)			

⑤	Enfoncement fenêtre	a) Superficiel		
		b) Profond		

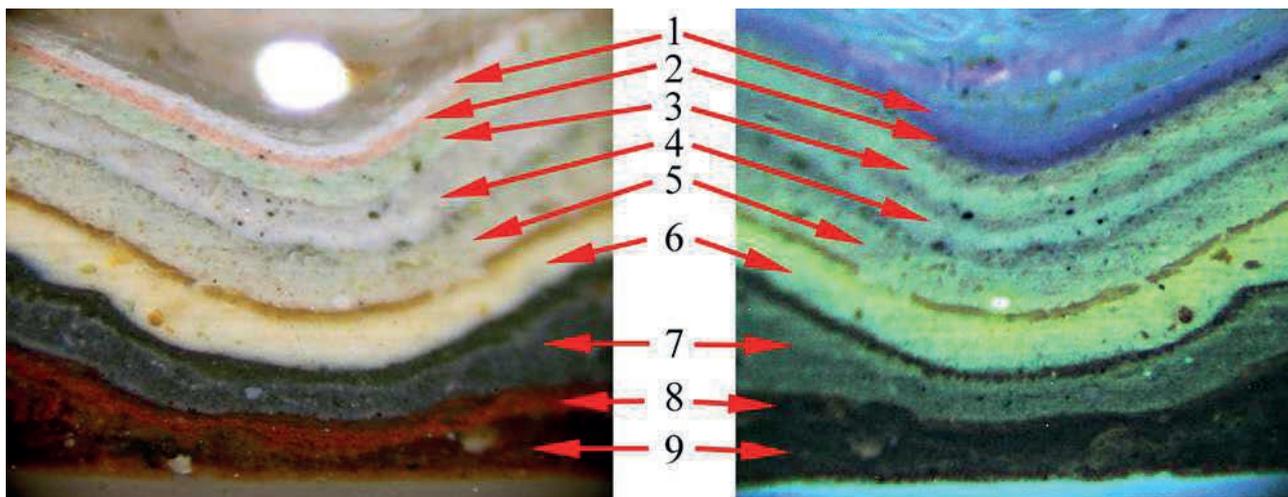
Salle 2			
Désignation		Lumière naturelle	Ultra-violet
①	Plat Gris		
②	Moulure orange		
③	Dessus de porte orange		
④	Volet		

## Analyse

### 1 / Echantillon ① Salle 1 / la Plinthe

La plinthe de la première salle est l'échantillon qui présente le maximum de couches successives.

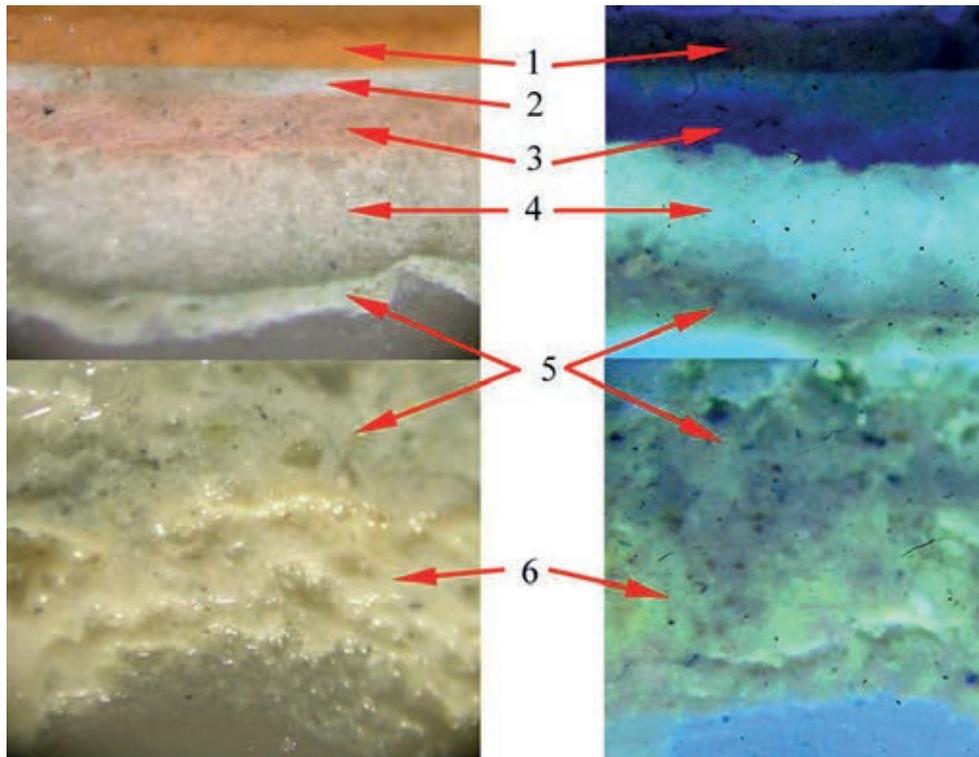
C'est un échantillon particulièrement intéressant puisqu'il est particulièrement bien lisible et qu'il présente toutes les couches superficielles qui se retrouveront partout ailleurs.



- 1 / Couche grise visible aujourd'hui
- 2 / Couche de rose-orangé (fluorescence très foncée)
- 3 / Vert
- 4 / Bleu-gris
- 5 / Gris-vert
- 6 / blanc
- 7 / Gris foncé
- 8 / Brun rouge
- 9 / Brun foncé

Les « lignes » foncées intermédiaires (visibles entre les couches 8/7, 7/6, 6/5 ) manifestent probablement l'encrassement des différentes couches, ou du moins des dépôts superficiels.

## 2 / Echantillon ② Salle 1 / le champs orange

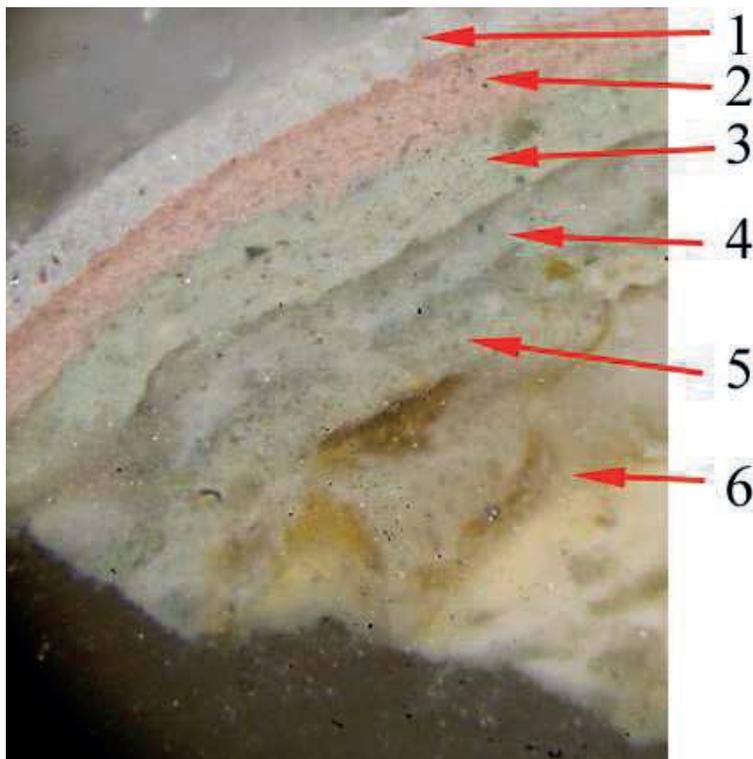


- 1 / Orange
- 2 / Gris (couche 1 de la plinthe)
- 3 / rose-orangé (couche 2 de la plinthe)
- 4 / blanc ←
- 5 / Gris-vert (couche 5 de la plinthe)
- 6 / blanc (couche 6 de la plinthe)

La couche 4 n'est pas visible sur la plinthe, à sa place, on trouvait deux couches :  
- le vert (3 plinthe)  
- et le bleu-gris (4 plinthe)

Cet échantillon est constitué de deux prélèvements, un concernant les couches les plus superficielles (de 1 à 5), un autre pour les couches profondes (5 et 6).  
En effet, la couche 5 (mais aussi la couche 6) est extrêmement fragile. D'une granulométrie plus grossière et friable, elle a tendance à se fractionner.

### 3 / Echantillon ③ Salle 1 / la moulure grise

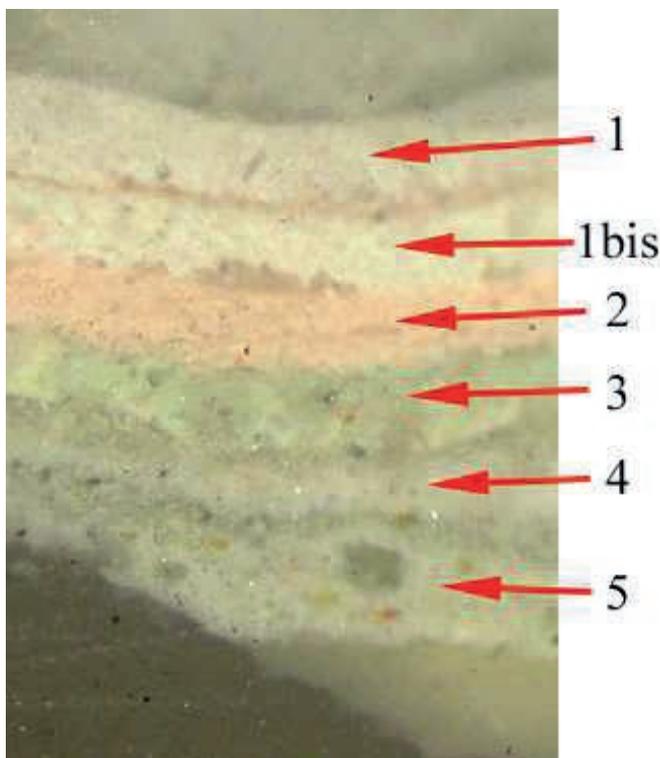


- 1 / gris
- 2 / rose-orangé
- 3 / vert
- 4 / bleu-gris
- 5 / gris-vert
- 6 / blanc

On observe un désordre entre les couches 5 et 6.

On retrouve, dans l'ordre les couches de la plinthe.

### 4 / Echantillon ④ Salle 1 / le dessus de la porte (champs gris)



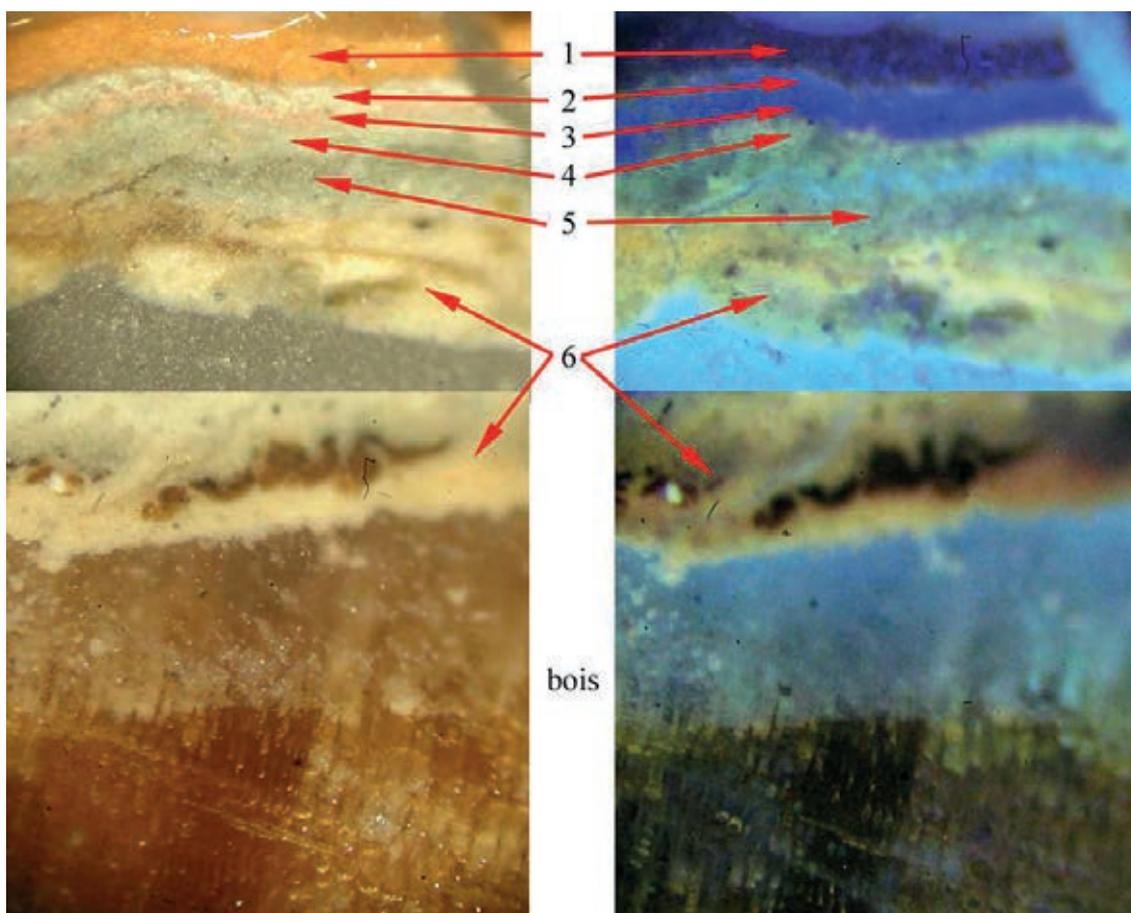
- 1 / gris
- 1bis / gris
- 2 / rose-orangé
- 3 / vert
- 4 / bleu-gris
- 5 / gris-vert

On relève le doublement de la couche 1, grise.

Le reste correspond aux précédentes stratigraphies.

Manque la couche blanche la plus profonde, probablement demeurée sur le support.

5 / Echantillon ⑤ Salle 1 / enfoncement de la fenêtre.

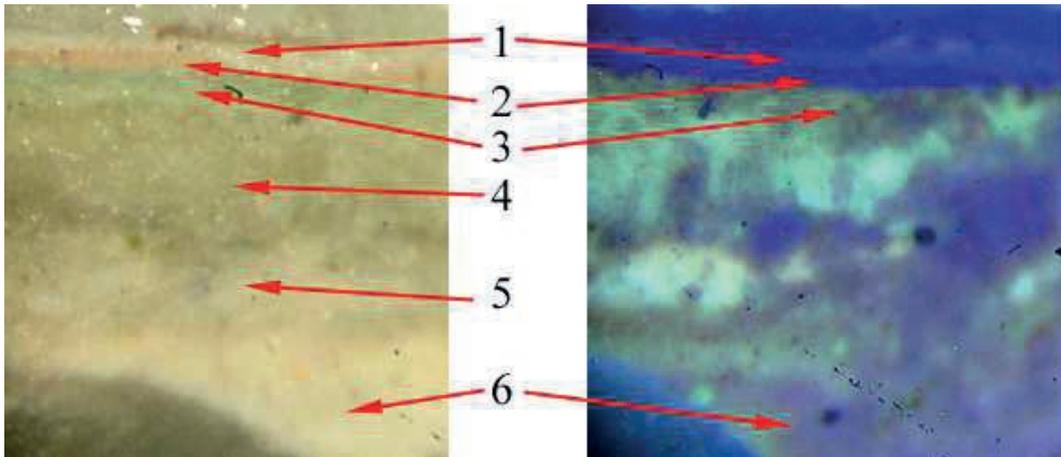


- 1 / Orange
- 2 / Gris
- 3 / Rose
- 4 / vert
- 5 / Bleu-gris
- 6 / blanc
- bois

Comme pour l'échantillon 2, il s'agit d'un double prélèvement.

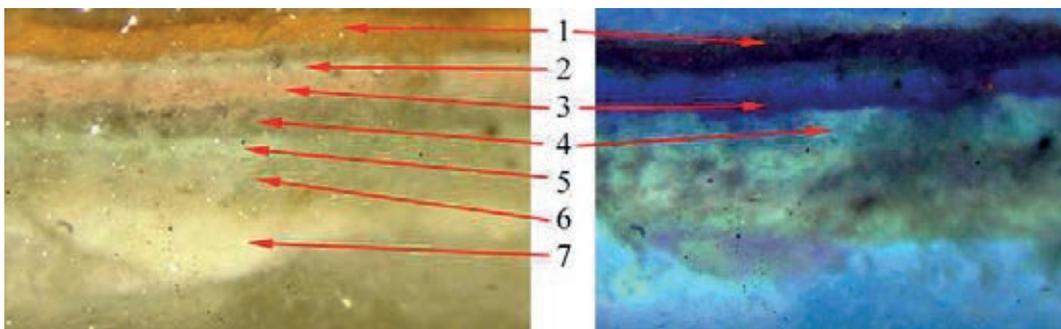
Si les couches superficielles se retrouvent toutes dans l'ordre déjà observé, il y a à nouveau une imprécision sur les couches les plus profondes.

**6 / Echantillon ① Salle 2 / Champs gris**



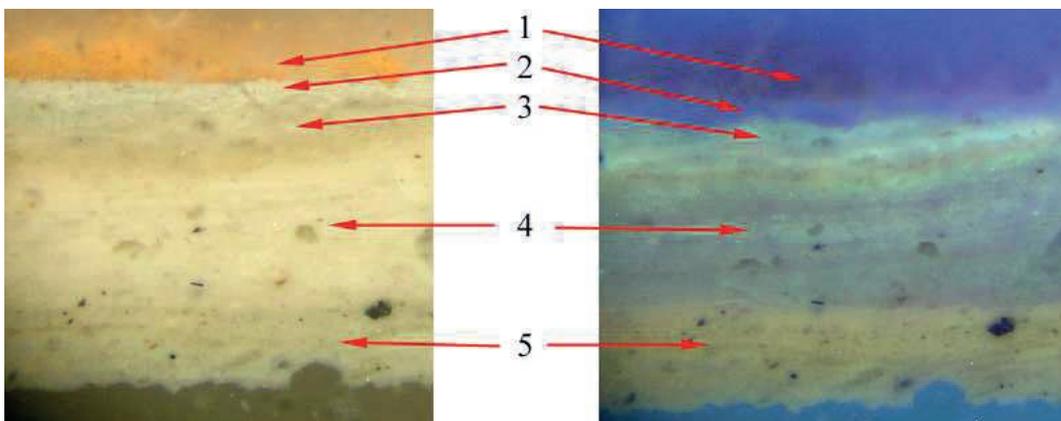
- 1 / Gris
- 2 / Rose-orangé
- 3 / vert
- 4 / Bleu-gris
- 5 / Gris-vert
- 6 / Blanc

**7 / Echantillon ② Salle 2 / Gorge orange**



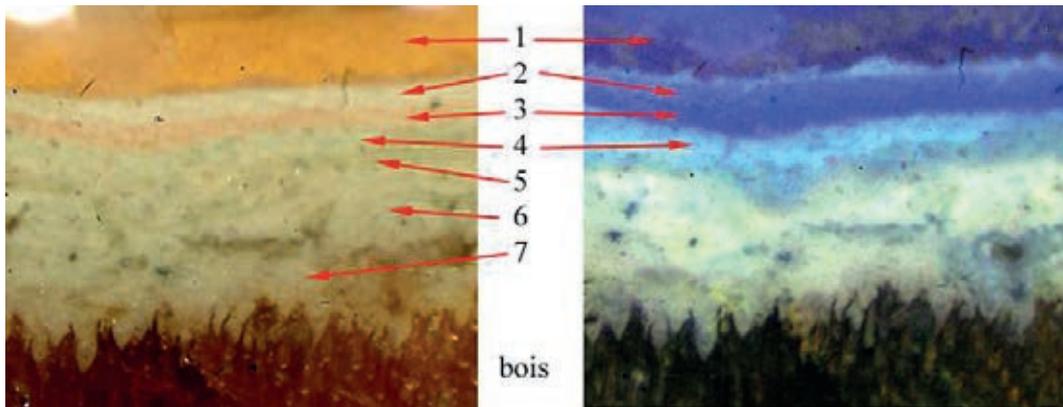
On observe l'inversion des couches 4 et 5

**8 / Echantillon ③ Salle 2 / Dessus de porte orange**



On retrouve ici la configuration du prélèvement ② de la première salle : la disparition des couches intermédiaires et leur remplacement par une épaisse couche blanche.

9 / Echantillon ④ Salle 2 / Dessus de porte orange



On retrouve toutes les couches



Où l'on observe la fragilité des couches profondes.

## Conclusion

Difficile de tirer de cette étude un scénario précis à cent pour cent des différentes interventions qui ont concerné ces deux salles.

On peut déjà relever les fortes variations dans les épaisseurs et les granulométries des couches.

On peut en déduire que les couches les plus profondes (au moins les deux premières) semblent être des couches de préparation (probablement un enduit aqueux de plâtre et colle).

Sur ces enduits, des couches de couleurs apparaissent nettement.

Enfin les interventions modernes se caractérisent par des couches très fines, serrées et homogènes.

Certains prélèvements présentent des variations infimes sur certaines couches.

On peut cependant tirer quelques généralités :

- L'opération moderne (documentée au crayon sur le linteau de la porte de communication entre les deux salles, et donc datée du 14 juillet 2004), a consisté à repeindre l'ensemble en gris clair, et sur ce gris, d'apposer une peinture orange dans certaines zones. (On remarque cependant la présence de deux couches de gris à certains endroits (Salle 1 ④))

- Sous ce gris, on retrouve, dans l'ordre, en remontant dans le passé, un rose-orangé (*vieux rose* dans le compte-rendu de sondage de mes collègues), un vert (*gris-vert d'eau* dans les sondages) et un bleu-gris (*gris clair* pour les sondages) et un gris-vert (*gris froid* des sondages).

- On trouve ensuite au moins deux couches de préparation friables très claires.

- Les plinthes ont un traitement particulier, avec deux couches de bruns (dont une tirant nettement vers le brun-rouge).

- Dans certaines zones des champs oranges, certaines couches intermédiaires sont remplacées par une épaisse couche blanche ( ② salle 1 et ③ salle 2).

Pas question cependant d'en conclure que toute la pièce était dépourvue de ces couches de couleurs puisque on les retrouve dans les deux salles, dans les moulures, ou sur les volets....

Il se peut que certains champs les plus larges aient été en partie abrasés avant le passage de la couche de rose-orangé (mais pas avant l'intervention moderne), et aient reçu un enduit de préparation.

On peut donc conclure, avec les réserves qui s'imposent, que le décor le plus ancien de ces salles était plutôt une harmonie froide, probablement gris-bleu. Cette teinte étant passée indifféremment sur toutes les parties des boiseries, y compris les huisseries.

Seules les plinthes présentaient éventuellement une teinte plus foncée et peut-être plus chaude.

L'ensemble n'a cessé de se réchauffer en passant par le vert pour finir avec l'orangé des années 2000.







**D-2018/146**  
**Restauration des Monuments Historiques. Programme annuel**  
**2018. Demandes de subventions. Autorisation. Signatures.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Le programme 2018 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville est constitué à la fois de phases de diagnostics et de travaux. Il tient compte des contraintes budgétaires qui sont les nôtres aujourd'hui.

**Ce programme s'élève à 2 295 837,00 euros TTC, soit 1 913 197,50 euros HT comme base subventionnable.**

Il se ventile comme suit :

Diagnostics

<b>PORTE DIJEAUX</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Diagnostic avant travaux de restauration</i>	<b>30 000 euros</b>	<b>25 000 euros</b>
	Etat (40%)	10 000 euros
	Ville de Bordeaux (60%)	15 000 euros

Travaux

<b>PLACE SAINT PROJET</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration de la fontaine et de la croix – Dernière tranche</i>	<b>102 865 euros</b>	<b>85 721 euros</b>
	Etat (40%)	34 288 euros
	Ville de Bordeaux (60%)	51 433 euros

<b>PLACE AMEDEE LARRIEU</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration et remise en eau des fontaines – Dernière tranche</i>	<b>197 972 euros</b>	<b>164 977 euros</b>
	Etat (15%)	24 747 euros
	Ville de Bordeaux (85%)	140 230 euros

<b>PLACE DU 11 NOVEMBRE</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration du bassin du monument aux morts</i>	<b>290 000 euros</b>	<b>241 666 euros</b>
	Etat (15%)	36 250 euros
	Ville de Bordeaux (85%)	205 416 euros

<b>MONUMENT DES GIRONDINS</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration du garde-corps du bassin</i>	<b>100 000 euros</b>	<b>83 333 euros</b>
	Etat (40%)	33 333 euros
	Ville de Bordeaux (60%)	50 000 euros

<b>BOURSE DU TRAVAIL</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration des façades – Cour intérieure - Dernière tranche</i>	<b>735 000 euros</b>	<b>612 500 euros</b>
	Etat (40%)	245 000 euros
	Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine (20%)	122 500 euros
	Conseil départemental de la Gironde (20%)	122 500 euros
	Ville de Bordeaux (20%)	122 500 euros

<b>EGLISE SAINT LOUIS</b>	<b>Coût TTC</b>	<b>Montants HT</b>
<i>Restauration du clocher, du chevet et de la chapelle de semaine – 1<sup>ère</sup> tranche de travaux</i>	<b>840 000 euros</b>	<b>700 000 euros</b>
	Etat (15%)	105 000 euros
	Ville de Bordeaux (85%)	595 000 euros

Si l'un des cofinancements devait être moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les cofinancements ci-dessus ;
- à émettre les titres de recette relatifs à ces subventions ;
- signer tout document et convention y afférant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **M. le MAIRE**

Monsieur ROBERT.

## **M. ROBERT**

Restauration des monuments historiques, c'est une délibération annuelle, mais qui est tout à fait importante puisque là aussi, le patrimoine, comme nous le rappelons souvent, est la première richesse culturelle de Bordeaux. En tout cas, elle fait le lien avec toute une série de projets à la fois patrimoniaux et contemporains. Ce patrimoine est l'une des forces de Bordeaux qui rassemble de manière très fédératrice, intergénérationnelle, beaucoup d'habitants et beaucoup d'acteurs associatifs. Avec mon collègue Benoît MARTIN qui a cette délégation auprès de moi, nous travaillons chaque année à un programme de demande de cofinancement auprès de l'État. Outre les actions de 2017 qui se poursuivent, nous ne vous avons pas remis dans cette délibération toute une série de projets comme la rénovation, par exemple, d'une partie de l'Église Saint-Seurin qui n'est pas terminée, et qui va se poursuivre tout au long de l'année 2018, mais nous vous faisons figurer ici les principaux projets qui vont démarrer ou qui concernent l'année 2018.

Le focus, cette année, ou l'effort est particulièrement porté vers du mobilier ou des monuments dont on ne parle pas tant que ça, essentiellement les fontaines et le patrimoine statuaire de Bordeaux. Plusieurs fontaines seront rénovées et remises en eau à Bordeaux. Certaines sont listées dans ce document. D'autres ne le sont pas parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de cofinancement. Il s'agit de la Fontaine Amédée Larrieu, la Fontaine de la Place Saint Projet, le bassin du 11 novembre. La Fontaine des Quinconces également donne lieu à une petite restauration. Nous avons nettoyé la Fontaine des Trois Grâces, Place de la Bourse, et nous restaurons la Fontaine de la place Charles Gruet dans le cadre de la rénovation et du passage de la ligne D, rue Fondaudège.

Le statuaire également qui n'est pas dans cette délibération, mais nous lançons aujourd'hui même une campagne de financement participatif. Sur un budget de 15 000 euros, nous espérons ramener 5 000 euros pour restaurer les trois statues du Jardin public. Nous en avons déjà parlé ici. Et puis, nous avons également engagé des crédits pour restaurer l'une des muses, ancienne muse du Grande Théâtre Erato qui est dans le jardin de l'École des Beaux-arts. Notre Tourny, Place Tourny sera également restaurée, et d'autres statues. Chaque année, nous allons restaurer un certain nombre de statues qui sont souvent dans les collections du Musée des Beaux-arts et qui ont été, il y a déjà fort longtemps, déplacées dans les jardins et dans l'espace public.

Deux édifices religieux font l'objet d'une intervention particulièrement lourde : l'Église Saint-Louis des Chartrons pour terminer sa restauration extérieure et intérieure, et puis, une église qui n'est pas listée ici, car elle ne donne pas lieu à cofinancement de l'État, c'est l'église de Caudéran dont le clocher sera également rénové à partir de cette année, en trois tranches, pour un total tout de même d'un million et demi.

Et la Porte Dijéaux, elle, va donner lieu à une étude en vue d'une restauration lorsque la Place Gambetta aura été rénovée.

Voilà. Tout ceci amène à un programme de travaux dans cette délibération de près de 2 300 000 euros. En réalité, le budget « Patrimoine » de cette année, je rappelle qu'il est près de 3 millions d'euros quand on ajoute le fonctionnement, l'animation du patrimoine, les journaux européens du patrimoine, le SIAP. C'est donc évidemment pour nous un sujet d'intérêt majeur, je crois, pour nous, et pour les Bordelaises et les Bordelais.

## **M. le MAIRE**

Merci. Madame DELAUNAY.

## **MME DELAUNAY**

Monsieur le Maire, je suis saisie par un groupe d'urbanistes qui sont amoureux du patrimoine sur une question à laquelle je ne sais pas répondre et je pense que Monsieur Fabien ROBERT le pourra, qui concerne la réfection de la Place Saint Projet. On me signale que précédemment, entre 1995 et 2005, on a supprimé le bassin en pierre calcaire qui appartenait à cet ensemble architectural, à cet ensemble monumental. Les travaux qui sont prévus se feraient sans aucune autorisation de la part des structures locales et même de la DRAC. Alors Monsieur Fabien

ROBERT, pouvez-vous me rassurer que ce bassin dont j'ai le souvenir, en effet, sera bien remis en place, sinon vos travaux seraient faits en totale infraction ?

**M. le MAIRE**

Merci. Monsieur ROUYEYRE.

**M. ROUYEYRE**

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je profite de cette délibération pour vous interroger puisqu'on parle de patrimoine, sur quelque chose qui commence à choquer les Bordelais, c'est vraisemblablement l'autorisation que vous auriez délivrée ou en tout cas on ne voit pas de quelle manière, sinon cet édifice se serait élevé Place de la Comédie, cette espèce de cabane immonde qui se trouve devant le Grand Hôtel. C'est vraiment très, très moche. Ça abime quand même la perspective. Et j'aurais voulu savoir par quelle autorisation ils avaient pu élever cette cabane d'autant que cet établissement a l'habitude de laisser également, régulièrement des voitures de luxe sans trop qu'on ne proteste face à ce parking sauvage ? Vraisemblablement, ce sont des sauvages qu'on tolère plus que d'autres. Je voudrais savoir donc si vous pouviez nous dire s'il y a eu un permis quelconque délivré pour cette immonde cabane.

**M. le MAIRE**

Madame AJON.

**MME AJON**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, dans SUD-OUEST nous retenons « L'année des fontaines ». L'année des fontaines, en termes patrimoniaux, c'est le moment peut-être de vous rappeler, Cher Fabien, une idée qui vous avait été proposée par Philippe DORTHE de remettre en état la fontaine sur la place Picard. Il s'agit de la fontaine réalisée par Frédéric Auguste BARTHOLDI, un petit bijou historique, mais aussi un petit bijou de réalisation citoyenne puisque le projet a été entièrement porté par les riverains de la Place Picard à l'époque. C'est un symbolisme pour l'Histoire, mais aussi en termes de fonctionnement de la vie de notre cité. Aujourd'hui, en effet, il ne s'agit que d'une copie de la statue qui était au centre de la fontaine et elle en perd une part importante de son intérêt patrimonial. Je vous propose que nous regardions ce dossier pour peut-être l'amener à une nouvelle vie sur l'année prochaine.

**M. le MAIRE**

Madame DELAUNAY à nouveau.

**MME DELAUNAY**

Non, simplement un regret. Moi, j'ai cru quand Matthieu ROUYEYRE s'est exprimé qu'il parlait de la Maison KABAKOV. Je me réjouissais déjà qu'il vous demande de l'enlever. Malheureusement, il n'en est rien, mais je me permets de le lui suggérer et je l'appuierai totalement.

**M. le MAIRE**

Oui, je transmettrai à l'artiste qui est considéré comme un des grands artistes contemporains.

Monsieur DAVID ?

### **M. J-L. DAVID**

Juste une précision à l'attention de Monsieur ROUVEYRE. La cabane dont il parle n'a pas fait l'objet d'une demande réglementaire. Je m'en suis ému auprès du responsable de l'hôtel. Elle est en cours de démontage. Voilà.

Et la deuxième chose, c'est que je ne conseille à personne de garer son véhicule sur la Place de la Comédie qui est désormais sous vidéo verbalisation.

### **M. le MAIRE**

Voilà. Nous faisons beaucoup d'efforts pour garder à cette place sa beauté et sa sérénité. Nous intervenons très régulièrement avec un certain succès, il faut bien le dire, pour que les véhicules de location qui viennent déposer les clients dans le grand hôtel n'y stationnent pas.

En contre point, je voudrais dire quand même, ça, c'est une autre de mes marottes, que je salue la grande patience du Grand Hôtel qui est quand même un des fleurons de l'hôtellerie bordelaise et qui sert beaucoup à notre rayonnement touristique devant les gratteurs de guitare qui s'installent sur la place. Là aussi, il n'y a aucune autorisation et ça ne choque personne. On ne peut pas installer des amplificateurs sur la voie publique sans demander une autorisation. Je sais bien que ce que je dis est antipopuliste, anti-démagogique et que vous allez vous solidariser de ces braves gens qui poussent des hurlements toute la soirée. Ce n'est pas toujours vrai. Il y avait avant-hier ou la semaine dernière, je crois, une chanteuse qui avait une voix très mélodieuse qu'on n'entendait pas, mais quand on entend des rockers qui se déchainent jusqu'à 23 heures, y compris près des terrasses des restaurants qui sont Place de la Comédie, moi pour ce qui me concerne, ça ne me fait pas... comment dire ? Je cherche mon mot... vibrer. Voilà, vibrer. Je cherchais le bon mot. Merci.

Monsieur ROBERT, vous ne voulez rien ajouter ?

### **M. ROBERT**

Si vous voulez que je chante, il me faut le micro. Pour Madame DELAUNAY, juste, ça peut permettre peut-être de préciser nos relations avec l'État et la DRAC qui sont excellentes. C'est un petit peu ce que je disais tout à l'heure sur le Musée des arts déco et c'est la même réponse à Madame DELAUNAY. Quand cette délibération arrive ici au Conseil municipal, la DRAC est totalement alertée. Elle est totalement d'accord sur les grands principes des montants que nous demandons. Et pour votre information, nous avons voté ici l'étude préalable aux travaux de Saint Projet, étude à laquelle a été associée la DRAC. Et donc pour vous répondre très clairement : oui, nous allons restituer le bassin d'origine. Oui, la DRAC, nous travaillons sous son contrôle scientifique comme le veut la loi et oui, il y aura une réunion d'information avec les riverains et ma collègue Laurence DESSERTINE, comme nous avons fait une réunion d'information sur la Place du 11 novembre qui, d'ailleurs, s'est plutôt bien déroulée, notamment avec les parents de l'école, je crois qu'on a pu trouver un compromis.

À l'attention de Madame AJON, nous avons toutes et tous été alertés par Philippe DORTHE sur ce sujet, je crois. Il me semble qu'une réponse négative a été apportée - je dis « il me semble », car je n'étais pas élu à l'époque - sur la réinstallation de cette fontaine. On a aujourd'hui réinstallé la statue. Je veux bien étudier cette question et regarder naturellement avec vous. Je pense cependant que, financièrement, ce n'est pas un projet neutre.

### **M. le MAIRE**

Je voudrais rappeler qu'on a refait, il n'y a pas très longtemps, enfin une dizaine d'années maintenant, cette petite Place Picard en réinstallant la statue de la Liberté. Donc, elle est déjà sympathique. Si on peut l'améliorer encore, pourquoi pas, mais il y a des priorités budgétaires en effet.

Sur cette délibération « Restauration des monuments historiques », est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Dossier suivant.

**D-2018/147**  
**Attribution de subventions. Fonds de Soutien à l'Innovation.**  
**Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, le Fonds de Soutien à l'Innovation, initié au titre de l'axe « Favoriser la création et l'innovation » du Document d'Orientation Culturelle se propose, depuis 2015, de soutenir des projets et actions portés par nos acteurs culturels.

Dans ce cadre, je vous propose aujourd'hui d'attribuer les subventions suivantes :

Association Fish and Shoes : 1 500 euros

Soutien de la 3<sup>e</sup> édition du festival « Free Mind Session », manifestation ayant pour but la promotion de la danse au sens large, par le biais d'une programmation riche et variée destinée à tous types de publics

Association La plume et le crayon : 2 000 euros

Soutien de diverses actions tendant à la promotion de la poésie : organisation d'un banquet littéraire avec l'éditeur Michel Fossier, édition du n° 0 d'un journal consacré à la poésie, déambulations musicales, notamment

Association Bordeaux Hospitalité Saint Jacques : 7 600 euros

Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription Unesco du bien en série des "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", cette association propose des actions culturelles variées autour des composantes bordelaises du bien (Cathédrale et deux basiliques) et du Belem, rappelant le pèlerinage maritime historique : arts vivants, exposition photographique, action culturelle.

Association Là-bas Industry : 1 700 euros

Soutien de ce collectif d'artistes, comprenant des auteurs de bandes dessinée, des illustrateurs adulte ou jeunesse, des coloristes, des artistes plasticiens ou graphistes typographes.

Association Fondation Long Thibaud Crespin : 6 000 euros

Dans le cadre de l'édition 2018 de ce concours international (édition violon), attribution par la Ville de Bordeaux du 3<sup>e</sup> Grand Prix.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2018, rubrique 30 - nature 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2018/148**

**Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de mécénat financier avec Talanton Consulting Group. Convention. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Qu'ils soient récurrents ou ponctuels, les spectacles proposés par le Conservatoire de Bordeaux permettent aux élèves de se produire devant des publics divers sur Bordeaux Métropole.

Durant 2 mois, en mai et juin de chaque année, le Conservatoire de Bordeaux organise *Trajectoires*, un événement unique qui met en scène le travail des musiciens, comédiens, chanteurs et danseurs des Cycles d'Orientation Professionnelle.

*Trajectoires* propose au public plusieurs séries de représentations définies par leur esthétique : *A travers bois* (instruments à vent), *Scordatura* (instruments à cordes), *Musica Création Contemporaine*, *Souffler c'est jouer* (cuivres), *Fenêtres chorégraphiques* (danse), *Musica Saint Genès* (instruments anciens), *Mixa Voce* (chant), *Musica Palmer* (Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées), *Musica Malagar* (musique de chambre), *Instants T* (théâtre).

Dans le cadre de sa politique de mécénat, Talanton Consulting Group souhaite soutenir le projet du Conservatoire de Bordeaux décrit ci-dessus et plus particulièrement les examens d'instruments anciens et de musique de chambre regroupés sous les appellations *Musica Saint Genès* et *Musica Malagar*. A ce titre, Talanton Consulting Group s'engage à faire un don financier à hauteur de 1 000 euros (mille euros) nets de taxes.

En conséquence, nous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter un financement de Talanton Consulting Group sous forme de mécénat dans le cadre du projet décrit ci-dessus,
- accepter le don financier effectué dans ce cadre,
- signer la convention de mécénat jointe et tout document s'y rapportant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER**

**Dans le cadre de l'événement Trajectoires 2018**

**Entre la VILLE DE BORDEAUX**  
**et**  
**TALANTON CONSULTING GROUP**

### **ENTRE**

**La Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire Jacques Thibaud** situé 22 Quai Sainte-Croix 33 000 BORDEAUX, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire agissant en vertu de la délibération

Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire de Bordeaux »,

### **ET**

**Talanton Consulting Group**, n° SIRET 813 164 852 000 28 dont le siège social est situé 3-5 rue de Versailles 92410 Ville d'Avray et représenté par Mme Stella Gouvi Provost, en sa qualité de présidente.

Ci-après dénommée « Le Mécène »

Ci-après dénommées communément « Les parties »,

## **PRÉAMBULE :**

Le mécénat permet de dégager des ressources nouvelles au bénéfice des projets d'intérêt général portés par la Ville de Bordeaux. Les entreprises et les particuliers sont ainsi invités à participer aux projets de la Ville à travers l'acte de don.

### **Description de l'action qui bénéficie du mécénat :**

Qu'ils soient récurrents ou ponctuels, les spectacles proposés par le Conservatoire de Bordeaux permettent aux élèves de se produire devant des publics divers sur Bordeaux Métropole. Ces événements sont également l'occasion d'enrichir l'offre culturelle du territoire en mettant en avant le travail des différents départements du conservatoire.

Durant 2 mois, en mai et juin de chaque année, le Conservatoire de Bordeaux organise *Trajectoires*, un événement unique qui met en scène le travail des musiciens, comédiens, chanteurs et danseurs des Cycles d'Orientation Professionnelle. C'est une occasion particulière pour ces jeunes artistes de se confronter à la réalité de la scène dans le cadre de l'évaluation diplômante de leur dernière année de formation.

*Trajectoires* propose au public plusieurs séries de représentations définies par leur esthétique : *A travers bois* (instruments à vent), *Scordatura* (instruments à cordes), *Musica Création Contemporaine*, *Souffler c'est jouer* (cuivres), *Fenêtres chorégraphiques* (danse), *Musica Saint Genès* (instruments anciens), *Mixa Voce* (chant), *Musica Palmer* (Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées), *Musica Malagar* (musique de chambre), *Instants T* (théâtre).

**Dans le cadre de sa politique de mécénat**, le Mécène souhaite soutenir le projet du Conservatoire de Bordeaux décrit ci-dessus et plus particulièrement les examens d'instruments anciens et de musique de chambre regroupés sous les appellations *Musica Saint Genès* et *Musica Malagar*.

Les Parties se sont donc rapprochées afin de définir les conditions de ce soutien.

### **Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – CHARTE ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT**

Le Mécène s'engage à signer la présente convention dans le respect de la Charte éthique qui lui est annexée (annexe n°2).

La signature de la présente convention vaut signature de ses annexes, et donc de la Charte Ethique par les deux parties.

#### **ARTICLE 2 - ÉLIGIBILITÉ AU MÉCÉNAT**

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux, déclare être habilitée à fournir des reçus de dons aux œuvres, conformément au texte de la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

#### **ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du mécénat établies entre le Mécène et la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux pour l'action définie ci-dessus.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.  
Elle vise à préciser et à délimiter les engagements de chacune des parties.

## **ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU MÉCÈNE**

### **Description du don :**

Le Mécène apporte son soutien à la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux sous forme de don financier :

Le Mécène s'engage à apporter son soutien à l'organisation de *Musica Saint Genès* et *Musica Malagar* dans le cadre de l'événement *Trajectoires 2018* par un don financier à hauteur de 1000€ (mille euros) nets de taxes.

La somme devra être versée sur le compte de la ville de Bordeaux par virement (RIB communiqué en annexe 3) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard le 01/06/2018.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux déclare avoir fourni au Mécène un document explicatif relatif aux modalités de valorisation des dons et prestations en nature dans le cadre de la loi sur le mécénat, intitulé « Cadre fiscal de la valorisation des dons en nature et compétences relatifs au Mécénat » (Annexe 1).

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX**

### **5.1. Affectation du don :**

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à utiliser le don effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

A la réception du ou des dons, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux établira et enverra un reçu fiscal au Mécène (Cerfa 11580\*03 de "reçu pour don aux œuvres").

### **5.2. Mention du nom du Mécène :**

Pour assurer à l'action le rayonnement qu'il convient, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux développe une communication à laquelle, dans une certaine mesure, le Mécène est associé.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à faire apparaître le logo du Mécène ainsi que la mention « Avec le soutien de Talanton Consulting Group » sur les supports de communication relatifs aux *Musica Saint Genès* et *Musica Malagar* organisées dans le cadre de l'événement *Trajectoires 2018* cité dans la présente convention.

Le Mécène fera expressément connaître à la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux sa volonté de rester anonyme dans le cadre de son don, ou celle d'autoriser la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux à communiquer l'identité du Mécène, la nature et/ou le montant de son don.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux autorisera expressément le Mécène à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne, sous réserve de l'acquisition des droits de propriété intellectuelle afférents au projet.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à faire apparaître le logo du Mécène si et seulement si le Mécène fournit les fichiers en haute définition (300dpi) de son logo type format EPS nécessaire à la bonne exécution des engagements.

Dans l'hypothèse où le comportement du Mécène serait en contradiction avec la Charte éthique et porterait atteinte à l'image de la ville, la ville se réserverait le droit de stopper toutes actions de communication mentionnant le Mécène.

### **5.3. Contreparties :**

Comme indiqué précédemment, le Mécène soutient le projet de la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux défini ci-dessus dans le cadre de sa politique de mécénat.

Conformément à la réglementation applicable, sans que cela puisse remettre en cause l'intervention libérale du Mécène, la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux fera bénéficier au Mécène des contreparties suivantes, dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de l'établissement public d'enseignement artistique :

- La Ville de Bordeaux, pour le Conservatoire de Bordeaux, réservera dans les meilleurs rangs un maximum de 5 (cinq) places par jour dans le cadre de *Musica Saint Genès* et *Musica Malagar* (événement *Trajectoires 2018*) qui se déroulent sur 5 jours, soit un total de 25 (vingt-cinq) places maximum, dans la mesure du possible. Le Mécène fera ses meilleurs efforts pour faire connaître au Conservatoire de Bordeaux le nombre de places gratuites réellement attribuées à ses invités, 7 (sept) jours avant la date du concert, et cela afin de permettre au Conservatoire de Bordeaux de remettre en circulation les places disponibles.

## **ARTICLE 6 - REMERCIEMENTS**

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux s'engage à mentionner autant que possible le soutien du Mécène dans les discours officiels et dans la presse dédiée à l'événement.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux mentionnera également le nom de son Mécène parmi ses mécènes de l'année sur les supports qu'elle sera amenée à utiliser pour promouvoir de façon générale sa politique de mécénat.

## **ARTICLE 7 – ANNULATION**

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet qui fait l'objet de la présente convention venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux, le don effectué par le Mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel de l'action, soit réaffecté à une action d'intérêt général similaire convenue entre les parties.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCES**

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux déclare qu'elle a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'elle peut encourir pour des dommages matériels consécutifs ou non, causés par des usagers dans le cadre de ses activités.

Ont la qualité d'assurés au titre de ce contrat, les élus, les agents, les préposés salariés ou non, les collaborateurs bénévoles, les stagiaires et plus généralement toute personne effectuant des missions pour le compte de la Ville de Bordeaux.

Le Mécène devra être assuré au titre d'un contrat de responsabilité civile vis-à-vis des dommages causés aux tiers, au titre d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle.

## **ARTICLE 9 – DURÉE ET VALIDITÉ DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et ce jusqu'à la fin de l'action définie ci-dessus.

La Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux garantit qu'elle est libre de contracter la présente convention et qu'elle ne cédera pas tout ou partie des droits que lui confère cet accord.

Aucune disposition de cette convention ne pourra être interprétée comme créant un lien de subordination entre le Mécène et la Ville de Bordeaux pour le Conservatoire de Bordeaux.

Au cas où une disposition de la présente convention serait considérée, jugée ou réputée à un moment quelconque par une autorité ou un Tribunal compétent comme étant prohibée et/ou nulle, il ne sera pas porté atteinte à la validité des autres dispositions de la convention qui seront considérées séparables, la convention étant alors censée avoir été écrite ou réécrite, selon le cas, sans la disposition prohibée ou nulle.

#### **ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ**

Chacune des parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques, artistiques, transmis par l'autre.

En conséquence chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la convention et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elle jugera utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée des présentes qu'au-delà et sans limitation de durée.

Ne seront toutefois pas entendues comme confidentielles les informations qui seront tombées dans le domaine public antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente convention.

#### **ARTICLE 11 – REPORT – ANNULATION - RÉSILIATION**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties d'une des obligations définies dans la Convention, et trente (30) jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Les Parties sont convenues qu'en cas de résiliation ou d'annulation de la manifestation, aucune d'entre elles ne pourra faire usage de manière directe ou indirecte de l'autre Partie du mécène dans le cadre de la manifestation.

#### **ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE**

Chacune des Parties verra ses obligations suspendues de plein droit, sans formalité, et sa responsabilité dérogée, notamment en cas de survenance d'événement présentant les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit, tels que définis par la jurisprudence en la matière, en ce compris toute injonction de justice rendant l'organisation de la manifestation impossible.

Chacune des Parties informera l'autre en temps opportun de la survenance de l'un de ces événements et s'efforcera d'en atténuer ou d'en supprimer les effets dans les meilleurs délais.

Chacune des Parties pourra mettre fin à la convention de mécénat par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de dix (10) jours au cas où l'exécution de l'accord serait suspendue ou retardée de plus de trente (30) jours pour raison de force majeure, et ce, sans aucune indemnité de part et d'autre.

## **ARTICLE 13 – LITIGES**

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux du ressort de Bordeaux après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à Bordeaux, le

En 2 (deux) exemplaires originaux

**Pour la Ville de Bordeaux**

**Pour le Mécène**

**Monsieur Alain Juppé,  
Maire de Bordeaux  
(ou son représentant)**

**Mme Stella Gouvi Provost,  
présidente**

## ANNEXES

**Annexe 1 : Cadre fiscal du mécénat - Art 238 bis du CGI**

**Annexe 2 : Charte éthique de la Ville de Bordeaux pour ses relations avec ses mécènes et donateurs**

### **Annexe 1 : CADRE FISCAL DU MECENAT - Art 238 bis du CGI**

BIC - Réductions d'impôts - Mécénat ou réduction d'impôt pour les dons en faveur des œuvres et organismes visés à l'article 238 bis du CGI - Conditions relatives aux versements effectués par les entreprises.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, le versement doit procéder d'une intention libérale de l'entreprise et ne doit pas être la contrepartie d'une prestation que l'organisme a effectuée à son profit.

Par ailleurs, ce don, qui peut être effectué en numéraire ou en nature, ne peut pas venir en déduction pour la détermination du résultat imposable. A cet effet, son montant ou sa valeur doit être réintégré de manière extra-comptable.

#### **1. FORME DES DONNS ET VALORISATION DES BIENS DONNÉS**

Les versements des entreprises peuvent être effectués en numéraire ou en nature.

Les dons en numéraire se caractérisent par le versement ponctuel ou répété d'une somme d'argent.

Les dons en nature sont des dons, autres que ceux effectués en numéraire, par lesquels l'entreprise mécène apporte à l'organisme qu'elle entend soutenir des biens, des moyens en personnel, des services, des compétences.

Remarque : en ce qui concerne la forme des dons effectués par les particuliers, il convient aussi de se reporter à la série IR relative aux réductions et crédits d'impôts (BOI-IR-RICI-250).

##### **1.1. Dons en numéraire**

Lorsque l'entreprise effectue un don en numéraire, le montant pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt est égal au montant effectivement versé.

En principe, les dons en numéraire sont effectués directement par le donateur.

Toutefois, il est admis, à l'instar de ce qui est prévu pour les particuliers au titre de l'abandon de revenus ou de produits, que le versement de l'entreprise donatrice à l'organisme puisse être effectué, sur ordre de celle-ci, directement par son créancier.

Fiscalement, la situation est identique à celle dans laquelle le don aurait été directement versé par l'entreprise donatrice.

Ainsi, peuvent ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt les « abandons de recettes », qui constituent une modalité particulière de don en numéraire par laquelle l'entreprise donatrice demande à son client de verser, pour son compte, directement à l'association caritative qu'elle lui aura désignée, tout ou partie du produit de sa vente ou de sa prestation.

**Exemple** : Une entreprise vend des produits pour 100 € HT, auxquels s'ajoute une TVA collectée de 20€ (soit un montant total TTC de 120 €). Elle donne la moitié du produit HT de sa vente à un organisme répondant aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI et demande à son client de procéder, pour son compte, au versement de la somme correspondant à ce don (soit 50 €) audit

organisme. L'entreprise doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 50 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans l'hypothèse où elle demande à son client de procéder, pour son compte, au versement d'une somme de 120 € à l'organisme, soit l'intégralité de sa recette, elle doit constater un produit imposable de 100 € HT, un don de 120 € et collecter une TVA de 20 €.

Dans les deux situations, aucune régularisation de TVA déductible n'est à effectuer.

## 1.2. Dons en nature

Lorsque les dons sont effectués en nature (par exemple, don d'un bien mobilier ou immobilier ou réalisation d'une prestation sans contrepartie), il est nécessaire de procéder à leur valorisation pour les besoins du calcul de la réduction d'impôt et de la réintégration extra-comptable.

D'une manière générale, la valeur du don du bien ou de la prestation de l'entreprise doit correspondre au coût que représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service.

Par ailleurs, la valorisation du don du bien ou de la prestation par l'entreprise doit prendre en compte les éventuelles régularisations de TVA déductible visées au BOI-TVA-DED-60-20 et BOI-TVADED-60-30.

En outre, cette valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus (cf. **II § 80**).

La valeur des dons en nature de biens autres que ceux qui sont immobilisés est égale à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (CGI, Annx. III, art. 38 nonies).

Lorsque le versement prend la forme de produits alimentaires, le don peut être estimé à la valeur pour laquelle les produits sont ou devraient être inscrits en stock en application des dispositions du 3 de l'article 38 du CGI. La valeur d'inscription en stock s'entend de la valeur nette comptable, c'est-à-dire après prise en compte des provisions fiscalement déductibles.

Ainsi, lorsque la valeur nette comptable est nulle, du fait par exemple de la proximité de la date de péremption du produit, aucune réduction d'impôt ne peut être pratiquée.

Par ailleurs, les versements peuvent également correspondre à des prestations en nature. Ainsi, les entreprises peuvent prendre en charge le transport des produits alimentaires qui sont donnés. Dans ce cas, la base de calcul de la réduction d'impôt comprend le coût du transport supporté par l'entreprise donatrice (ce seul coût lorsque la valeur nette comptable est nulle).

S'agissant d'un bien inscrit dans un compte d'immobilisation, le don doit être valorisé à sa valeur de cession retenue pour la détermination de la plus-value ou moins-value liée à la sortie du bien de l'actif (BOI-BIC-PVMV-10-20-10 au II § 350 et suivants).

Lorsque le don en nature effectué par l'entreprise prend la forme d'une prestation non rémunérée, il doit être valorisé à son coût de revient.

Ainsi, une entreprise qui met gratuitement à disposition d'un organisme visé à l'article 238 bis du CGI, un de ses salariés quelques heures par semaine pour y exercer réellement et effectivement une activité consent un don en nature lui ouvrant droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du CGI. Ce don est évalué à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes.

Précisions concernant la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

La circulaire du 14 novembre 2005 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers adressée aux préfets de région, de département et de police précise que la mise à

disposition par une entreprise de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit des SDIS, organismes d'intérêt général au regard de l'article 238 bis du code général des impôts, constitue un don en nature ouvrant droit à réduction d'impôt égale à 60 % de son montant dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Remarques :

1 - Le régime du mécénat ne s'applique qu'aux mises à disposition, par les entreprises, de sapeurs-pompiers ayant le statut de salariés. En conséquence, ne sont pas concernés par le dispositif les exploitants individuels qui seraient amenés à participer à des interventions à l'appel des services de secours.

Les salariés mis à disposition par l'entreprise doivent exercer réellement et effectivement une activité de sapeurs-pompiers au sein des SDIS.

La mise à disposition de salariés doit être réalisée pendant les heures de travail et pour des interventions opérationnelles. En revanche les mises à disposition pour des activités de formation relèvent des dispositions de l'article 8 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers et sont admises au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne constituent donc pas un don de l'entreprise.

2 - Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales y afférentes, desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SDIS à l'entreprise (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier). Cette valorisation doit être réintégrée extra-comptablement par l'entreprise sur l'imprimé n° 2058-A (CERFA n° 10 951) de la liasse fiscale.

3 - Pour que les employeurs puissent justifier qu'ils ont effectué un don en nature au bénéfice du SDIS, ce dernier peut leur remettre une attestation de don, conformément aux précisions figurant dans le II, précisant les dates et heures des interventions du salarié.

Afin de limiter le nombre d'attestations à délivrer, le SDIS a la possibilité d'établir une attestation globale de la totalité des interventions effectuées au titre d'une année, sous réserve que les dates et heures des interventions soient rigoureusement précisées. Le SDIS doit tenir compte des dates de clôture de l'exercice fiscal des entreprises donatrices pour que celles-ci disposent d'une attestation globale correspondant à leur exercice social et non à l'année civile.

Toutefois, les SDIS qui le souhaitent peuvent toujours établir une attestation de dons qui peut être conforme au modèle prévu au 5 de l'article 200 du CGI dans les conditions prévues au 4) du rescrit n°2006/38 du 2 juin 2006 (cf.précédente version du document).

## 2. JUSTIFICATION DU DON A UN ORGANISME ÉLIGIBLE

Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du CGI, et contrairement aux règles applicables aux dons des particuliers prévues à l'article 200 du CGI, le bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons effectués à des organismes éligibles n'est pas subordonné à la production, par les entreprises donatrices, de reçus des organismes bénéficiaires des versements répondant à un modèle fixé par arrêté et attestant notamment du montant, de la date des versements ainsi que l'identité des bénéficiaires (**RECU-DONS**, Cerfa n° 11580 disponible en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) à la rubrique "Recherche de formulaires").

Toutefois, il appartient à l'entreprise donatrice d'apporter la preuve qu'elle a effectué un versement qui satisfait aux conditions prévues à l'article 238 bis du CGI : réalité des dons, montant du versement, identité du bénéficiaire des dons, nature et date du versement.

Dès lors, dans le cadre de leur relation avec les entreprises, les organismes bénéficiaires des dons visés à l'article 238 bis du CGI peuvent bien entendu délivrer les reçus prévus au 5 de l'article 200 du CGI permettant à l'entreprise d'attester du don effectué.

Lorsque l'entreprise effectue un don en nature, l'attestation de don délivrée par l'organisme

comporte, outre son identité, celle de l'entreprise donatrice et la (les) date(s) du don, la seule description physique des biens et services reçus qu'il a acceptés sans mention de leur valeur.

Lorsque l'organisme bénéficiaire n'accepte pas tout ou partie des dons en nature proposés par une entreprise (par exemple, s'agissant de dons de produits alimentaires, parce qu'il n'est pas en mesure d'assurer la prise en charge et la distribution effective des produits au public bénéficiaire de son action), il ne peut délivrer une attestation qu'à raison des seuls dons acceptés. Corrélativement, l'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

## **Annexe 2 : CHARTE ÉTHIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX POUR SES RELATIONS AVEC SES MÉCÈNES ET DONATEURS**

### **Préambule**

Dans le cadre de sa politique de mécénat, et considérant que la recherche de soutien auprès d'entreprises, de fondations et de particuliers constitue une ressource destinée à participer au financement des missions d'intérêt général assumées par la collectivité, la Ville de Bordeaux souhaite définir les grands principes déontologiques devant gouverner les relations avec ses mécènes et donateurs.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le mécénat constitue une opportunité de ressources complémentaires à l'effort financier déployé par la Ville de Bordeaux et ses partenaires publics et institutionnels.

### **1. Rappel du cadre légal du mécénat :**

Une première loi sur le développement du mécénat est promulguée le 23 juillet 1987 et constitue encore aujourd'hui le cadre général du mécénat. Elle est complétée par la loi du 4 juillet 1990 portant sur la création des fondations d'entreprises.

L'instruction fiscale du 26 avril 2000 précise la distinction entre mécénat et parrainage.

Enfin, la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, améliore le régime fiscal du mécénat. Elle fait du régime fiscal français, le régime le plus avantageux en Europe.

### **2. Définition :**

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring qui constitue un échange marchand assorti à des contreparties publicitaires et/ou commerciales directes, comme défini par l'article 39-1 7 du Code général des impôts (CGI).

La présente Charte ne concerne que le mécénat et ne définit en rien les relations de la Ville de Bordeaux avec d'éventuels sponsors ou parrains.

Le mécénat implique une « *disproportion marquée* » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.

Le mécénat peut prendre trois formes :

- mécénat financier : don en numéraire,
- mécénat en nature : don de biens, produits, marchandises, prestations. Il recouvre notamment la remise d'un objet d'art ou de tout autre objet de collection présentant un intérêt artistique ou historique,
- mécénat en compétence : mise à disposition des moyens humains et/ou matériels de l'entreprise sur son temps d'activité.

Le mécène s'engage à valoriser les dons en nature ou en compétence conformément à la réglementation fiscale en vigueur (art. 238 bis du CGI).

### **3. Avantage fiscal :**

Les dons effectués au profit des projets de la Ville de Bordeaux ouvrent droit à un crédit d'impôts prévu par le CGI :

i. Pour les entreprises (art. 238 bis du CGI) :

➔ Une réduction d'impôts à hauteur de 60% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Il existe un régime spécial portant sur les Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur (OIPM). L'aide à l'acquisition ouvre droit à une réduction d'impôts égal à 90% des versements effectués en faveur de l'achat de trésors nationaux ou d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées de France, et ce, dans la limite de 50% de l'Impôt sur la société (IS) dû, uniquement sur avis de la commission consultative des trésors nationaux (art. 238 bis -0 A du CGI).

Pour les entreprises et fondations ne disposant pas d'un établissement en France, les éventuels avantages fiscaux relèvent du droit du pays d'origine, sous réserve d'accords fiscaux bilatéraux.

ii. Pour les particuliers (art. 200 et 200 bis du CGI) :

→ Une réduction d'impôts à hauteur de 66% du montant du don effectué, et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

→ Une réduction d'impôts à hauteur de 75% du montant du don effectué pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF) (loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 16 qui modifie l'art. 885-0 V bis du CGI).

La réduction s'opère dans la limite annuelle de 50 000 € par an, en faveur des fondations reconnues d'utilité publique et des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif.

La Ville de Bordeaux pourra être amenée à contractualiser avec des partenaires comme la Fondation du patrimoine ou la Fondation de France pour collecter des dons sur la base de ce régime fiscal particulier.

iii. Reçu fiscal :

A la réception du don, la Ville de Bordeaux établit et envoie un reçu fiscal au mécène, suivant le modèle Cerfa 11580\*03 « reçu pour don aux œuvres » de l'administration fiscale.

#### 4. Acceptation des dons par la Ville de Bordeaux :

L'acceptation d'un don effectué au profit de la Ville de Bordeaux relève du Conseil Municipal (article L. 2122-21 du CGCT) :

*« Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier : de passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ».*

Le Conseil Municipal est donc compétent pour approuver un don (article L. 2242-1 du CGCT : « *le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* », à charge pour le Maire de formaliser l'accord intervenu.

Néanmoins, l'acceptation des dons par le Maire est possible dans certaines conditions fixées par l'article L. 2122-22 du CGCT qui permet au Conseil Municipal d'effectuer une délégation de pouvoir au Maire, et ce pour la seule acceptation des dons et legs **qui ne sont pas grevés d'une charge ou d'une condition** : « *Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges* ».

#### 5. Restrictions quant à l'acceptation des dons :

La Ville de Bordeaux s'engage à ce que sa politique de mécénat ne se trouve pas en contradiction avec les lois en vigueur en France, et en particulier avec la législation sur la publicité du tabac et des alcools. Les producteurs ou distributeurs de boissons alcoolisées peuvent organiser des actions de mécénat. Dans ce cas, le nom de l'entreprise ou son logo institutionnel peut figurer sur les différents supports de communication en dehors de la mention des produits distribués par cette entreprise. Le mécène est seul responsable de l'identité visuelle qu'il transmet à la Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques ou syndicales françaises ou étrangères, mais aussi de la part d'organisations à caractère religieux.

La Ville de Bordeaux attache une attention particulière à déconnecter toute action de mécénat de sa commande publique, et au-delà, des procédures de concessions ou de délégations.

Ainsi, la Ville de Bordeaux s'interdit d'accepter le mécénat d'entreprises dont l'activité serait susceptible de laisser planer un doute quant à l'impartialité du choix des fournisseurs.

La Ville de Bordeaux se réserve la possibilité de ne pas accepter le mécénat d'une entreprise, de nature à fausser une procédure d'appel d'offres en cours ou à venir.

Une entreprise ne peut être à la fois parrain et mécène d'un même projet.

En tout état de cause, la Ville de Bordeaux se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise.

La Ville de Bordeaux pourra solliciter l'entreprise désireuse de devenir mécène afin qu'elle fournisse la preuve de son engagement éthique et sociétal au regard du projet soutenu.

## **6. Affectation du don :**

La Ville de Bordeaux s'engage à assurer une affectation des dons conforme aux intentions formulées par écrit, selon les termes de la convention de mécénat entre la Ville de Bordeaux et le mécène.

En cas d'annulation de l'action soutenue par le mécène et si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté des parties, le projet venait à être annulé, l'une ou l'autre des parties ne serait redevable d'aucune indemnité ni pénalité.

En cas d'annulation du fait de la Ville de Bordeaux, le don effectué par le mécène sera, à son choix, soit restitué, soit reporté à la date du report éventuel du projet, soit réaffecté à un projet d'intérêt général convenu entre les parties.

## **7. Règles applicables en matière de contreparties :**

Conformément à la réglementation applicable, et sans que cela puisse remettre en cause l'intention libérale du mécène, la Ville de Bordeaux fera bénéficier au mécène de contreparties indirectes en communication et/ou relations publiques et dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la collectivité.

Les contreparties éventuelles sont accordées dans le seul cadre légal et réglementaire en vigueur. Elles sont clairement énoncées dans la convention de mécénat qui lie le mécène et la Ville de Bordeaux.

### **i. Pour les entreprises :**

La Ville de Bordeaux peut accorder à l'entreprise mécène des contreparties correspondant à un maximum de 25% de la valeur totale de la contribution versée selon les instructions fiscales 5-B-17-99 du 4 octobre 1999 et 4-C-5-04, n° 112 du 13 juillet 2004 ou de 5% dans le cadre des trésors nationaux.

Les contreparties peuvent prendre la forme d'une mention sur les supports de communication, de mises à disposition de locaux, de visites privées, d'événements dédiés, d'espaces VIP, de conférences de presse de signature de convention, d'invitations, etc.

Les mécènes bénéficiant de mises à disposition d'espaces ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services dans le cadre d'une contrepartie de mécénat.

ii. Pour les particuliers :

La Ville de Bordeaux peut accorder jusqu'à 25% du montant du don sous forme de contreparties dans la limite forfaitaire de 65€ (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Dans tous les cas, la Ville de Bordeaux s'engage à ne pas aller à l'encontre de ce plafond et procède à une analyse de la valorisation des contreparties afin de mettre en adéquation ce plafond et les attentes du mécène.

En fonction du montant de leur don, les mécènes quelque soit leur nature pourront se voir attribuer, projet par projet, des qualificatifs préalablement définis au sein d'un barème de contreparties, tels que « mécènes fondateurs », « bienfaiteurs », « grandsdonateurs », « soutiens », etc.

## **8. Communication :**

Dans le cadre d'actions de mécénat, la Ville de Bordeaux et le mécène s'accordent sur la nature et la forme de communication autour du projet concerné.

L'utilisation du nom et du logo ou tout autre élément impliquant l'image et la notoriété de la Ville de Bordeaux par un mécène est définie dans la convention.

Les mécènes sont associés au moment protocolaire et/ou mentionnés sur les outils de communication en lien avec les projets soutenus. La Ville de Bordeaux mentionne autant que possible dans la convention les documents sur lesquels figurent la mention ou le logo du mécène. Dans la mesure du possible et quand les délais le permettent, la Ville de Bordeaux fait valider au mécène les outils de communication sur lesquels il figure.

La communication à laquelle le mécène est associée peut être événementielle (par exemple, un logo sur les affiches du projet soutenu) et/ou semi-pérenne. Ainsi, dans le cas d'un soutien en faveur d'une construction, d'une restauration ou d'une acquisition d'œuvre pour un montant significatif, le nom et/ou le logo du mécène pourront être mentionnés par exemple sur un cartel, une plaque, un catalogue, et ce pour une durée déterminée définie dans le cadre de la convention.

La Ville de Bordeaux s'engage à ne pas s'associer à un mécène susceptible de nuire à son image.

La Ville de Bordeaux se réserve le droit de stopper toute action de communication portant sur une entreprise mécène, dans l'hypothèse où le comportement de celle-ci porterait atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou serait en contradiction avec les principes énoncés dans la présente Charte.

La Ville de Bordeaux étudiera au cas par cas les demandes des mécènes qui souhaiteront utiliser d'une manière ou d'une autre une ou plusieurs marques protégées par la Ville de Bordeaux auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

## **9. Co-partenariat / Exclusivité :**

Sauf exception et accord entre les parties, aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène par la Ville de Bordeaux.

Si une exclusivité est accordée, par exemple pour un secteur d'activité, elle ne peut l'être que pour une durée et un projet déterminés. Le montant du don devra compenser le co-partenariat auquel la collectivité aura à renoncer.

## **10. Indépendance intellectuelle et artistique :**

La Ville de Bordeaux conserve son entière liberté d'action et reste libre du contenu de ses projets y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre du mécénat.

La Ville de Bordeaux s'engage, pour les projets relevant du domaine patrimonial et/ou culturel et artistique, à n'accepter aucune intervention sur le contenu artistique et/ou scientifique. Dans ce même cas et dans la limite de la législation française en vigueur sur le droit d'auteur, la Ville de Bordeaux

s'engage à veiller à ce que les images d'œuvres lui appartenant ne soient pas utilisées par ses mécènes de manière injurieuse pour leur intégrité.

**11. Confidentialité :**

La Ville de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des éléments concernant l'entreprise pour une durée indéterminée.

**12. Intégrité, conflit d'intérêts et transparence :**

Conformément aux statuts de la fonction publique, la Ville de Bordeaux veille à ce que ses agents n'entretiennent avec les mécènes aucun rapport susceptible de les conduire à méconnaître leurs obligations de discrétion, de probité et de neutralité.

Dans l'hypothèse d'un mécénat par un fournisseur de la collectivité, cette dernière met tout en œuvre afin de dissocier les agents en charge du contrôle de l'exécution des prestations et de leur paiement, de ceux en charge de gérer le mécénat.

**13. Déclaration d'engagement**

En signant la Charte éthique, la Ville de Bordeaux et ses mécènes s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte, à communiquer leur engagement à respecter ses principes et à promouvoir la présente Charte.

**14. Comité de pilotage :**

Un comité de pilotage composé à parts égales de conseillers issus de la majorité et de l'opposition et émanant de la Commission Administration Générale (première commission) sera constitué afin de veiller à la conformité des mécénats à la présente charte. Son avis sera consultatif.

**15. Application des dispositions :**

L'ensemble des dispositions prévues par la présente Charte Ethique en matière de mécénat prend effet à compter de la date de signature par le Maire de la Ville de Bordeaux.

## Annexe 3 : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

<b>Banque de France</b>					
RC PARIS B 572104891					
<b>Relevé d'identité Bancaire</b>					
<b>Titulaire : Recette des Finances de Bordeaux Municipale</b>					
<b>Domiciliation : BDF Bordeaux</b>					
<b>Siret : 17330211800786</b>					
		<b>Identifiant RIB automatisé</b>			
code banque	code guichet	numéro de compte	clé		
30001	00215	C330000000	82		
		<b>Identifiant RIB non-automatisé</b>			
code banque	code guichet	numéro de compte	clé		
30001	00215	00000P050001	77		
<b>Identifiant International (IBAN) :</b>					
FR95	3000	1002	1500	00P0	5000 177
<b>Identifiant SWIFT (BIC) de la BDF :</b>					
BDFEFRPPXXX					

**D-2018/149**

**CAPC musée d'art contemporain. Exposition Benoit Maire.  
Edition de la monographie. Partenariat éditorial de la Galerie  
Nathalie Obadia. Convention. Signature. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC présente du 08 mars au 02 septembre 2018, une exposition consacrée à Benoît Maire.

A cette occasion, le musée d'art contemporain souhaite publier la première monographie de référence consacrée à l'artiste bordelais.

Ce livre a pour ambition de faire le point sur plus de dix ans de création à travers un choix riche de visuels couvrant la production de l'artiste depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

Il rendra compte également de l'œuvre plurielle et polymorphe de l'artiste et abordera les fondamentaux théoriques ainsi que les questionnements les plus actuels de Benoît Maire en rassemblant un appareil critique composé de réflexions inédites et de textes fondateurs proposés par des spécialistes d'envergure nationale et internationale.

La Galerie Nathalie Obadia, particulièrement intéressée par ce projet inédit, a fait part de son souhait de soutenir financièrement la production de l'ouvrage en versant à la Ville de Bordeaux la somme de 6 600 euros en contrepartie de laquelle elle recevra 300 exemplaires.

Le prix de vente de l'ouvrage est fixé à 35 euros.

Une convention a été rédigée avec la galerie précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à émettre le titre de recettes du montant alloué
- à appliquer ce tarif

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# Convention de partenariat éditorial

Entre les soussignées,

La Ville de Bordeaux,  
pour le CAPC musée d'art contemporain,  
représentée par son Maire, Alain Juppé,  
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue en Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « **CAPC musée** »

D'UNE PART

Et

La Galerie Nathalie Obadia  
Raison Sociale : Nathalie Obadia SARL  
représentée par sa Directrice, Nathalie Obadia,

Ci-après dénommée « **Nathalie Obadia** »

D'AUTRE PART

Le **CAPC musée** et **Nathalie Obadia** sont ci-après dénommés les « **Parties** »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux a choisi de publier la première monographie de référence consacrée à l'artiste Benoît Maire. Ce livre souhaite faire le point sur plus de 10 ans de création à travers un choix riche de plus de 350 visuels couvrant la production de l'artiste depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. L'ouvrage veut rendre compte de l'œuvre plurielle et polymorphe de l'artiste et aborder les fondamentaux théoriques ainsi que les questionnements les plus actuels de Benoît Maire en rassemblant un appareil critique composé de réflexions inédites et de textes fondateurs proposés par des spécialistes d'envergure nationale et internationale.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de la publication du livre consacré à l'artiste Benoît Maire.

## **ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**

L'ouvrage aura les principales caractéristiques suivantes :

Titre : Benoît Maire

Format fermé : 23 × 33,5 cm

424

Nombre de page : 256  
Illustrations couleur et noir et blanc : 350  
Auteurs : Mieke Bal (NL) ; Vincent Honoré (FRA) ; Rahma Khazam (GB) ; Magali Nachtergaele (FRA)  
Langue : français / anglais  
Edition : CAPC musée  
Tirage : 2000 exemplaires  
Tirage de Tête avec sérigraphie signée (50 exemplaires)  
Distribution : Presses du réel

Sous réserve que le descriptif technique ci-dessus soit respecté, le prix de vente public de l'ouvrage est fixé à 35 € TTC.

### **ARTICLE 3 – REPARTITION DES RÔLES**

Le **CAPC musée** assure l'ensemble des tâches éditoriales et de fabrication de l'ouvrage. Il passe les contrats d'auteurs. Il se charge d'acquiescer auprès des auteurs et traducteurs des textes et des œuvres reproduites dans l'ouvrage ou de leurs ayants droit ou société d'auteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage.

Par conséquent, il garantit **Nathalie Obadia** contre tous recours, revendications et évictions quelconque de ce chef. Le **CAPC musée** se charge de l'ensemble des opérations de production et de suivi éditorial et assure la fabrication de l'ouvrage conformément au descriptif détaillé ci-dessus.

### **ARTICLE 4 – PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET COPYRIGHT**

Les deux **Parties** se sont mises d'accord pour qu'apparaisse dans le colophon la mention suivante : « avec le soutien de : **Galerie Nathalie Obadia** », accompagnée du logo de la galerie.

Avec l'accord de l'artiste, la Courtesy de la Galerie Nathalie Obadia sera mentionnée telle qu'indiquée ci-dessous pour un ensemble d'œuvres reproduites dans l'ouvrage, qui sera précisé dans l'annexe 1 : **Courtesy Galerie Nathalie Obadia** »

Le copyright appartient à l'éditeur, le **CAPC musée**.  
Le **CAPC musée** assurera le dépôt légal de l'ouvrage.

### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE NATHALIE OBADIA**

**Nathalie Obadia** s'engage à verser la somme de 6 600 € (SIX MILLE SIX CENTS EUROS) au titre de son soutien à l'édition du livre consacré à l'artiste Benoît Maire.

Cette participation financière sera créditée  
Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82  
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX  
Identification FR9521  
Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX  
Au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE  
ou par chèque à l'ordre de : Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

### **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU CAPC MUSEE**

Le **CAPC musée** s'engage à :

- remettre à **Nathalie Obadia** 300 exemplaires du livre, qu'il lui fera livrer à ses frais à l'adresse suivante : 3 rue du Cloître Saint-Merri F-75 004 Paris ;
- faire apparaître le soutien de **Nathalie Obadia** sur les supports de communication dédiés à la publication de l'ouvrage de Benoît Maire.

### **ARTICLE 7 - CONDITION PARTICULIERE**

Dans le cas où **Nathalie Obadia** souhaiterait acquérir des exemplaires supplémentaires du catalogue de l'exposition, cet achat se fera par l'intermédiaire du distributeur du livre, selon les modalités et aux conditions définies par le distributeur avec l'éditeur concernant les professionnels du livre.

#### **ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Pour toute contestation entre les **Parties** sur l'interprétation ou l'application des présentes, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétence auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,  
F-33045 Bordeaux Cedex
- pour Nathalie Obadia, 3, rue du Cloître Saint-Merri  
F-75004 Paris

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,  
le 18 Janvier 2018

po/Nathalie Obadia,  
Sa Directrice,

po/la Ville de Bordeaux,  
Son Maire,

Nathalie Obadia

Alain Juppé

**D-2018/150**  
**CAPC Musée d'Art Contemporain. Coproduction de**  
**l'exposition Satellite 11 avec le Jeu de Paume. Avenant à la**  
**convention. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion de notre assemblée du 20 novembre dernier, vous avez donné votre autorisation pour la signature d'une convention entre le Jeu de Paume et le CAPC musée d'art contemporain pour la coproduction de l'exposition *Satellite 11ème édition*.

Le Museo Amparo de Puebla (Mexique), qui a souhaité s'associer à cette programmation, a fait connaître plus précisément ses conditions de participation notamment pour ce qui concerne la prise en charge des frais liés au catalogue et au commissariat de l'exposition.

Ainsi, du fait de cette collaboration financière tripartite, la Ville de Bordeaux voit sa contribution diminuée de 3 125 euros.

Un avenant à la convention a été rédigé permettant de redéfinir les nouvelles conditions de collaboration entre le Jeu de Paume, le CAPC et le Museo Amparo.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer cet avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# AVENANT

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

### **Le Jeu de Paume,**

association dont le siège est situé à Paris, 1, Place de la Concorde, F-75008,  
représenté par sa Directrice, Madame Marta Gili,

ci-après dénommé « le **JDP** »

d'une part,

## ET :

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain,  
représentée par son Maire, Alain Juppé,  
habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du  
et reçue en préfecture en date du  
domiciliée en l'Hôtel de Ville F-33077 Bordeaux cedex, France

ci-après dénommée la « **Ville de Bordeaux-CAPC musée** »

d'autre part.

Ensemble désignés « les **Parties** »,

## **IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ**

Le **JDP** et la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** ont conclu une convention en date du 22 novembre 2017 qui définit les conditions et modalités de coproduction des expositions et catalogues de la 11<sup>e</sup> édition de la programmation Satellite. Le Museo Amparo à Puebla, Mexique (ci-après dénommé **MA**) participera également à ce cycle.

Le présent avenant a pour objet de préciser la participation du Museo Amparo à la publication des catalogues qui prendra la forme d'un achat d'exemplaires et indiquer un reversement supplémentaire du Jeu de Paume à la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** lié à la participation du Museo Amparo aux frais de commissariat des Expositions.

L'alinéa 1.3 de l'article 1, 2.2 et 2.4 de l'article 2, 5.2 et 5.3, 5.4 de l'article 5 de la convention du 22 novembre 2017 sont donc amendés comme suit.

L'alinéa 5.5 est ajouté à l'article 5 comme suit.

## **ARTICLE 1 : PRINCIPE DU PARTENARIAT**

### **1.3** *Production des expositions et des catalogues*

Le **JDP** réalisera les trois catalogues d'exposition pour lui-même, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**, et le **MA** comme détaillé en article 2.1.

Le **JDP** cédera au **MA** 75 exemplaires de chacun des titres de la programmation au prix de 10 € TTC l'unité (frais de transports non inclus), soit pour un montant global de 2 250 € TTC. Ces exemplaires sont destinés à la revente dans les espaces du Museo Amparo exclusivement. Les modalités de cession de ces exemplaires feront l'objet d'un contrat séparé entre le **JDP** et le Museo Amparo.

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **2.2 Obligations de la Ville de Bordeaux-CAPC musée**

La Ville de Bordeaux-CAPC musée s'engage :

- à verser au **JDP** la somme de 1 500 € TTC, soit un tiers des frais engagés pour la rémunération au titre de droits d'auteur pour la cession de leurs droits de reproduction et diffusions de leurs œuvres vidéo ;
- à verser au **JDP** la somme de 6 000 € TTC, soit un tiers des frais engagés au titre de la production des œuvres sur présentation de mémoires de frais du **JDP** ;
- à verser au Jeu de Paume un tiers des frais engagés au titre de la production des sous-titrages des vidéos, dans la limite maximale de 1 600 € TTC, sur présentation de mémoires de frais du **JDP** ;
- à verser au **JDP** un tiers des frais engagés au titre de la traduction en anglais et en français des textes des artistes et du commissaire pour les expositions dans la limite maximale de 500 € TTC, sur présentation de mémoires de frais du **JDP** ;
- à verser au **JDP** 50% des frais engagés au titre de la production des catalogues, dans la limite maximale de 10 500 € TTC, sur présentation de mémoires de frais du **JDP** ; de cette somme sera soustraite le montant de 1 125 €, correspondant au reversement par le **JDP** au **CAPC** de 50 % des recettes de la vente définie à l'article 5.5. ;
- à prendre en charge l'attribution d'un ISBN au catalogue et son dépôt légal auprès de la Bibliothèque nationale de France.

### **2.4 Modalités et calendrier de paiement**

Au titre de la présente convention, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** versera au **JDP** les sommes mentionnées à l'article 2.3, par virement bancaire, selon le calendrier suivant :

- au 31 décembre 2017, en un seul versement pour un montant total de 20 100 € TTC (VINGT MILLE CENT EUROS) sur présentation d'une facture.

Du fait de la participation du **MA** à la 11<sup>ème</sup> programmation Satellite 11, le **JDP** et la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** verront leur participation aux frais de commissariat diminuer d'un tiers. A ce titre, le **JDP** reversera à la **Ville de Bordeaux** la somme de 2 000 € augmentée des 1 125 € correspondant aux recettes de ventes de catalogues tel que mentionné en articles 2.2 et 5.5.

Le **JDP** refacturera le solde correspondant à la participation aux frais de la production des sous-titrages des vidéos en anglais et de la traduction en anglais des textes des artistes et du commissaire pour les expositions le cas échéant sur présentation de mémoire de frais, dans la limite maximale de 2 100 € TTC, à l'ouverture de la dernière exposition au **CAPC**.

Il est précisé que dans le cas où le bilan financier de l'opération Satellite 11 ferait apparaître que les dépenses engagées seraient inférieures au budget prévisionnel, le **JDP** s'engage à rembourser à la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** le montant des sommes excédentaires versées.

## **ARTICLE 3 :**

## **ARTICLE 5 - CATALOGUES**

### **5.2 Mentions et logos**

Les catalogues comprendront :

- les mentions et/ou les logos respectifs du **JDP**, du **CAPC**, du **MA**, en quatrième de couverture, en page de titre et en page de crédit ;
- les mentions et/ou les logos respectifs des partenaires, sponsors, mécènes et tutelles du **JDP**, du **CAPC** et du **MA** en page de 429.

Les logos pourront être reproduits en noir et blanc plutôt qu'en couleur.

Les mentions suivantes figureront en page de crédit :

- « Cet ouvrage a été publié à l'occasion de l'exposition "[Titre]", présentée au Jeu de Paume, Paris, du [dates] au [dates], au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du [dates] au [dates], sous le haut patronage d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, président de Bordeaux métropole, ancien Premier ministre, et de Fabien Robert, adjoint au maire en charge de la Culture et du Patrimoine, et au Museo Amparo de Puebla du [dates] au [dates]. »
- « Cette exposition s'inscrit dans le cadre de « NOVLANGUE\_NEWSPEAK », une proposition d'Agnès Violeau pour la programmation Satellite 11. »
- « Exposition coproduite par le Jeu de Paume, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux et le Museo Amparo de Puebla. »
- « Les Associations des Amis du Jeu de Paume et du CAPC contribuent à la production des œuvres de cette programmation. »

Le crédit suivant apparaîtra dans les catalogues :

© Jeu de Paume, Paris, 2018

© CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux, 2018

© Museo Amparo, Puebla, 2018

### 5.3 Validations

La maquette des ouvrages, les pages protocolaires et la couverture seront soumises à la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** par le **JDP** pour validation expresse, selon un planning qui sera communiqué en amont par le **JDP**. Les pages protocolaires et la couverture seront soumises au **MA** par le **JDP** pour validation expresse, selon un planning qui sera communiqué en amont par le **JDP**. Le bon à tirer sera donné conjointement par le **JDP** et la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**.

### 5.4. Tirage, répartition des exemplaires et prix de vente

Le tirage de chaque catalogue est fixé à 600 exemplaires, répartis par moitié entre le **JDP**, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**. Ces ouvrages pourront être commercialisés par le **JDP**, la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** exclusivement sur leur site/boutique/librairie respectif/ive ou cédés à titre gratuit.

La **Ville de Bordeaux-CAPC musée** pourra faire éditer 100 exemplaires supplémentaires en tirage papier pour chacune des expositions, à ses seuls frais. La **Ville de Bordeaux-CAPC musée** pourra modifier le chiffre de ce tirage sous réserve de l'accord préalable du Jeu de Paume.

La **Ville de Bordeaux-CAPC musée** pourra établir, pour l'édition de ces tirages supplémentaires, un contrat de diffusion avec le Diffuseur de son choix.

La **Ville de Bordeaux-CAPC musée** prendra en charge les frais de livraison de ces catalogues auprès du Diffuseur de son choix.

Il est convenu que la part éditeur déagée sur les ventes de ces catalogues par le Diffuseur reviendra exclusivement à la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**.

Le Diffuseur choisi par la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** sera le diffuseur exclusif de l'ouvrage papier pour les librairies et professionnels du livre en France et à l'étranger.

Le prix de vente public de chaque catalogue s'élève à 14 € TTC.

Une version numérique (e-pub) de chaque catalogue sera commercialisée par le **JDP** au prix unitaire de 6,99 € (TTC) par l'intermédiaire d'Art Book Magazine Distribution.

Les recettes des ventes de la version numérique, déduction faite de la remise du diffuseur, reviennent au **JDP** exclusivement.

Les exemplaires justificatifs (auteurs, traducteurs, prêteurs, iconographie, photographeurs, imprimeurs...) et leurs envois seront à la charge du **JDP** et de la **Ville de Bordeaux-CAPC musée** par moitié. Le nombre d'exemplaires alloué à chaque intervenant est défini comme suit :

#### **Exposition**

Artiste : 40

Commissaire : 10

Prêteur : 1  
Autre intervenant / partenaire : 1

### **Publication**

Auteur unique (hors commissaire et artiste) : 5  
Auteur d'un ouvrage collectif (hors commissaire et artiste) : 2  
Studio graphique : 8  
Prestataire extérieur (traducteur, relecteur, photographe, agence iconographique, etc.) : 1  
Distributeur numérique (Art Book Magazine) : 1  
Dépôt légal : 2

Chacune des **Parties** pourra modifier le nombre d'exemplaires sous réserve de la validation préalable de l'autre partie.

Chacune des **Parties** prendra à sa charge les exemplaires destinés à ses propres mécènes et partenaires ainsi que leur envoi.

Une liste commune d'exemplaires de presse sera établie par les services de presse des deux **Parties**.

Tout projet de retraitage, solde ou pilon devra se faire avec l'accord des deux **Parties**.

### **5.5 Vente d'exemplaires au Museo Amparo**

L'achat d'exemplaires au **JDP** par le **MA** ne modifie pas le tirage prévisionnel total de 600 exemplaires, ni la répartition du nombre d'exemplaires entre le **JDP** et la **Ville de Bordeaux-CAPC musée**. Les recettes résultant de la vente d'exemplaires au **MA**, tel que décrite à l'article 1.3, seront réparties à 50/50 entre le **JDP** et le **CAPC**.

La coédition avec le **MA** en version espagnole, le cas échéant, ferait l'objet d'un avenant au présent contrat.

Les autres dispositions du contrat en date du 22 novembre 2017 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,  
le

Po/ le Jeu de Paume,  
sa Directrice,

Marta Gili

Po/ la Ville de Bordeaux  
son Maire,

Alain Juppé

**D-2018/151**  
**CAPC Musée d'art contemporain. Edition et diffusion**  
**des catalogues de l'exposition Satellite 11. Signature.**  
**Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 novembre dernier, notre assemblée a donné son accord pour la coproduction de l'exposition Satellite 11 entre le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux, le Museo Amparo de Puebla et le Jeu de Paume à Paris.

Cette collaboration prévoit notamment l'édition d'un catalogue pour chacun des 3 cycles d'exposition.

Le prix public de vente est fixé à 14 euros TTC.

Afin de toucher un large public, aussi bien l'amateur d'art que les chercheurs ou les enseignants en histoire de l'art, le CAPC musée d'art contemporain souhaiterait faire appel aux Presses du Réel pour en assurer la diffusion, la part éditeur ainsi dégagée revenant exclusivement à la Ville de Bordeaux.

Ainsi sur les 700 exemplaires édités pour chaque exposition :

- 250 seront réservés au Jeu de Paume,
- 100 au Museo Amparo,
- 100 à la vente par le Diffuseur,
- 100 à la vente Accueil/Boutique du CAPC,
- 150 aux dons ou échanges du CAPC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de diffusion avec les Presses du Réel
- à faire appliquer le tarif de vente

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **M. le MAIRE**

Monsieur ROBERT.

### **M. ROBERT**

La délibération suivante concerne le CAPC. Il s'agit de l'édition et la diffusion des catalogues dans le cadre de l'exposition Satellite 11 que nous coproduisons avec plusieurs musées. Il s'agit du catalogue très traditionnellement fixé à 14 euros pour 700 exemplaires avec la maison d'édition « Presse du réel ».

### **M. le MAIRE**

Qui demande la parole ? Monsieur FELTESSE.

### **M. FELTESSE**

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, je profite de cette délibération pour revenir sur le dossier du CAPC qui a connu un certain nombre de soubresauts et vous interroger plus particulièrement sur la vision que vous commencez à avoir :

- un, sur l'avenir du CAPC ;
- deux, sur la question d'Arc en rêve logé au sein du CAPC et on sait les uns et les autres que les fondateurs vont partir un jour ou l'autre à la retraite ;
- et, trois, avoir la confirmation ou non qu'il n'y aura pas de nouvelles éditions d'AGORA, en tout cas, tel qu'on le connaissait. Autour de l'Entrepôt Lainé, il y avait certaines animations, un rayonnement et c'était assez symbolique pour notre ville. Je voulais savoir quelles étaient les évolutions prévues.

### **M. le MAIRE**

Sur ce point, des réponses très simples. Nous nous sommes séparés de la Directrice du CAPC qui a fait un excellent travail artistique, qui est une excellente Commissaire d'exposition, mais je l'ai rappelé à plusieurs reprises, dont les talents de management ont trouvé leurs limites, et l'équipe, de ce point de vue, était quand même assez fragilisée. Donc, nous sommes en train de chercher une solution, je ne dirais pas consensuelle, ça sera difficile, mais honorable.

Par ailleurs, la Directrice d'Arc en rêve, comme d'autres, progresse en âge. Voilà, le temps du retrait va venir. Nous sommes en train de réfléchir à une meilleure articulation entre Arc en rêve et le CAPC dans le cadre d'un projet qui fera l'objet ensuite d'un appel à candidatures sur ces deux activités qui pourraient être complémentaires.

Nous sommes conduits, en particulier pour des raisons budgétaires, à simplifier un peu le programme des événements et j'ai indiqué ce matin que la Fête du fleuve de 2019 serait intégrée dans la saison culturelle qui va poursuivre celle que nous avons développée en 2018.

Quant à AGORA, effectivement, mon idée est de faire en sorte que la manifestation de clôture de Bordeaux 2050 à Pâques 2019 soit intégrée aussi avec AGORA et donne lieu à une manifestation conjointe. Voilà, un petit peu le schéma dans lequel nous sommes aujourd'hui.

Sur cette délibération CAPC, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

### **M. ROBERT**

Monsieur le Maire, je voulais aborder une délibération qui a été regroupée, très brièvement sur la Base sous-marine pour en dire un mot d'actualité si vous m'y autorisez ?

**M. le MAIRE**

Ce n'est pas l'ordre du jour ?

**M. ROBERT**

C'est la 153, elle a été regroupée un peu trop rapidement ce matin. C'est moi qui n'ai pas réagi assez tôt. Il s'agit là d'un partenariat autour des arts numériques avec l'association Trafic que l'on renouvelle. Une association qui va nous permettre de développer une programmation autour de la musique, notamment dans la base. Ça vient, là encore, nourrir les événements. Je veux dire que l'exposition Digital Abysses que nous avons actuellement, a fait plus de 25 000 visiteurs depuis son ouverture. Je crois qu'en termes de rapidité de fréquentation, c'est tout à fait remarquable. Je veux dire aussi, avec un tout petit peu plus de détail, mais comme vous l'avez indiqué, que nous arrivons aujourd'hui à la fin du dialogue compétitif dans le cadre de la DSP, que vous devriez pouvoir, Monsieur le Maire, annoncer le candidat qui a votre préférence dans le cadre de la DSP, puisque c'est la règle, avant l'été pour un vote du Conseil municipal en septembre.

**M. le MAIRE**

Très bien. Cette délibération n'était pas dégroupée donc j'en conclus qu'il n'y avait pas d'oppositions, ni d'abstentions. Nous passons donc à la délégation suivante.

## CONTRAT DE DIFFUSION / DISTRIBUTION

Entre  
La Ville de Bordeaux  
Pour le CAPC musée d'art contemporain  
7, rue Ferrère  
33000 Bordeaux  
représenté par Fabien Robert  
ci-dessous dénommé l'Editeur  
d'une part,

et  
Les presses du réel  
35 rue Colson  
21 000 Dijon  
représentées par Raphaël Brobst  
ci-dessous dénommé le Diffuseur  
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

L'Editeur s'engage par les présentes à confier en exclusivité\* au Diffuseur, qui accepte, la représentation commerciale, la promotion, la vente et la distribution d'une série de quatre ouvrages publiés dans le cadre du programme « Satellite », consacrés aux artistes Damir Ocko, Daphné Le Sergent et Alejandro Cesarco, à paraître en 2018, en France, Suisse, Belgique et Luxembourg, et dans le reste du monde par l'intermédiaire d'Idea Books, le tout suivant les termes et conditions mentionnés aux présentes. Les projets de collaboration avec d'autres partenaires pour la distribution internationale feront l'objet d'une annexe au présent contrat.

\* Le Diffuseur autorise l'Editeur, ainsi que le Jeu de Paume, Paris, et le Museo Amparo, Puebla, coéditeurs des ouvrages, à vendre les ouvrages sur place dans leur propre librairie / boutique ainsi que sur leur site internet respectif.

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions et modalités de la collaboration des parties.

### Article 2 : Obligations générales du Diffuseur

Le Diffuseur reconnaît que les travaux et services qu'il sera appelé à rendre aux termes du présent contrat consistent à :

2.1 - Recevoir, enregistrer, envoyer dans les meilleurs délais et suivre jusqu'à leur exécution complète les commandes qui proviennent des clients.

2.2 - Prendre en charge la gestion des stocks portant sur les marchandises confiées par l'Editeur.

2.3 - Communiquer à l'Editeur sur demande, dans un délai d'un mois, toute information concernant les titres en stock.

2.4 - Établir le 31 janvier de chaque année un inventaire physique complet des stocks de l'Editeur en dépôt, et un arrêté des ventes le 31 décembre. Un écart de 2 % par titre entre le nombre théorique d'ouvrages et le nombre d'exemplaires constaté lors de l'inventaire est considéré comme acceptable.

2.5 - Communiquer à l'Editeur au cours du semestre qui suit celui pour lequel ils sont compilés, les renseignements commerciaux suivants :

- nombre d'exemplaires vendus par titre
- montant en prix public hors taxes des ouvrages vendus par titre
- montant facturé hors taxes des ouvrages vendus par titre

Le Diffuseur assure la commercialisation et la promotion de l'ouvrage suivant ses propres méthodes concernant notamment la prise des commandes, la facturation des librairies, la fixation des conditions de revente et les livraisons à la clientèle.

Le Diffuseur assure lui-même le référencement de l'ouvrage sur Dilicom ainsi que sur Amazon.fr via Cyber-scribe.

### **Article 3 : Obligations générales de l'Editeur**

L'Editeur s'engage à transmettre tous documents et informations sur l'ouvrage (textes, résumés en français et en anglais, descriptions matérielles, mentions de responsabilité, visuels) nécessaires au référencement bibliographique et à la mise en place de la diffusion (bases de données professionnelles, médias spécialisés, site internet et catalogue du Diffuseur, liste de diffusion), dans les délais nécessaires à ces démarches.

L'Editeur consent à laisser le distributeur libre de reproduire et de publier tout élément fourni par ses soins ou contenu dans l'ouvrage en vue de leur diffusion.

L'Editeur s'engage à attribuer un ISBN à chaque ouvrage, qui devra figurer en 4e de couverture (imprimé directement sur l'ouvrage ou à défaut sur une étiquette), ainsi que le prix public TTC, le code-barre et le code EAN. L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur sur l'ouvrage ouvrage, suivi de l'adresse de son site Internet ([www.lespressesdureel.com](http://www.lespressesdureel.com)).

L'Editeur s'engage à mentionner le nom du Diffuseur, accompagné de l'adresse de son site Internet, sur tous les supports de promotion de l'ouvrage.

L'Editeur informe Electre de la distribution de l'ouvrage par le Diffuseur et procède lui-même au référencement de tous ses ouvrages. Il assure ensuite le suivi des informations de disponibilité sur Electre.

### **Article 4 : Livraison des stocks**

Les marchandises qui doivent être stockées par le Diffuseur seront livrées au 35 rue Colson - 21 000 Dijon. Les frais d'expédition et de retour éventuel sont à la charge de l'Editeur.

Le Diffuseur définira les quantités d'ouvrages à être stockées par ses soins, tant pour la livraison initiale que pour les réassorts. Il est convenu d'une livraison initiale de 300 exemplaires et de réassorts par 100 exemplaires.

Le Diffuseur décline toute responsabilité quant à l'éventuel mauvais état des ouvrages reçus, du fait de mauvaises conditions d'emballage ou de transport. Le constat pourra en être fait soit à la réception des colis soit à l'ouverture de ceux-ci, dans un délai maximum de 1 mois.

Toute livraison devra être accompagnée d'un bordereau de livraison en double exemplaire indiquant les titres et leurs quantités.

Le Diffuseur pourra se charger dans certains cas de l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage en service de presse et en exemplaires de démonstration à l'attention des libraires (exemplaires marqués au tampon et non destinés à la revente), dans les quantités convenues avec l'Editeur.

Le Diffuseur enverra trois exemplaires de chaque Ouvrage à Idea Books en service de presse, à l'usage des différents représentants.

Le Diffuseur pourra expédier annuellement à l'Editeur, aux frais de ce dernier et à l'adresse indiquée par lui, les stocks d'ouvrages retournés abîmés par la clientèle au Diffuseur

dans le cadre de la faculté de retour régie par les règles de la profession. Le quota annuel d'ouvrages abîmés est estimé à 10 %.

### **Article 5 : Assurances et renonciations à recours**

L'Editeur s'engage à faire assurer ses stocks. Ainsi, en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux, risques spéciaux, vols et tout cas de force majeure), le Diffuseur ne pourra être tenu pour responsable des exemplaires détériorés, détruits ou disparus.

Le Diffuseur n'est pas responsable des avaries dues au vieillissement des ouvrages ou des dommages occasionnés par les différentes manipulations, notamment par les opérations de retour.

En conséquence :

- L'Editeur renonce par principe à tout recours contre le Diffuseur en cas d'un sinistre quelconque de nature à affecter les quantités et/ou valeurs du stock.

- L'Editeur s'engage envers le Diffuseur à souscrire à ses seuls frais auprès de l'assureur de son choix une police d'assurance destinée à garantir le coût de la reconstitution de stock pour tous les événements susceptibles d'en affecter la quantité et/ou la valeur.

- La police d'assurance souscrite par l'Editeur devra couvrir également les conséquences économiques et commerciales susceptibles de résulter de toute destruction totale ou partielle du stock ainsi que d'une façon générale l'ensemble des dommages immatériels.

- L'Editeur appréciera lui-même le montant des capitaux à garantir à ces divers titres.

### **Article 6 : Garanties**

L'Editeur déclare que l'ouvrage distribué en application du contrat ont fait l'objet de contrats écrits avec le ou les auteurs et les ayant droits.

L'Editeur déclare avoir effectué les formalités du dépôt légal.

En conséquence, L'Editeur garantit le Diffuseur contre toute poursuite résultant de la violation, de la législation relative au caractère illicite, outrageant ou diffamatoire de l'ouvrage distribué ainsi que des catalogues et matériels qu'il livre.

Le Diffuseur ne sera pas responsable du non-respect de ces garanties par l'Editeur. Ce dernier s'engage à rembourser au Diffuseur toute somme que celui-ci serait mis dans l'obligation de déboursier.

### **Article 7 : Prix**

Conformément à l'article 1 de la loi n°81,766 du 10 août 1981, l'Editeur communique le prix de vente public TTC de l'ouvrage librement fixé par ses soins.

### **Article 8 : Rémunération**

Le Diffuseur devra verser semestriellement à l'Editeur le prix des ouvrages vendus et livrés par ses soins aux clients (à l'exception des comptes non acquittés), déduction faite d'une remise de 60 % calculée sur le prix public hors taxe (comprenant les remises accordées au clients et tous frais engagés par le Diffuseur pour la mise en œuvre de la diffusion et de la distribution telle que définie à l'article 2), s'étant prévalu de son droit de retour.

La diffusion et la distribution des ouvrages à l'étranger dans les pays non francophones est assurée par l'intermédiaire d'Idea Books. Le Diffuseur établira un relevé des ventes spécifique et reversera le prix des ouvrages vendus, déduction faite d'une remise de 67,80 % calculée sur le prix public hors taxe (comprenant la remise accordée à Idea Books et la commission revenant au Diffuseur), s'étant prévalu de son droit de retour.

Chaque fin de semestre le Diffuseur adressera un relevé à l'Editeur (établi conformément à l'article 2.5) lui permettant d'établir sa facture, payable dans le mois suivant le semestre des ventes correspondantes.

### **Article 9 : Responsabilité des comptes**

En vertu de l'article 8, le Distributeur assume l'entière responsabilité des comptes à recevoir pour la vente de l'ouvrage de l'Editeur. Les ouvertures de comptes, les limites de crédit et les fermetures de comptes des clients sont sous son entière responsabilité.

Les conditions commerciales (remises, possibilités de retour, délais de règlement) sont fixées par le Diffuseur, qui se réserve le droit de refuser de servir certains libraires mauvais

payeurs.

**Article 10 : Durée du contrat**

Le présent contrat, conclu pour une période d'un an, prendra effet à la date de la signature.

Il se renouvellera automatiquement à moins que l'une des deux parties n'ait indiqué son intention de ne pas le renouveler par l'envoi d'un avis écrit adressé sous pli recommandé à l'autre partie, six mois au moins avant la date de renouvellement.

**Article 11 : Dispositions de fin de contrat**

En cas de non renouvellement du présent contrat, l'Editeur devra prendre toute disposition pour ne plus avoir d'ouvrages ou de collections en stock à la fin de la période contractuelle.

Les démarches relatives aux modifications des mentions de diffusion et de distribution dans les bases de données bibliographiques professionnelles seront à la charge de l'Editeur.

Le Diffuseur s'engage à créditer pendant les trois mois qui suivent la fin du contrat les retours en provenance de la clientèle.

A l'expiration du contrat, le Diffuseur aura trois mois pour produire un dernier relevé des ventes, en y intégrant d'une part les retours déjà enregistrés, et d'autre part les prévisions raisonnables de retours susceptibles d'intervenir.

Le Diffuseur devra expédier aux frais de l'Editeur et à l'adresse indiquée par ce dernier les ouvrages en stock lui appartenant.

**Article 12 : Attribution de juridiction**

Si l'une ou l'autre des parties ne remplit pas quelconque des obligations mentionnées aux présentes et ne remédie pas à son défaut dans un délai de soixante jours par un avis écrit à cet effet, l'autre partie pourra, à son gré, résilier le présent contrat par l'envoi d'un simple avis écrit, sans encourir aucune responsabilité pour rupture de contrat.

Toute contestation pouvant naître à l'occasion du contrat sera de la compétence des tribunaux de Dijon.

Fait à Dijon, le 27 février 2018 en double exemplaire.

Pour l'Editeur  
La Ville de Bordeaux  
L'Adjoint au Maire  
Fabien Robert

Le Diffuseur

**D-2018/152**  
**Musée des Beaux-Arts. Application de conditions de gratuité générale à titre exceptionnel et ponctuel. Décision. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° D-2017/459 en date du 20 novembre 2017, reçue en Préfecture le 21 novembre 2017, vous avez autorisé la création d'une boutique au sein de l'espace d'accueil du Musée des Beaux-arts de Bordeaux. Le projet, conduit par le Cabinet d'architecture bordelais Linxe et Convergo, entre maintenant dans sa phase opérationnelle et le calendrier des travaux, confiés à l'entreprise Art Concept, prévoit une livraison des nouvelles installations entre le 2 et le 19 mai 2018.

Pour des raisons de sécurité, et afin de maintenir des conditions de visite confortables durant l'exécution du chantier, l'accueil du musée et l'accès aux collections seront momentanément réorganisés dans l'entrée située au fond de l'Aile Sud de l'établissement, côté rue Elisée Reclus. Durant cette période, les bornes informatiques de billetterie devront aussi subir des modifications ne permettant pas leur utilisation en continu.

En conséquence, pour faciliter cette transition tout en maintenant l'accès à l'ensemble des œuvres exposées dans ses collections, le Musée des Beaux-arts souhaite pouvoir proposer ponctuellement la gratuité générale d'entrée à l'ensemble des visiteurs et usagers de l'établissement, entre le 2 et le 19 mai 2018 sous réserve d'aléas de chantier conduisant à des modifications de dates.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à :

- Appliquer à titre exceptionnel et ponctuel, les conditions de gratuité telles que définies ci-dessus à l'ensemble des visiteurs et usagers du Musée des Beaux-arts.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2018/153**

**Base sous-marine. Arts Numériques. Partenariat avec l'association Trafic. Convention. Autorisation. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Base sous-marine, située au cœur du nouveau quartier des Bassins à Flots, trait d'union entre le centre-ville de Bordeaux et le quartier de Bacalan, occupe depuis plus de 15 ans une place incontournable dans le paysage culturel bordelais. Au fil des ans, elle a su développer un lien fort avec son public et les habitants du quartier, notamment par le biais de ses actions partenariales avec le milieu associatif. C'est aujourd'hui un espace de diffusion culturelle, reconnu et repéré sur le territoire, qui accueille des événements pluridisciplinaires dans le domaine des arts visuels, du spectacle vivant et de la musique.

C'est ainsi que la Base sous-marine propose de poursuivre pour l'année 2018 la collaboration initiée avec l'association Trafic (cf. délibération D-2016/112 du 24 octobre 2016), acteur bordelais majeur en matière de musiques électroniques et arts numériques, implanté dans le quartier des Bassins à flots et en proximité immédiate avec la Base sous-marine.

Le principe général de ce partenariat est :

- D'une part de mettre en œuvre l'animation des soirées de vernissage et des opérations telles que la Nuit Européenne des Musées dans une optique d'élargissement des publics par des propositions pluridisciplinaires, festives et conviviales dans le cadre des expositions proposées à la Base sous-marine et notamment des expositions orientées sur les Arts Numériques.
- D'autre part de favoriser l'organisation de manifestations culturelles musicales mises en œuvre par l'association Trafic indépendamment du programme d'exposition afin de contribuer à intégrer la Base sous-marine dans le paysage culturel du quartier et de la Ville.

C'est ainsi que pour l'année 2018 dans le cadre de son exposition consacrée aux Arts Numériques, *Digital Abysses – Miguel Chevalier*, l'association Trafic proposera un temps fort intitulé *Endless Revisions-Chloe* dans le cadre de la « Nuit Européenne des Musées » le 19 mai 2018. La production, l'organisation et la logistique de l'ensemble de cet évènement est à la charge exclusive de l'organisateur, soit l'association Trafic. Les mesures mises en place suite aux nuisances sonores rencontrées lors du concert de Tale of Us en 2016 seront réitérées. En contrepartie de la prise en charge de la production de cet évènement, les espaces C3, C4, salle de spectacle et l'accès au toit seront mis gracieusement à disposition de l'Association Trafic dans le cadre du festival AHOY qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018.

En conséquence, je vous prie, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le principe d'une collaboration artistique entre la Ville de Bordeaux et l'association Trafic au sein de la Base sous-marine.
- Signer la convention afférente.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION  
DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX - BASE SOUS-MARINE  
ET  
L'ASSOCIATION « TRAFIC »**

LA VILLE de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2016/472 du 12/12/2016, reçue en Préfecture de la Gironde le 14.12.2016.

Ci-après dénommée "**La Ville**",  
D'une part,

ET

**L'Association Trafic**

Dont le siège social est situé Quai Armand Lalande, Bassin à Flot n°1, 33 000 BORDEAUX Représentée pour les besoins des présentes par Monsieur Benoit Guérinault, en sa qualité de Président.

Ci-après dénommée par le terme de « **L'Association** »,  
D'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

Dans le cadre de la programmation 2018 de la Base sous-marine et plus particulièrement de son action culturelle, **l'association Trafic et la Base sous-marine s'associeront pour l'organisation de la Nuit Européennes des Musées 2018 le 19 mai 2018 et du festival AHOY du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018.**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Trafic dans le cadre de la Nuit des Musées 2018 et du Festival AHOY à la Base sous-marine.

**ARTICLE 2 : OBLIGATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association prendra en charge la production du concert « ENDLESS REVISIONS de l'artiste CHLOE » dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées 2018 le 19 mai 2018 à la Base sous-marine. A ce titre, elle recouvrera les différents frais techniques et artistiques liés à la venue de l'artiste CHLOE. L'Association est autorisée à mettre en place une buvette.

L'association Trafic respectera les conditions définies ci-dessous pour la mise à disposition des espaces C3, C4, salle de spectacle et un accès au toit de la Base (selon les préconisations de la commission de sécurité) dans le cadre de l'organisation de son festival AHOY qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018 selon les précisions ci-dessous :

Le 1<sup>er</sup> juin : ouverture au public de 18h00 à 23h00

Le 2 juin : ouverture au public de 12h00 à 23h00

Le 3 juin : ouverture au public de 12h00 à 20h00

• **ARTICLE 2.1 : CAPACITE D'ACCUEIL DES ESPACES**

La capacité d'accueil est de 1000 personnes. L'Association est tenue de respecter ces prescriptions.

• **ARTICLE 2.2 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

Sont mis à la disposition de l'Association dans le cadre du Festival AHOY

- les espaces C3, C4 et la salle de spectacle, vides et à aménager ainsi que les sanitaires attenants,
- le matériel de l'établissement sous surveillance du personnel technique de la Base sous-marine et dont une liste -sera établie conjointement par les 2 parties.

Pour les besoins de son utilisation des locaux, l'Association fait son affaire de tous les aménagements scéniques et scénographiques nécessaires à l'organisation de ce concert.

Elle est également unique responsable de toutes les animations et spectacles de la soirée. A cet effet elle est tenue si besoin de contacter les organismes type SACEM, SACT et faire les déclarations d'usage.

L'introduction d'éléments de décors est soumise à l'appréciation de la Direction de la Base sous-marine tant en matière de norme de sécurité que de possibilités techniques d'installation. L'Association s'engage à respecter la réglementation en vigueur et les prescriptions du personnel de la Base sous-marine.

La remise en état des espaces et du parking à l'issue de la manifestation est à la charge de l'Association. Tous les déchets et détritres devront être mis en sac et dans les conteneurs prévus à cet effet.

Si pour le bon déroulement de l'évènement, l'Association doit faire appel à un traiteur, elle est tenue de faire respecter les conditions définies ci-dessous au dit traiteur.

*Traiteur : le professionnel retenu par l'utilisateur doit respecter l'emplacement prévu et utiliser des équipements respectant la réglementation de sécurité du code de travail. L'utilisation de gaz est strictement interdite dans l'enceinte de la Base sous-marine ainsi que toute utilisation de flamme bougies etc.*

*Les espaces dévolus au traiteur sont faits pour dresser les repas et entreposer les boissons, l'utilisateur n'a pas l'autorisation d'y cuisiner. Seul est admis le professionnel équipé pour la préparation, le transport et le service des repas et fournissant le matériel de conservation et de réchauffage répondant à la réglementation en vigueur. Il sera placé sous la responsabilité de l'Association qui lui remettra un exemplaire du règlement de la salle. Le nettoyage et la remise en état de propreté de l'espace lui appartiendront.*

L'Association s'engage à faire respecter la règle de l'interdiction de fumer correspondant à la législation dans les lieux publics.

De même elle devra se tenir informée sur la réglementation en vigueur correspondant au type L de deuxième catégorie notamment en matière de respect des conditions d'accès aux issues de secours de circulation et d'évacuation du public ainsi que la qualification de son personnel de sécurité.

L'Association s'engage à ce qu'aucun véhicule ne stationne à l'intérieur des espaces de la Base sous-marine.

L'Association reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des espaces de la Base sous-marine (cf. Annexe 1- Cahier des charges) dont les clauses lui sont opposables par la signature de la présente convention. Elle reconnaît l'accepter sans réserve et s'engage à s'y conformer.

L'Association doit se conformer :

- Au cahier des charges fixant les règles d'utilisation des cellules C3, C4, salle de spectacle et accès au toit de la Base sous-marine,
- Aux consignes de sécurité de l'établissement fixées par la commission municipale compétente et respecter les instructions des agents présents sur le site.

L'Association prend les lieux dans leur état d'agencement et doit s'abstenir de toute modification structurelle. Au besoin, tout aménagement ou installation spécifique sera réalisé à ses frais et après accord de la Direction de la Base sous-marine. Les lieux devront être remis en l'état initial dès la fin de l'utilisation.

L'usage du téléphone est réservé au service, sauf en cas d'urgence.

L'Association devra faire un usage respectueux du matériel mis à sa disposition. S'il été constaté qu'à la suite d'une mauvaise utilisation, celui-ci était endommagé, le montant de ce matériel serait facturé à l'association.

L'Association devra munir son personnel d'un badge afin que le personnel de la Base sous-marine puisse identifier les personnes qui ont l'autorisation de pénétrer dans le bâtiment.

Un interlocuteur unique ayant les capacités décisionnelles sera désigné, il sera présent sur l'ensemble des manifestations.

L'Association devra fournir :

- Tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de la manifestation et du registre de sécurité avant la tenue de celle-ci et dont la liste figure dans le cahier des charges relatif à l'occupation d'espaces de la Base sous-marine,
- Un exemplaire du cahier des charges approuvé et signé,
- Un exemplaire de la liste des matériels mis à disposition, approuvé et signé.

• **ARTICLE 2.3 : COMMUNICATION**

Par ailleurs, l'Association TRAFIC s'engage, lors de toute communication relative à cet évènement, à insérer les logos de la Ville de Bordeaux et de la Base sous-marine et la pastille « Bordeaux Culture »

• **ARTICLE 2.4 : SURVEILLANCE ET SECURITE**

Il appartient à l'utilisateur de se donner les moyens en personnel d'accueil, de surveillance et de sécurité suivant le cahier des charges annexé aux présentes et dans le cadre des normes de sécurité en vigueur le ou les jours de l'évènement, notamment en matière d'accueil du public.

Ces frais seront à sa charge exclusive.

• **ARTICLE 2.5 : ASSURANCES**

L'association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de son activité, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à disposition, dans tous les cas où elle serait recherchée :

- A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalismes causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville de Bordeaux.

A ce titre, l'Association devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir au minimum :

- **1 – Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers**
- Une garantie à concurrence de 7 623 000 euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- Une garantie à concurrence de 1 525 000 euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels, consécutifs
- **2 - Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis de la Ville de Bordeaux y compris les risques locatifs :**
- Une garantie à concurrence de 458 000 euros par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
- Pour leur part, la Ville de Bordeaux et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre les utilisateurs au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville de Bordeaux pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville de Bordeaux sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

La Ville de Bordeaux, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge les frais liés à la sécurité de la Nuit Européenne des Musées 2018 le 29 mai 2018.

La Ville de Bordeaux s'engage à remettre les espaces C3, C4 et salle de spectacle vides pour le Festival AHOY.

La Ville de Bordeaux s'engage, lors de toute communication relative à l'évènement ENDLESS REVISIONS- CHLOE, à insérer les logos de l'Association Trafic et IBOAT.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES**

La mise à disposition des espaces C3, C4, salle de spectacle et accès au toit du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018, est conclue à titre gracieux en échange de la production du concert CHLOE- ENDLESS REVISIONS dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées 2018, le 19 mai 2018.

### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la signature des présentes par les deux parties et prend fin à la restitution des espaces par l'Association Trafic au plus tard le 5 juin 2018.

### **ARTICLE 6 : DENONCIATION - ANNULATION**

En cas de non-respect d'une des clauses prévues au présent contrat, ce dernier pourra être dénoncé à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie. La dénonciation prend effet 48 heures après la réception de la lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

La Ville de Bordeaux – Base sous-marine pour sa part se réserve le droit de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

### **ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

-

.....

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires

Le

Pour la Ville de Bordeaux,  
Monsieur Fabien ROBERT

Maire Adjoint,

Pour l'Association Trafic  
Monsieur Benoit GUERINAULT

Président,

